



# Tainui Atea

L'AIRE MARINE GÉRÉE  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

PLAN DE GESTION  
**2023 • 2037**



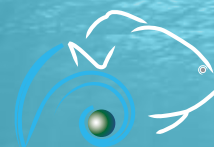
**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



Ministère de la Culture,  
de l'Environnement  
et des Ressources marines,  
en charge de l'Artisanat (MCE)



**DIREN**



DIRECTION DES  
RESSOURCES MARINES  
PU IFA'OHOLE ME'ANA



# ÉDITORIAL

- Pilotage :** Ministère de la Culture et de l'Environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat
- Coordination de la rédaction :** Délégation territoriale de l'OFB en Polynésie française  
(Guilhem Grizaud, Mathieu Grellier, Franck Connan, Manon Sanguinet)
- Contributions et relectures :** Services et directions de la Polynésie française et de l'Etat contributeurs dans l'élaboration du plan de gestion
- Infographie :** Pile Poil Design Tahiti, Christophe Abraham
- Financement :** Office français de la biodiversité

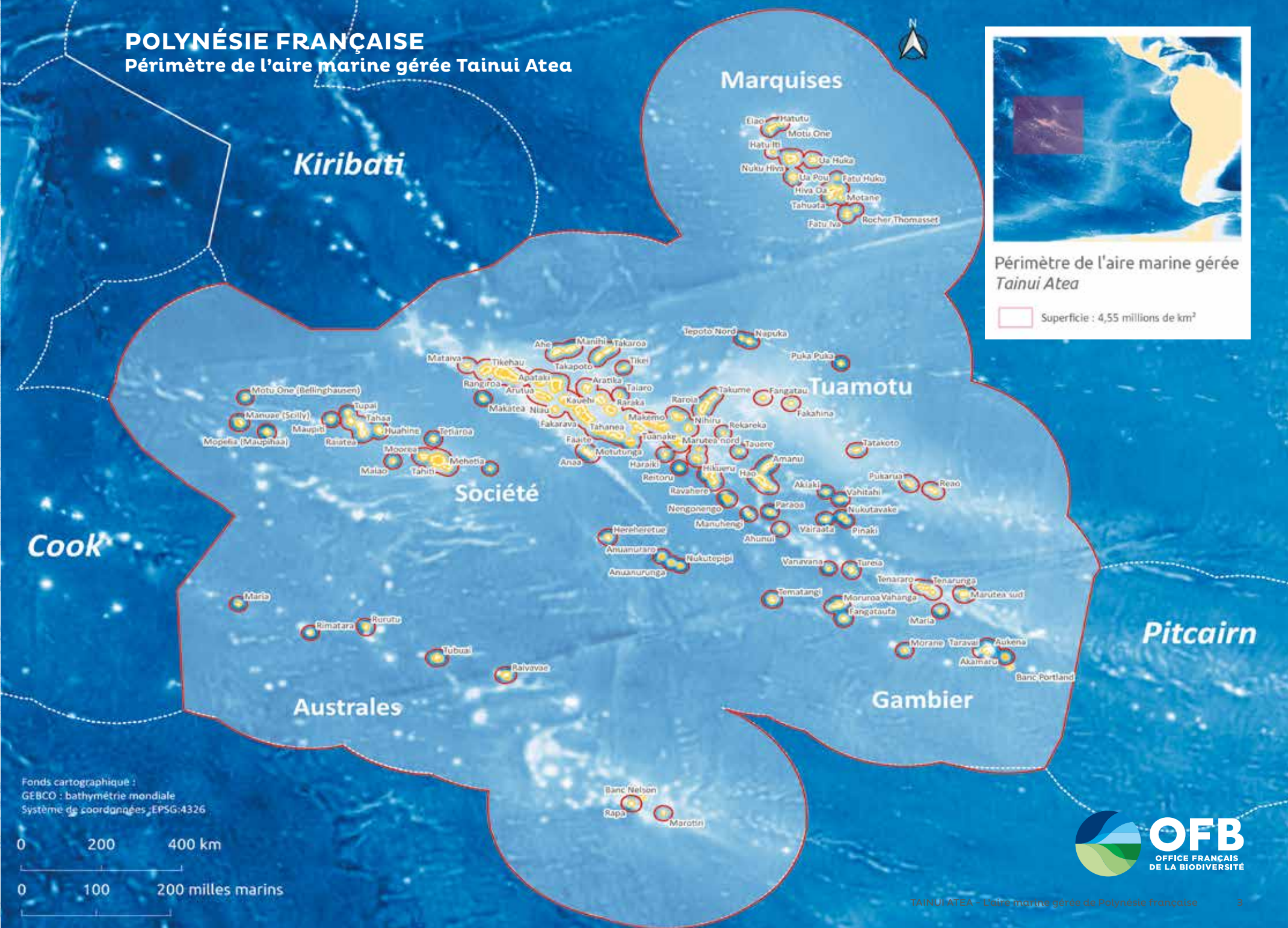
Ce document de 116 pages peut être téléchargé en formation PDF sur :

**[site de la DIREN](#) | [site de la DRM](#) | [site de l'OFB](#)**

Photo de couverture : Thierry Zysman & DIREN ; Yann Hubert & AAMP

# POLYNÉSIE FRANÇAISE

## Périmètre de l'aire marine gérée Tainui Atea

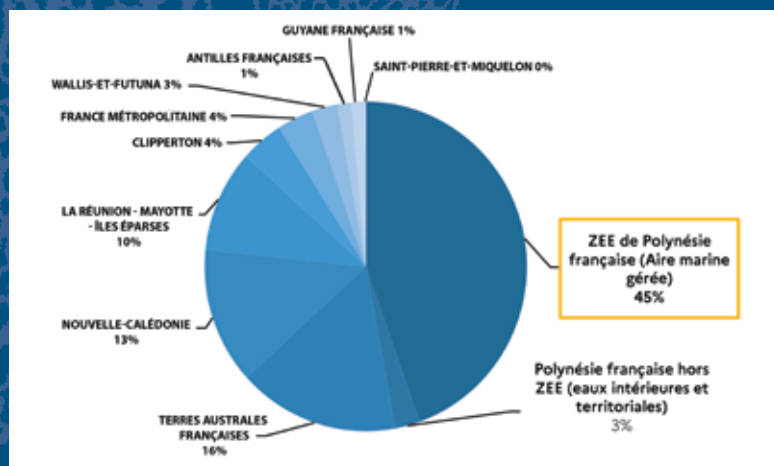


# GLOSSAIRE

<b>AEM :</b>	Action de l'Etat en Mer (Etat)	<b>MCE :</b>	Ministère de la Culture et de l'environnement, des ressources marines en charge de l'artisanat
<b>AMG :</b>	Aire marine gérée	<b>OLT :</b>	Objectif à long terme (horizon 15 ans)
<b>CMM :</b>	Commission maritime mixte Etat-Pays	<b>OO :</b>	Objectif opérationnel (horizon 5 ans)
<b>DIREN :</b>	Direction de l'environnement (Pays)	<b>OFB :</b>	Office français de la biodiversité
<b>DRM :</b>	Direction des ressources marines (Pays)	<b>ORGP :</b>	Organisation régionale de gestion des pêches
<b>DPAM :</b>	Direction Polynésienne des affaires maritimes (Pays)	<b>REC :</b>	Délégation à la recherche (Pays)
<b>DTRT :</b>	Délégué territorial à la recherche et à la technologie (Etat)	<b>SAM PF :</b>	Service des affaires maritimes de Polynésie française (Etat)
<b>DAIEP :</b>	Direction des affaires internationales, européennes et pacifiques (Pays)	<b>SHOM :</b>	Service hydrographique et océanographique de la marine
<b>DGEE :</b>	Direction générale de l'éducation et des enseignements (Pays)	<b>UICN :</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>DCP :</b>	Direction de la culture et du patrimoine (Pays)	<b>WCPFC :</b>	Western and Central Pacific Fishery Commision (ORGP)
<b>FAPE :</b>	Fédération des acteurs de protection de l'environnement	<b>ZEE :</b>	Zone économique exclusive
<b>FA :</b>	Fiche action	<b>ZPR :</b>	Zone de pêche réglementée (outil DRM)
<b>IATTC :</b>	Inter-American Tropical Tuna Commision (ORGP)	<b>ZMPV :</b>	Zone maritime particulièrement vulnérable désignée par l'Organisation maritime internationale
<b>IFREMER :</b>	Institut français pour l'exploitation de la mer	<b>CFIM :</b>	Centre de fusion de l'information maritime
<b>JRCC :</b>	Joint Rescue Coordination Center	<b>DGAMPA :</b>	Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (Etat)"
		<b>Le Pays :</b>	la Polynésie française

# INTRODUCTION



L'aire marine gérée *Tainui Atea* est un espace classé depuis 2018 au code de l'environnement de Polynésie française en catégorie VI<sup>1</sup>. Elle couvre l'ensemble de la Zone Economique Exclusive (ZEE) de Polynésie française soit la zone comprise entre la limite extérieure de la mer territoriale (12 milles) et la limite extérieure de la ZEE (200 milles). Elle couvre ainsi 4,55 millions de kilomètres carrés soit 95% de l'espace maritime de Polynésie française et 45% de l'espace maritime français.



Conformément aux orientations de gestion de l'AMG, les parties prenantes contribuent à la connaissance et à la préservation des écosystèmes marins et du patrimoine culturel associé, ainsi qu'à la durabilité des activités maritimes qui s'exercent dans la ZEE, avec une dimension de coopération et de rayonnement régional et international.

<sup>1</sup> Espace protégé, géré principalement à des fins d'utilisation durable des ressources et des écosystèmes naturels

La gestion de *Tainui Atea* s'articule autour :

-  d'une instance gestion : le conseil de gestion, auquel est adossée une instance de consultation de la société civile
-  d'un document cadre : le plan de gestion.

Le présent plan de gestion, établi pour une durée de 15 ans, consolide la dynamique lancée par le premier plan de gestion 2020-2023. Il fixe une vision partagée qui s'articule autour de quatre objectifs à long terme :

- 1. Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes.**
- 2. Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels.**
- 3. Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière.**
- 4. Assurer une gestion spécialisée et partenariale de l'AMG.**

Issu d'une démarche inclusive et participative, ce plan de gestion a fait l'objet de nombreuses consultations. Il fera l'objet d'un suivi et d'un rapportage réguliers auprès des acteurs impliqués. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur des plans d'action d'une durée de 5 ans, dont le premier prévoit la mise en œuvre de 19 fiches-action sur la période 2023-2027. Dans une logique évolutive, le plan de gestion sera mis à jour en 2027 avec un nouveau plan d'action pour la période 2028-2032, capitalisant sur les réussites et éventuels échecs du plan d'action 2023-2027 et prenant en compte, le cas échéant, de nouveaux enjeux.

## VOLET CONTEXTUEL

<b>Partie 1 : L'Aire Marine Gérée</b>	<b>8</b>
I.1. Historique de l'AMG	8
I.2. Orientations de gestion	9
I.3. Gouvernance de l'AMG	9
I.4. Moyens de surveillance et de contrôle	10
I.5. Répartition des compétences entre le Pays et l'Etat pour la gestion de la ZEE	10
<b>Partie 2 : Enjeux de préservation et de gestion</b>	<b>12</b>
II.1. Enjeux de préservation et d'amélioration des connaissances des espèces et habitats	12
II.2. Enjeux de gestion des activités du large	17
II.3. Synthèse des enjeux régionaux et internationaux en lien avec l'AMG	20
II.4. Matrice d'interaction	21
<b>Partie 3 : La construction du plan de gestion</b>	<b>28</b>
III.1. Une méthodologie éprouvée, adaptée au contexte local suivant une démarche concertée	22
III.1.1. Un diagnostic partagé : l'état des lieux des connaissances	22
III.1.2. Réaffirmation des enjeux et identification des facteurs d'influences	23
III.1.3. Co-construction du plan de gestion	23
III.2. Une mise en cohérence et des interactions évidentes avec le milieu côtier et les politiques sectorielles existantes	25
III.3. Un plan de gestion qui conforte le lien Culture/Nature	27
<b>Partie 4 : L'évaluation, la mise à jour et la révision du plan de gestion</b>	<b>28</b>
IV.1. Evaluation de la mise en œuvre du plan de gestion 2020-2023	28
IV.2. Suivi régulier de la mise en œuvre des fiches actions et indicateurs (Tableau de bord)	32
IV.3. Méthode et échéance d'évaluation du plan d'action (5ans)	32
IV.4. Méthode et échéance de révision du plan de gestion (15 ans)	33
IV.4.1. Evaluation du plan de gestion révolu	33
IV.4.2. Rédaction du nouveau plan de gestion	33

## VOLET OPERATIONNEL

<b>Objectif long terme n°1 :</b> Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes	<b>35</b>
Fiche action n°1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques	42
Fiche action n°2 : Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large, notamment sur les espèces marines emblématiques	46
Fiche action n°3 : Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures	

accidentelles et la déprédation	48
Fiche action n°4 : Poursuivre et améliorer la surveillance et la lutte contre les pollutions susceptibles d'être générées par les navires dans la ZEE	51

### Objectif à long terme n°2 :

Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels	<b>54</b>
Fiche action n°5 : Catégoriser et caractériser les monts sous-marins selon une approche écologique et socio-culturelle	56
Fiche action n°6 : Protéger les monts sous-marins par l'utilisation d'outils de gestion adaptés	58
Fiche action n°7 : Renforcer les connaissances sur les écosystèmes profonds, avec une priorité sur les monts sous-marins	60

### Objectif à long terme n°3 :

Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière	<b>64</b>
Fiche action n°8 : Contribuer à la connaissance des espèces ciblées par la pêche hauturière, notamment l'état des stocks, et adapter si besoin l'effort de pêche	66
Fiche action n°9 : Soutenir une gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes)	69
Fiche action n°10 : Pérenniser et renforcer les programmes de suivi scientifique de la pêcherie (programme observateur, e-monitoring)	71
Fiche action n°11 : Maintenir et optimiser l'effort de contrôle et de surveillance des pêches et de l'environnement	74

### Objectif à long terme n°4 :

Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG	<b>78</b>
Fiche action n°12 : Engager les travaux nécessaires à la reconnaissance de certains espaces de la Polynésie française en tant que Zone Maritime particulièrement Vulnérable (ZMPV) auprès de l'OMI	80
Fiche action n°13 : Compléter le zonage de protection au sein de l'AMG	83
Fiche action n°14 : Développer la dimension environnementale des formations de marins-pêcheurs	86
Fiche action n°15 : Inciter les usagers de la mer à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la ZEE par le biais d'outils participatifs	89
Fiche action n°16 : Recenser et valoriser le patrimoine culturel du larg	93
Fiche action n°17 : Sensibiliser les citoyens et les jeunes générations à la richesse de notre patrimoine naturel et culturel marin du large	98
Fiche action n°18 : Evaluer l'efficacité et la bonne gouvernance de l'AMG	95
Fiche action n°19 : Contribuer à la gestion durable des ZEE et des eaux internationales du Pacifique	97

### Annexe

Annexe 1 : Matrice d'interaction entre les activités humaines et les espèces et habitats de la ZEE	101
Annexe 2 : Tableau de bord	105



# *Volet contextuel du plan de gestion*

# PARTIE 1 : L'AIRE MARINE GÉRÉE

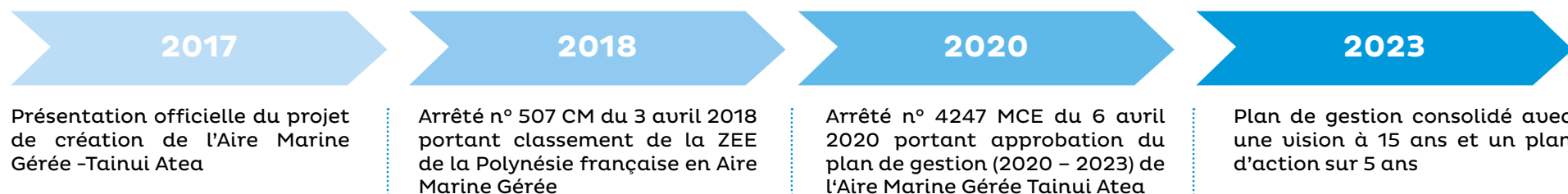
## I.1. Historique de l'AMG

Le 6 juin 2017, à l'occasion de la conférence des Nations Unies relative à la protection des océans, le Président de la Polynésie française Edouard Fritch a présenté le projet de classement de l'ensemble de la ZEE de Polynésie française en aire marine gérée.

La volonté d'assurer un équilibre entre la conservation des écosystèmes et le développement des activités économiques dans la ZEE a conduit le gouvernement polynésien à employer le terme d'« aire marine gérée » plutôt qu'« aire marine protégée » afin d'éviter toute confusion avec le concept de « protection stricte ». La Polynésie française réaffirme ici sa volonté d'assurer une gestion durable de l'ensemble de l'espace maritime et de conserver la liberté d'accès de tous les Polynésiens à la mer et à ses ressources, reconnaissant le lien étroit qu'entretiennent les peuples polynésiens avec la nature en général, et l'océan en particulier.

Par arrêté du conseil des ministres du 3 avril 2018, l'aire marine gérée a été classée comme espace protégé de catégorie VI du code de l'environnement polynésien en tant qu'« espace protégé, géré principalement à des fins d'utilisation durable des ressources et des écosystèmes naturels ».








La décision de création de l'aire marine gérée s'inscrit dans la continuité des efforts de gestion de l'espace maritime polynésien (côtier et large), entrepris depuis plus de 70 ans par les différents gouvernements polynésiens. Ceux-ci ont abouti à de nombreuses mesures qui confèrent d'ores et déjà un niveau de protection important aux espèces et habitats de l'AMG, comme cela est synthétisé en page 100.





## I.2. Orientations de gestion

Les orientations de gestion de l'AMG ont été définies par l'arrêté de création de l'AMG du 3 avril 2018 :

-  1) **Préserver, maintenir en bon état de conservation et si nécessaire restaurer le patrimoine naturel marin, exploité ou non, ainsi que les fonctionnalités multiples et spécifiques des écosystèmes naturels, notamment les frayères, nourriceries, zone de reproduction, couloirs de migration en mer...**
-  2) **Valoriser et développer les activités de pêche visant une exploitation durable des ressources halieutiques, dans le respect des écosystèmes marins ;**
-  3) **Développer les activités marines durables basées sur une exploitation raisonnée des ressources vivantes, minérales ou énergétiques de la mer, ainsi que les usages de loisir et les usages traditionnels de la mer porteurs de l'identité polynésienne ; trouver une cohabitation harmonieuse entre tous ces usages et rester ouvert à de nouveaux usages ;**
-  4) **Améliorer la connaissance par la recherche, les sciences participatives ou les systèmes de savoirs traditionnels, faire connaître, sensibiliser, vulgariser pour contribuer à la préservation des paysages marins et sous-marins, des pratiques et savoir-faire traditionnels liés à la mer, des valeurs et biens culturels associés à la mer**
-  5) **Assurer une gestion coordonnée et partenariale avec les instances de gestion des espaces naturels protégés inclus ou contigus à cet espace ainsi protégé ;**
-  6) **Développer une coopération politique et technique avec les pays voisins pour une protection commune de l'espace maritime et de ses ressources naturelles ainsi qu'un développement durable des activités maritimes, notamment dans la région Pacifique ;**
-  7) **Contribuer au rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique, dans l'ensemble territorial français, européen et à l'international**

## I.3. Gouvernance de l'AMG

Les modalités de gouvernance de l'AMG sont fixées par l'arrêté de création du 3 avril 2018.

L'organe central est le conseil de gestion, co-présidé par les ministres en charge de l'économie bleue et de l'environnement. Il est composé de 10 membres, dont les ministres en charge de l'économie bleue, de l'environnement, des affaires maritimes, les directions des domaines correspondants, 2 représentants de l'Assemblée de la Polynésie française et 2 représentants de l'Etat. Réuni pour la première fois en mars 2020, il est tenu de se réunir *a minima* une fois par an. La direction de l'environnement en assure le secrétariat.

Adossée au conseil de gestion, l'instance de consultation de la société civile a été créée lors de la réunion du conseil de gestion du 1er octobre 2021. Cette instance est composée de cinq entités représentatives : la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE), le Cluster maritime de Polynésie française, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de la Polynésie Française (CCISM), le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF) et le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC). Cette instance est systématiquement consultée sur l'ordre du jour du conseil de gestion. Les membres sont alors invités à donner leur avis. L'instance peut également s'autosaisir sur des sujets en relation directe avec l'AMG et émettre ses propositions au conseil de gestion.

Cette commission de référence pour les échanges entre le Pays et l'Etat en matière maritime, constitue un cadre de discussion important pour la gestion et de préservation de l'espace maritime. Créée le 30 avril 2019, et réunie pour la première fois en février 2020, la commission maritime mixte vise à mettre en œuvre un partenariat Etat-Polynésie française pour « le développement harmonieux des activités maritimes, dans le but de veiller à la sécurité des usagers, à la protection de l'environnement et de contribuer à l'essor économique de la Polynésie française ». L'intérêt est de renforcer la coordination des actions en mer en associant l'ensemble des services publics concernés, qu'ils soient du Pays ou de l'Etat. Elle s'appuie sur les 4 groupes techniques (GT) constitués :

- GT « Surveillance et contrôle des pêches » (SAM PF et DRM)
- GT « Surveillance et protection de l'environnement marin » (AEM et DIREN)
- GT « Sécurité en mer et loisirs nautiques » (JRCC et DPAM)
- GT « Hydrographie » (SHOM-GOP et Direction de l'équipement)

#### I.4. Moyens de surveillance et de contrôle

Le contrôle et la surveillance des activités maritimes au sein de l'AMG relève de la compétence de l'Etat. Considérant l'immensité de la ZEE de Polynésie française, elle constitue un véritable défi dont la réussite s'appuie sur la mobilisation de nombreux moyens nautiques et aériens.

Début 2023, les moyens mobilisés sont :

- Marine nationale et gendarmerie maritime :
  - La frégate de surveillance *Prairial* et son hélicoptère embarqué
  - Le patrouilleur en haute mer *Arago*
  - Le bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer *Bougainville*
  - Deux remorqueurs portuaires et côtiers *Manini et Maroa*
  - Trois avions Guardian
  - Deux hélicoptères Dauphin inter-administration armés par la Marine nationale
  - Le patrouilleur *Jasmin*
- Deux avions de transport CASA de l'armée de l'air et de l'espace
- Une brigade nautique de la gendarmerie nationale à Tahiti et une quinzaine de vedettes sur les îles









#### I.5. Répartition des compétences entre le Pays et l'Etat pour la gestion de la ZEE

Sur le plan institutionnel, la gestion de la ZEE s'inscrit dans un champ de compétences partagées entre l'État et la Collectivité de Polynésie française, fortement marqué par l'autonomie de la Polynésie française.

Ainsi, depuis l'adoption du statut de 1996, la gestion de cette zone est une compétence de principe de la Polynésie française. L'article 47 de la loi statutaire du pays dispose que la Polynésie française réglemente et exerce le droit d'exploration et le droit d'exploitation des ressources naturelles biologiques et non biologiques, notamment du sol, du sous-sol et des eaux sus-jacentes de la mer territoriale, ainsi que de la ZEE, dans le respect des engagements internationaux. Le Pays est ainsi compétent en matière de pêche, d'aquaculture, de protection de l'environnement, d'extraction minière et plus généralement d'exploitation des ressources biologiques de la mer.

Dans ce cadre institutionnel particulier, l'État dispose d'une marge de manœuvre inhérente à ses attributions concernant les matières premières stratégiques, la diplomatie et la défense, mais également de l'essentiel des moyens opérationnels mobilisables au bénéfice de la Polynésie française.

# Répartition des compétences Etat/Pays en matière de gestion et de préservation de la ZEE de Polynésie française

Protection de l'environnement, gestion des espaces protégés	Gestion des ressources	Sécurité maritime
 <p>Appréhension et saisie en cas d'infraction de prélèvement volontaire d'espèces protégées (SAM)</p> <p>Prévention et lutte contre les pollutions majeures : plan POLMAR et dispositif ORSEC (AEM)</p> <p>Coordination des opérations de constatation des pollutions par les navires (JRCC)</p> <p>Recherche scientifique marine (HC)</p>	 <p>Gestion des « matières premières stratégiques »</p> <p>Contrôle de la pêche maritime (SAM PF)</p> <p>Surveillance de la pêche maritime (JRCC, qui s'appuie sur le CFIM du CMC-PF)</p>	 <p>Police et sécurité de la circulation en mer (AEM)</p> <p>Information nautique, connaissance de la bathymétrie (SHOM)</p> <p>Coordination des moyens de secours et de sauvetage en mer (JRCC)</p> <p>Surveillance générale des approches maritimes</p> <p>Sécurité des navires de + de 24 m et des navires à passagers (SAM)</p>
 <p>Conservation et mise en valeur des espaces naturels protégés (DIREN)</p> <p>Protection des espèces en danger, vulnérables, rares ou d'intérêt particulier, notamment information aux usagers (DIREN)</p> <p>Patrimoine culturel matériel et immatériel (DCP)</p> <p>Education à l'environnement (DGEE)</p>	 <p>Gestion des ressources marines énergétiques et minières (hors matières premières stratégiques)</p> <p>Réglementation de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles</p> <p>Gestion des ressources vivantes en mer (DRM)</p> <p>Conception et mise en œuvre des politiques stratégiques en matière de pêche (DRM)</p> <p>Promotion du développement durable du secteur de la pêche (DRM)</p> <p>Elaboration de la réglementation des pêches (DRM)</p>	 <p>Police de la sécurité des navires pour les navires de - de 24 m, hors navires à passagers (DPAM) et pour tous les navires dans les eaux intérieures, notamment les lagons</p>
Gestion des activités maritimes		Politique étrangère
 <p>Surveillance de la navigation (JRCC)</p> <p>Francisation des navires (SAM)</p> <p>Gestion administrative et sociale des marins professionnels (SAM)</p> <p>Câbles sous-marins (AEM)</p> <p>Formation professionnelle maritime de la flotte de commerce (SAM)</p>		 <p>Compétence générale en matière de politique étrangère</p> <p>Représentation de la France au sein des ORGP (SAM)</p>
 <p>Statut réglementaire des marins pêcheurs (DRM)</p> <p>Immatriculation et conduite des navires, activités nautiques (DPAM)</p> <p>Réglementation relative à la conduite des navires et à la formation (DPAM)</p> <p>Régulation et contrôle des transports interinsulaire et touristiques (DPAM)</p> <p>Formation professionnelle maritime des marins, hors commerce (DPAM)</p> <p>Assortir de peine d'amende voire d'emprisonnement les infractions aux « lois du Pays » et délibérations de l'assemblée territoriale relatives aux activités maritimes.</p>		 <p>Négociation d'arrangements administratifs avec les administrations de tout Etat ou territoire du Pacifique ; Signature de conventions de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales françaises ou étrangères</p> <p>Dans le domaine de compétence de la Polynésie française,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négocier des accords avec tout Etat, territoire ou organisme international, dans le respect des engagements internationaux de la République</li> <li>• Être membre ou membre associé d'organisations internationales du Pacifique ou observateur auprès de celles-ci, avec l'accord de l'Etat</li> <li>• être associé aux travaux des organismes régionaux du Pacifique, avec l'accord de l'Etat</li> </ul> <p>Dans le domaine de compétence de l'Etat,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être associé ou participer à la délégation française aux négociations et à la signature d'accords avec un ou plusieurs Etats, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et avec les organismes régionaux dépendant des Nationaux unies (notamment les ORGP)</li> <li>• négocier et signer de tels accords sur délégation de pouvoirs de l'Etat</li> </ul>

# PARTIE 2 : ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE GESTION

La ZEE de Polynésie française est caractérisée par une grande diversité d'espèces et d'habitats marins à forte importance culturelle et écologique. Plusieurs activités s'y exercent et font d'ores et déjà l'objet d'un encadrement qui contribue à réduire leurs impacts sur les écosystèmes marins.

Néanmoins, il existe d'importantes lacunes en termes de connaissances sur les écosystèmes marins et sur l'effet des activités humaines sur les espèces et les habitats du large. Au-delà des efforts d'amélioration des connaissances, un renforcement de l'encadrement des activités humaines au sein de la ZEE serait bénéfique, tout comme le maintien du dispositif de contrôle et de surveillance de ces activités. Enfin, le déploiement d'une politique de coopération régionale ambitieuse permettra de diffuser les efforts de gestion et de protection entrepris en Polynésie française et d'assurer une protection des espèces et habitats de l'espace maritime polynésien vis-à-vis des activités s'exerçant au-delà de la ZEE.

## **II.1. Enjeux de préservation et d'amélioration des connaissances des espèces et habitats**

Les travaux de consolidation du plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea, menés par le Ministère de la Culture et de l'Environnement en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, ont permis de dresser un état des lieux des connaissances des espèces et des habitats à forte importance culturelle et écologique. Les principales caractéristiques de ces espèces et habitats présents dans la ZEE ainsi que les perspectives d'amélioration des connaissances sont présentées ci-après.

## Mammifères marins



**24 espèces** en Polynésie française dont la plupart ont des mœurs pélagiques (excepté le dauphin long bec)

*Localisation et saisonnalité :*

A priori abondance plus forte aux Marquises

**Aires importantes pour les mammifères marins (IMMA)** aux Marquises, Australes et Société

Présences saisonnières : potentiellement toutes les espèces de mysticètes

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	Toutes les espèces de mammifères marins sont <b>protégées de catégorie B au titre du code de l'environnement</b> . La ZEE est classée « sanctuaire de mammifères marins » depuis 2002. <b>4 espèces</b> présentes en Polynésie française sont <b>menacées</b> au niveau mondial : Baleine bleue (EN), Rorqual de rudolphi (EN), Rorqual commun (VU), cachalot (VU) Sensibilité aux pressions humaines en raison de leur forte longévité, leur maturité sexuelle tardive et leur faible fécondité. Également susceptibles d'être impactées par les activités hors ZEE (captures accidentelles de petits mammifères marins, collisions avec les navires, chasse...)
	<b>Importance culturelle</b>	Forte présence des baleines dans les mythes : espèces guides et protectrices. Incarnation de divinités des profondeurs ou de l'esprit d'ancêtres défunts. Représentation par le biais de pétroglyphes et tatouages. Prestige associé aux dents de dauphins et cachalots.
	<b>Importance écologique</b>	Rôle de prédateurs supérieurs (odontocètes) Rôle dans la régulation des communautés planctoniques et dans la capture de CO <sub>2</sub> (mysticètes) Rôle fonctionnel majeur des carcasses de baleines pour les habitats des grands fonds
	<b>Importance économique</b>	Whalewatching, environ 6 000 personnes et 180 millions CFP estimés en PF en 2005 Représentation dans l'artisanat local (sculptures, bijoux...)
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Faible
	<b>Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Routes migratoires et zones fonctionnelles (mise bas, agrégations, etc.) en particulier pour les baleines à bosse.</li> <li>Etat de conservation</li> <li>Sensibilité aux pressions directes (éventuelles collisions avec les navires) et diffuses (changement climatique, pollutions) ou hors ZEE (captures accidentelles, collisions, chasse)</li> <li>Patrimoine culturel associé</li> </ul>

## Tortues - Honu



5 espèces en Polynésie, qui ont toutes des mœurs pélagiques

*Localisation et saisonnalité :*

La Polynésie française constitue une vaste aire de reproduction et d'alimentation pour les tortues vertes (*Chelonia mydas*). Les autres espèces de tortues sont également observées dans le sanctuaire polynésien, notamment :

Des juvéniles et subadultes de tortues imbriquées en abondance ;

Des tortues caouannes notamment aux Tuamotu ;

Des tortues luths aux Marquises ;

Des tortues olivâtres aux Tuamotu et en milieu pélagique.

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	Toutes les espèces de tortues sont <b>protégées au titre du code de l'environnement</b> (catégorie B pour la tortue verte et catégorie A pour les quatre autres espèces) depuis 2006, interdisant notamment leur consommation, leur détention et leur vente. <b>Toutes les espèces</b> présentes en Polynésie sont <b>menacées</b> au niveau mondial : tortue imbriquée (CR), tortue verte (EN), tortue luth (VU), tortue caouanne (VU) et tortue olivâtre (VU). Espèces migratrices et/ou à large dispersion susceptibles d'être impactées par les activités humaines dans et hors ZEE (captures accidentelles, pollution, collision)
	<b>Importance culturelle</b>	Animaux sacrés (émanation du dieu Tangaroa), rites ancestraux liés à leur sacrifice et leur consommation. Représentation par le biais de pétroglyphes et de tatouages.
	<b>Importance écologique</b>	Contrôle des populations de méduses et d'algues. Source de nourriture pour les prédateurs supérieurs.
	<b>Importance économique</b>	Plongée Représentation dans l'artisanat local (sculptures, bijoux...)
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Faible
	<b>Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Routes migratoires et zones fonctionnelles</li> <li>Etat de conservation</li> <li>Sensibilité aux pressions directes (captures accidentelles, collisions) et diffuses (changement climatique, pollutions) et hors ZEE (captures accidentelles)</li> <li>Patrimoine culturel associé</li> </ul>

## Requins



Une trentaine d'espèces en Polynésie, dont une quinzaine est pélagique

### Localisation et saisonnalité :

La plupart des espèces de requin sont largement distribuées sur l'espace marin polynésien et fréquentent tous les archipels.

Bien que l'observation de certaines espèces coïncide avec des saisons, aucune saisonnalité n'est observée sur les requins, ces derniers pouvant se répartir davantage en profondeur pendant certaines saisons pour remonter en surface par la suite.

## Oiseaux marins - manu



28 espèces en Polynésie dont toutes potentiellement ont des mœurs pélagiques

### Localisation et saisonnalité :

10 sites d'importance mondiale pour les oiseaux marins pélagiques

Abondances particulièrement fortes aux Tuamotu Nord  
En majorité des espèces résidentes à l'année, et une espèce hivernante.

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	Toutes les espèces de requins sont <b>protégées de catégorie B au titre du code de l'environnement</b> . La ZEE est un « Sanctuaire des requins » depuis 2012. <b>11 espèces</b> présentes en Polynésie sont <b>menacées</b> au niveau mondial : requin renard pélagique (EN), requin renard (VU), requin du récif à pointe blanche (VU), requin soyeux (VU), requin océanique à pointe blanche (CR), requin chagrin cagou (VU), requin mako (EN), requin mako à longue nageoire (EN), requin baleine (EN), requin marteau à feston (CR) et le grand requin marteau (CR). Espèces migratrices et/ou à large dispersion susceptibles d'être impactées par les activités humaines hors ZEE : 73 millions de requins sont tués chaque année principalement pour le commerce de leurs ailerons. Ces espèces sont très sensibles aux pressions humaines au regard de leur maturité sexuelle tardive et de leur faible fécondité
	<b>Importance culturelle</b>	Rôle symbolique et culturel: dieu-requin, protecteur familial, communication entre le visible et l'invisible, symbole de pouvoir, réceptacle d'esprits ancestraux, etc.
	<b>Importance écologique</b>	Rôle de régulation et de stimulation des écosystèmes marins (prédateurs supérieurs). Espèces indicatrices de la bonne santé des écosystèmes marins
	<b>Importance économique</b>	Plongée (ex : à Moorea, estimation de la « valeur touristique » des requins à environ 630 millions de CFP par an)
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Faible sur les espèces pélagiques, faible à moyen pour les espèces côtières
	<b>Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution et zones fonctionnelles, en particulier des requins capturés accidentellement (notamment parata)</li> <li>• Etat de conservation</li> <li>• Sensibilité aux pressions directes (captures accidentelles) et diffuses (pollutions, changement climatique) et hors ZEE (captures accidentelles, captures ciblées)</li> <li>• Patrimoine culturel associé</li> </ul>

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	5 espèces d'oiseaux marins sont <b>protégées au titre du code de l'environnement</b> . <b>Neuf espèces</b> présentes en Polynésie sont <b>menacées</b> (évaluation de l'état de conservation réalisée en PF) : pétrel de Bulwer (EN), océanite à ventre blanc (EN), océanite à gorge blanche (EN), sterne à dos gris (EN), pétrel à poitrine blanche (VU), pétrel à collier (EN), pétrel de Gould (VU) et le puffin de Rapa (CR) Ces espèces sont très sensibles aux pressions humaines au regard de leur maturité sexuelle tardive et de leur faible fécondité Certaines espèces à large dispersion sont susceptibles d'être impactées par les activités humaines hors ZEE
	<b>Importance culturelle</b>	Dimension sacrée, guides des pêcheurs et navigateurs
	<b>Importance écologique</b>	Rôle de régulation des écosystèmes marins et indicateurs de leur bonne santé
	<b>Importance économique</b>	Importance économique indirecte (rôle dans la fertilisation des écosystèmes coralliens ; aide aux pêcheurs pour localiser les zones riches en poissons)
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Faible
	<b>Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution, localisation des zones fonctionnelles notamment les zones d'alimentation, en particulier pour les oiseaux capturés accidentellement (puffins et pétrels notamment)</li> <li>• Sensibilité aux pressions directes (captures accidentelles) et diffuses (pollutions, changement climatique) et hors ZEE (captures accidentelles)</li> <li>• Patrimoine culturel associé</li> </ul>

## Raies



7 espèces en Polynésie, dont 3 ayant des mœurs pélagiques : diable de mer chilien (*Mobula tarapacana*) raie mobula océanique (*Mobula birostris*) et raie mobula de récif (*Mobula alfredi*)

**Localisation et saisonnalité :**  
Présence forte des raies mobula aux Marquises

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	Toutes les espèces de raies pélagiques sont <b>protégées de catégorie B au titre du code de l'environnement</b> . Les <b>3 espèces</b> de raies pélagiques présentes en Polynésie sont <b>menacées</b> au niveau mondial : raie mobula océanique (EN), raie mobula de récif (VU), diable de mer chilien (EN). Ces espèces sont très sensibles aux pressions humaines au regard de leur maturité sexuelle tardive et de leur faible fécondité
	<b>Importance culturelle</b>	Importance symbolique : <i>marae</i> marins, apparition des raies avec la lumière du dieu Atea, etc
	<b>Importance écologique</b>	Rôle de régulation des communautés planctoniques
	<b>Importance économique</b>	<i>Ray watching</i> , plongée/snorkelling
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Faible
	<b>Besoins de connaissances prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution et zones fonctionnelles (alimentation, reproduction)</li> <li>• Etat de conservation</li> <li>• Sensibilité aux pressions diffuses (pollutions, changement climatique)</li> <li>• Patrimoine culturel associé</li> </ul>

## Scombridés (thonidés) et marlins



Plus de 100 espèces présentes dans la ZEE dont 9 pêchées: thons, dorade coryphène, thazard, marlins, etc.

**Localisation et saisonnalité :**  
Répartition à l'échelle du Pacifique (migrations saisonnières)  
Thon obèse : fortes abondances entre 10 et 14°S et à proximité des Marquises  
Thon germon : fortes abondances entre 12 et 16°S, avec variations saisonnières (Ouest ZEE mai-octobre, Est ZEE novembre-avril).  
Thon à nageoires jaunes : forte présence aux Marquises.

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	Espèces résilientes à condition que les captures soient compatibles avec le maintien des espèces et de leur rôle écologique (notamment vis-à-vis des niveaux trophiques supérieurs) Espèces migratrices impactées par l'effort de pêche hors de la ZEE PF Deux espèces pêchées sont classées « Vulnérables » à l'échelle mondiale (marlin bleu et thon obèse), et trois « Quasi menacées » (thon germon, thon à nageoires jaunes et marlin rayé). Néanmoins, la surexploitation, qui s'évalue à l'échelle des stocks, ne semble pas d'actualité dans le Pacifique selon la CPS.
	<b>Importance culturelle</b>	Faible
	<b>Importance écologique</b>	Proies pour de nombreuses espèces (requins, marlins, etc.) En tant que prédateurs supérieurs, rôle de régulation des écosystèmes marins (notamment micronecton) et indicateurs de leur bonne santé
	<b>Importance économique</b>	Sécurité alimentaire (principale source de protéines animales des Polynésiens), emplois, chiffre d'affaire (3 <sup>ème</sup> ressource propre du Pays)
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Moyen
	<b>Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat de conservation à l'échelle de chaque stock.</li> <li>• Répartition et zones fonctionnelles (reproduction, alimentation, etc.)</li> <li>• Fonctionnalités écosystémiques</li> <li>• Sensibilité au changement climatique et aux pollutions</li> <li>• Patrimoine culturel associé</li> </ul>

## Chaîne trophique (plancton, niveaux trophiques intermédiaires) *te moana nui*



Enrichissement localisé au niveau des îles et potentiellement des monts sous-marins.  
Enrichissement étendu au niveau des Marquises

### Localisation et saisonnalité :

Nord des Marquises : courant équatorial sud, upwelling équatorial, tourbillons en aval des îles, apport en fer des îles, générant une forte production primaire et secondaire.  
Sud des Marquises : zone de transition entre l'influence équatoriale et tropicale.

Société et Tuamotu : grand gyre du Pacifique Sud.  
Australes : zone subtropicale, eaux plus froides.

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	
	<b>Importance culturelle</b>	Sacralité, caractère <i>tapu</i> du milieu océanique du large ( <i>te moana nui</i> ) Le plus grand <i>marae</i>
	<b>Importance écologique</b>	Clé de voûte des écosystèmes marins, conditionne le bon état des espèces marines emblématiques Rôle de régulation climatique (capture de CO <sub>2</sub> par les océans, échanges thermiques mondiaux, etc.)
	<b>Importance économique</b>	Importance indirecte sur la distribution et l'abondance des espèces à fort potentiel économique (ex : thonidés)
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Faible
	<b>Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones fonctionnelles pélagiques (agrégations de niveaux trophiques intermédiaires)</li> <li>Impact des changements climatiques sur la production primaire et secondaire</li> <li>Sensibilité aux pollutions, notamment plastique</li> <li>Patrimoine culturel associé</li> </ul>

## Habitats profonds (monts sous-marins, plaines abyssales, failles, talus)



Environ 500 monts sous-marins (une des plus fortes concentrations au monde)  
Vastes plaines abyssales  
Quelques failles

### Localisation et saisonnalité :

Monts sous-marins : Présence dans l'ensemble de la ZEE mais concentrations particulières dans l'alignement des archipels

Enjeux de préservation	<b>Protection réglementaire et état de conservation</b>	Les fonds marins polynésiens sont <i>a priori</i> en bon état de conservation dans la mesure où ils ne sont pas soumis à des pressions directes. Très forte sensibilité aux perturbations en raison de la nature des espèces présentes (longévité forte, croissance lente, résilience <i>a priori</i> minime). Projet de protection réglementaire des monts sous-marins et de toutes les espèces de coraux, y compris ceux des grands fonds
	<b>Importance culturelle</b>	Dimension sacrée des milieux profonds, notamment espace de dieux ( <i>Ta'aroa</i> ), origine de la vie. Dans la mythologie, processus de création des îles par poussée verticale depuis le fond vers la surface ( <i>tuputa'a</i> ). Toponymie polynésienne des monts sous-marins
	<b>Importance écologique</b>	Monts sous-marins et talus : <ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle fonctionnel pour la productivité océanique et <i>in fine</i> pour les espèces marines emblématiques</li> <li>Zones d'agrégation supposée des espèces marines emblématiques et des thonidés</li> <li>Support d'écosystèmes benthiques riches et vulnérables</li> <li>Rôle pour la connectivité écologique profonde</li> </ul> Plaines abyssales et failles : <ul style="list-style-type: none"> <li>Support d'écosystèmes benthiques riches et vulnérables</li> <li>Rôle pour la connectivité écologique profonde</li> </ul>
	<b>Importance économique</b>	Pêche de fond Potentielles ressources pharmacologiques
Connaissances	<b>Niveau de connaissance</b>	Très faible pour les monts sous-marins et talus (quelques zones ont été partiellement étudiées par les campagnes ZEPOLYF, TARASOC, MUSORSTORM et BENTHAUS) Inexistant pour les plaines abyssales et les failles
	<b>Besoin de connaissances dans le cadre de l'AMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relief (données bathymétriques)</li> <li>Connaissances biologiques des écosystèmes profonds</li> <li>Sensibilité aux pressions directes (recherche) et diffuses (changement climatique, pollutions) et hors ZEE (protection)</li> <li>Patrimoine culturel associé (notamment toponymie)</li> </ul>



## II.2. Enjeux de gestion des activités du large

Dans une logique similaire à la description des espèces et habitats de la ZEE, les principales activités et pressions de la ZEE sont présentées ci-après.

### PÊCHE HAUTURIERE (PALANGRIERS)

**Descriptif** : pêche à bord de palangriers, utilisant des palangres horizontales d'environ 80 km de longueur.

**Espèces pêchées** (2021) : thon germon (39%), thon à nageoires jaunes (33%), thon obèse (15%), marlin bleu (2.5%), thazard (3%), espadon (3%), etc.

**Localisation** : Société, Nord Tuamotu, Sud Marquises, avec une forte variabilité interannuelle entre ces zones de pêche principales.

**Intensité** : 73 navires hauturiers en 2021 pêchant environ 6000 tonnes par an, dont environ ¼ sont exportées.

**Projection** à moyen terme : augmentation régulière de l'effort de pêche (cf politique sectorielle de la pêche au cours de révision).

### PÊCHE CÔTIÈRE (dont une partie s'exerce au-delà de 12 milles)

**Descriptif** : pêche à bord de *poti marara* (6-9mètres) et bonitiers (10-13m). Techniques de pêche : traîne, ligne de fond, harpon, canne, palangre.

**Espèces pêchées** (2021) : thon à nageoires jaunes (41%), bonite (18%), thon germon (13%), marlins (11%), , dorade coryphène (7%), thazard (2.5%), paru (2%), etc.

**Intensité** : 363 navires côtiers pour 2180 tonnes. Flottille concentrée dans l'archipel de la Société (81%), puis Tuamotu-Gambier (7%), Marquises (8%) et Australes (4%).

**Localisation** : En 2021, la pêche côtière est essentiellement autour de la Société (67% des captures totales) puis autour des Marquises (21%), des Tuamotu-Gambier (8%) et des Australes (3%). La pêche profonde aux *paru* se fait aux Marquises essentiellement (72% des captures) sur les monts sous-marins ainsi qu'aux Australes.

### PÊCHE HORS ZEE DANS LES ZONES ADJACENTES (AU DELA DES 200 MILLES)

**Descriptif** : pêche par les senneurs et palangriers étrangers (Taïwan, Chine, Corée du Sud, Vanuatu entre autres). Techniques de pêche : senne, palangre.

**Espèces pêchées** : bonite, germon, thon obèse (dont juvéniles capturés sur DCP dérivants), thon à nageoires jaunes, etc.

**Intensité** : forte (les captures polynésiennes ne représentent qu'environ 0,2% des captures à l'échelle du Pacifique)

**Localisation** : Hors de la ZEE, notamment au Nord et Est des Marquises ainsi qu'une « poche » de haute mer entre les ZEE Polynésienne et Cook (E-HSP)

## TRANSPORT MARITIME INTERINSULAIRE, CROISIÈRE

**Descriptif** : transport de marchandises et de personnes entre les îles de la Polynésie française.

**Intensité** : Plus vaste réseau de transport maritime des outre-mer : 21 navires de transport interinsulaire, 460 000 tonnes par an. 169 escales de navires de croisière (120 000 passagers), dont deux tiers dans le cadre de croisières interinsulaires en PF et un tiers pour des croisières trans-Pacifique.

**Localisation** : pour le transport de passagers, essentiellement entre Tahiti et Moorea et vers les îles sous le vent

**Projection** : pour les transports interinsulaires, maintien du niveau de transport maritime interinsulaire actuel, avec renouvellement des navires de plus de 30 ans (arrêté n° 1400 CM du 22 septembre 2015 arrêtant le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 de la Polynésie française).

## ACTIVITES DANS LES GRANDS FONDS MARINS

Les activités de prospection minière en eaux profondes, et *a fortiori* d'exploitation minière, ne sont pas d'actualité en Polynésie française. Le moratoire adopté par le Pays et la dynamique de protection des écosystèmes des grands fonds, notamment des monts sous-marins vont en ce sens.

La prospection minière consisterait à étudier certaines zones des grands fonds marins en utilisant des méthodes actives (acoustiques et/ou extractives) afin d'en estimer le potentiel minier. La prospection minière ne doit pas être confondues avec les activités de recherche océanographique visant à acquérir des informations sur la richesse et le fonctionnement des écosystèmes des grands fonds, qui sont encouragées par le Pays dans le cadre de l'aire marine gérée.

Le moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins a été adopté par les représentants à l'Assemblée de Polynésie française (Délibération n° 2022-100 APF du 8 décembre 2022 relative à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins). Ce vote fixe désormais le cadre dans lequel la Polynésie s'inscrit aujourd'hui, pour engager des études scientifiques et collecter les données relatives aux connaissances traditionnelles, afin de permettre aux générations futures de prendre, lorsque le moment sera venu, leur décision de gestion de leur héritage, en toute connaissance de cause. Rédigé sous forme d'une Déclaration solennelle de l'Assemblée de la Polynésie française, ce moratoire durera jusqu'à ce que de strictes conditions soient toutes remplies, à savoir :

- que des évaluations d'impact rigoureuses et transparentes aient été menées, les risques environnementaux, sociaux, culturels et économiques de l'exploitation minière des grands fonds marins aient été exhaustivement compris et maîtrisés, et la protection efficace du milieu marin, sa restauration ou la compensation des pertes du capital naturel soient garanties ;
- que le principe de précaution, l'approche basée sur les écosystèmes, et le principe du pollueur-payeur soient mis en œuvre ;
- que les politiques pour garantir la production et l'utilisation responsable de métaux, comme la réduction de la demande de métaux primaires, le passage vers une économie circulaire efficace en ressources, et des pratiques d'exploitation minière terrestre responsables aient été développées et mises en œuvre ;
- que des mécanismes publics de consultation aient été inclus dans tous les processus de prise de décision liés à l'exploitation minière des grands fonds marins, garantissant un engagement efficace permettant une évaluation indépendante et veillant à ce que le consentement libre, préalable et en connaissance de cause des populations locales soit obtenu et respecté.

## DECHETS DERIVANTS

Les déchets dérivants constituent une pression importante pour les espèces et habitats de la ZEE, en particulier pour les espèces marines emblématiques.

Les déchets proviennent en partie des autres ZEE et des eaux internationales. Les DCP dérivants sont poussés par les courants de surface vers l'intérieur de la ZEE, et finissent pour beaucoup au niveau des Tuamotu. Un travail de conviction est réalisé par la Polynésie française au niveau des Organisations régionales de gestion des pêches et des autres Etats et territoires insulaires du Pacifique afin que l'usage des DCP dérivants y soit limité.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique entraîne(ra) des conséquences néfastes pour les Polynésiens et pour les écosystèmes, notamment marins, de la surface jusqu'aux grandes profondeurs. La Polynésie française est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique en raison de son isolement insulaire et de son caractère archipélagique. Les effets du changement climatique, notamment la moindre santé des récifs coralliens et la montée des eaux sont susceptibles d'impacter la culture et l'identité polynésienne déjà soumise à d'importantes mutations ces dernières décennies.

Malgré sa faible responsabilité historique en termes d'émissions de gaz à effet de serre, la Polynésie française a réaffirmé son souhait de contribuer à l'atténuation du changement climatique par le biais du plan climat 2022-2030. Le Pays est par ailleurs conscient de l'importance de préserver les « puits de carbone » naturels.

Concernant l'adaptation au changement climatique en milieu marin, le Pays souhaite améliorer les connaissances pour évaluer l'impact d'une telle pression sur les différentes composantes des écosystèmes marins de la ZEE Polynésienne. Le Pays pourra ainsi, si nécessaire, envisager une adaptation de la gestion des activités anthropiques ayant un impact direct sur les écosystèmes marins afin de maintenir un niveau de pression totale (pressions directes + changement climatique) tolérable pour les espèces et habitats marins.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE MARINE

**Descriptif** : activités de recherche scientifique ciblant (i) la compréhension et la modélisation des paramètres physiques de la colonne d'eau (température, salinité, chlorophylle, ...) et de leur évolution, (ii) l'étude des ressources marines exploitées et (iii) les espèces et habitats pélagiques et benthiques.

**Intensité** : 14 campagnes océanographiques sur la période 1993-2020

**Localisation** : 10 des 14 campagnes ont concerné les archipels de la Société et des Marquises, 6 l'archipel des Tuamotu et 4 les Australes.

**Projection** : renforcement de la recherche océanographique, notamment pour la connaissance des écosystèmes profonds.

### II.3. Synthèse des enjeux régionaux et internationaux en lien avec l'AMG

La Polynésie française fait preuve d'une **attitude pro-active pour une gestion améliorée des eaux internationales et des ZEE de la région Pacifique**. Sa stratégie régionale et internationale en matière de gestion de l'environnement marin s'appuie sur trois principaux piliers :

1. **La participation et/ou le soutien aux travaux des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (WCPFC et l'IATTC)** et aux travaux d'organisations régionales techniques impliquées dans la gestion des Pêches et des Océans (ex. Communauté du Pacifique (CPS), Programme régional Océanien de l'Environnement (PROE)). L'objectif est d'améliorer le cadre de gestion des pêches notamment dans les zones de compétences respectives de la WCPFC et l'IATTC et le cadre de gestion des Océans.

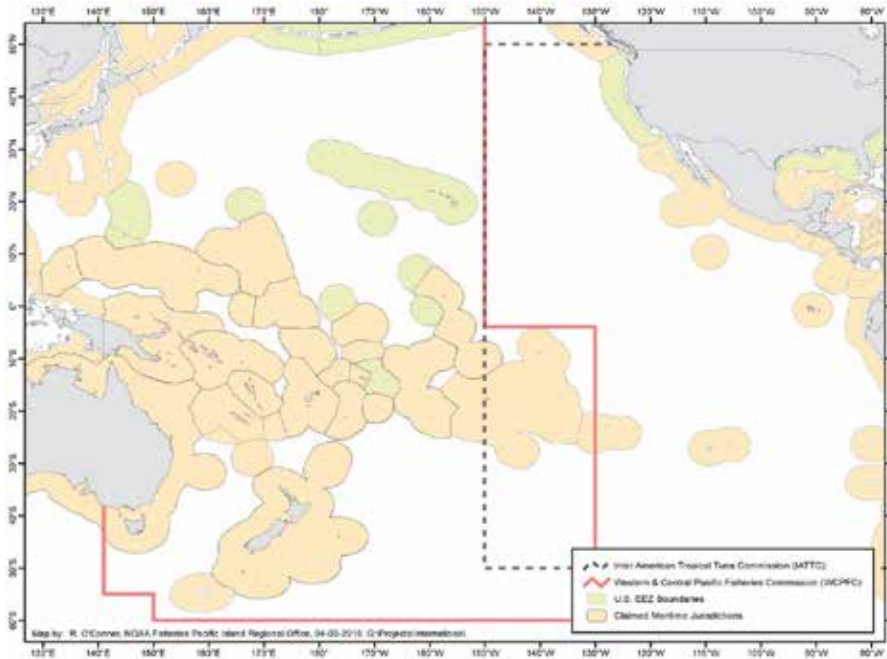


Figure 3 : Zones de compétence des ORGP intéressant la Polynésie française (WCPFC et IATTC) 2019, NOAA

2. **La représentation et la participation aux événements et sommets régionaux et internationaux** notamment dans le cadre des activités 'advocacy' du Forum des Iles du Pacifique (e.g One Planet Summit Brest en février 2022 ; Conférence sur les Océans ONU en juin-juillet 2022 ; Blue Climate Initiative en mai 2022 ; 5ème Sommet France Océanie en juillet 2021...) et/ou à l'initiative d'autres organisations/partenaires afin d'encourager la communauté internationale à une meilleure gestion des Océans, notamment en mettant en avant les efforts réalisés par la Polynésie française en la matière.

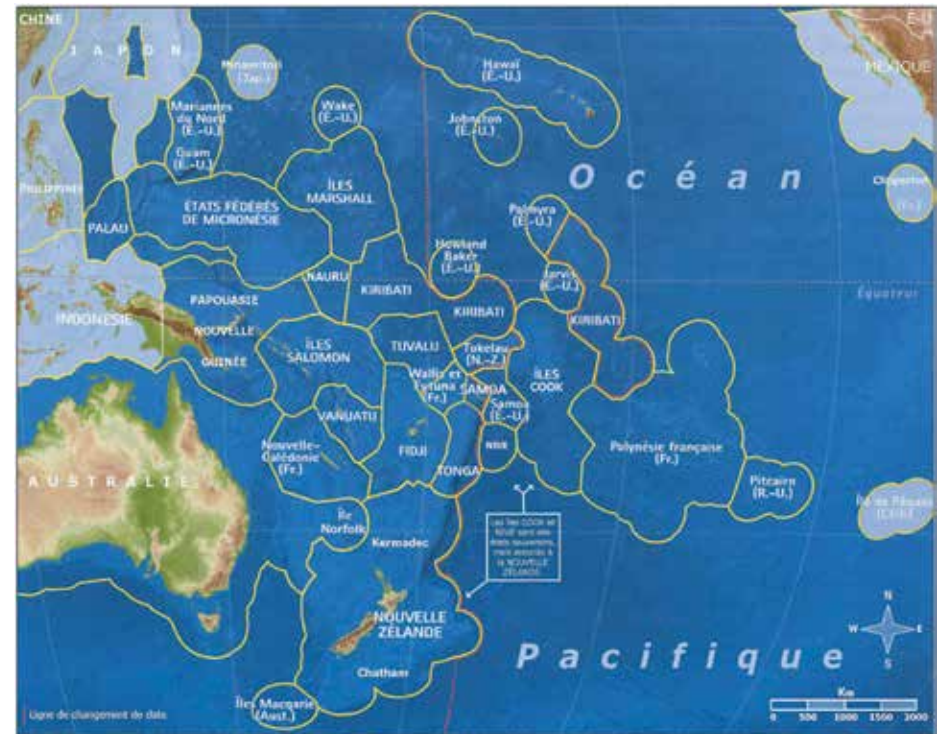


Figure 4 : Zones économiques exclusives du Pacifique Sud, 2012, Wikipédia

### 3. L'ambition du Grand mur bleu du Pacifique – *Te Moana O Hiva* axée sur la coopération avec les autres Etats et territoires insulaires du Pacifique, qui s'appuie sur un partage d'expérience et d'expertise pour la gestion des ZEE du Pacifique.

La stratégie d'influence de la Polynésie française en matière de gestion de l'environnement marin, des pêches et des Océans s'appuie sur des recommandations portées à l'échelle régionale et/ou internationale :

- **Interdire les techniques et engins de pêche à fort impact** sur l'environnement (pêche à la senne, DCP dérivants, filets dérivants, chalut de fond...).
- **Lutter contre la pêche illégale**, le braconnage ou les marchés internationaux constituant une menace pour les espèces marines emblématiques (notamment la pêche aux requins).
- **Gérer durablement 100% de l'espace maritime**, davantage qu'en « sanctuariser » 30%. Cette gestion durable de l'ensemble des espaces maritimes s'appuie notamment sur une stricte préservation des espèces marines emblématiques en incitant à réduire leurs interactions avec les activités de pêche, et sur une préservation des habitats et zones fonctionnelles.
- **Gérer durablement l'ensemble des activités**, et non uniquement la pêche, par exemple par le biais de Zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) pour réduire les pressions générées par le transport maritime.
- **Maintenir les pêches artisanales côtières**, au bénéfice de la sécurité alimentaire des populations et des communautés locales, en questionnant le modèle de vente de licences de pêche aux navires étrangers.
- **Intégrer pleinement la dimension culturelle à la gestion**, en s'appuyant sur des outils de gestion communautaires (Zones de Pêche Réglementée, *rahui*) et des outils de sensibilisation aux enjeux de gestion et de préservation de l'environnement marin (Aires Marines Educatives, actions des associations locales...).
- **Encourager la coopération régionale** en matière de connaissances des espèces, exploitées ou non, en particulier pour les espèces dont l'aire de répartition chevauche les eaux de plusieurs Etats ou territoires insulaires.

Par ailleurs, il convient de rappeler que de nombreuses **conventions internationales ou régionales** relatives à la préservation de l'environnement marin s'appliquent en Polynésie française : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), Convention pour la diversité biologique (CBD), Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (UNESCO), Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage (CITES), Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux (Bâle), Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention relative à la protection des ressources naturelles et de l'environnement du Pacifique Sud (Nouméa), Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud (Apia).

## II.4. Matrice d'interaction

La matrice figurant en annexe 1 présente les potentielles interactions entre les activités humaines et les compartiments des écosystèmes marins de la ZEE. Cette matrice a permis d'alimenter les discussions des acteurs impliqués dans la révision du plan de gestion afin d'identifier en première lecture les pressions susceptibles d'affecter les écosystèmes marins de la ZEE et de prioriser les actions à mettre en œuvre pour préserver ces écosystèmes. Il s'agit d'un outil d'aide à la réflexion réalisé « à dire d'experts ».

Elle tente de répondre à deux questions :

1. Telle activité peut-elle entrer en interaction avec telle composante de l'écosystème ?
2. Le cas échéant, la pression générée par l'activité est-elle en mesure d'impacter faiblement, moyennement ou fortement cette composante de l'écosystème ?

La justification des niveaux d'impact est présentée en annexe 1, adossée à la matrice d'interaction.

# PARTIE 3 : LA CONSTRUCTION DU PLAN DE GESTION

## III.1. Une méthodologie éprouvée, adaptée au contexte local suivant une démarche concertée

Pour s'inscrire dans le processus de consolidation du plan de gestion, le Pays a sollicité l'appui technique et l'expertise de l'OFB pour l'accompagner dans ces travaux. En collaboration avec les services du Pays, il a été acté que la consolidation du plan de gestion reprendrait toutes les étapes clés d'élaboration d'un plan de gestion et renforcera le lien culture-nature, indissociables dans la culture polynésienne.

Les étapes suivantes ont donc été suivies :

- Synthétiser les informations existantes à travers un état des lieux des connaissances
- Réaffirmer et enrichir les enjeux et identifier les facteurs d'influences (notamment les menaces) qui agissent sur les enjeux
- Consolider les objectifs à long terme et les objectifs opérationnels
- Réorganiser et réviser le plan d'action
- Établir des indicateurs d'évaluation du plan de gestion

### III.1.1. Un diagnostic partagé : l'état des lieux des connaissances

Dans le cadre des travaux de consolidation du plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea menés par le MCE avec l'appui de l'OFB, un état des lieux des connaissances disponibles sur la ZEE de Polynésie française a été réalisé. Il permet de mettre en évidence les caractéristiques écologiques, culturelles et économiques de la ZEE qui ont ainsi pu alimenter les travaux de consolidation du plan de gestion. Il rassemble l'état des connaissances pour chaque composante des écosystèmes marins de

la ZEE. Il dresse également un panorama des activités économiques qui s'exercent dans le périmètre de la ZEE et met en lumière les interactions entre ces activités et les espèces et habitats. La dimension culturelle associée aux écosystèmes marins polynésiens irrigue l'ensemble du document dans la mesure où, en Polynésie française, la nature et la culture sont deux entités indissociables.

Cet état des lieux est le fruit d'un travail partenarial réalisé avec l'ensemble des directions et services compétents. La Polynésie française a confié au MCE le pilotage de ces travaux. A cet effet, l'OFB a été mobilisé par le Pays pour accompagner la démarche dans le cadre de la convention-cadre OFB-Polynésie française du 10 janvier 2020. L'OFB a ainsi coordonné la rédaction de ce document dans une démarche de concertation avec les directions et services du Pays et de l'Etat : le Ministère de la culture et de l'environnement, la Direction de l'environnement, la Direction des ressources marines, la Direction de la Culture et du Patrimoine, la Direction Générale de l'Education et des Enseignements, la Direction Polynésienne des affaires maritimes, la Délégation à la recherche, l'Action de l'Etat en mer, le Service d'Etat des affaires maritimes, la Direction régionale des Douanes, le Service hydrographique et océanographique de la marine, Météo France. Les échanges entre ces services et l'OFB ont eu lieu entre mars et juin 2021.

De nombreuses informations ont été collectées et ont été synthétisées selon cinq axes : (i) le contexte administratif et historique de l'AMG (ii) l'environnement physique (iii) les espèces et habitats marins et leurs interactions (iv) les usages de la ZEE (v) les pressions générées par les activités extérieures à la ZEE

Le document a été validé par le MCE en août 2022 à la suite d'échanges itératifs avec les services compétents. Dans la continuité de ce document et pour appuyer la suite des travaux, l'OFB a produit une synthèse des enjeux de gestion et de protection de la ZEE pour donner une lecture

analytique de l'état des lieux et décrire de façon schématique les interactions entre les activités maritimes et les habitats et espèces de la ZEE.

### III.1.2. Réaffirmation des enjeux et identification des facteurs d'influences

Le premier plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea (2020-2023) a mis en évidence les principaux enjeux de gestion et de protection de la ZEE. L'état des lieux des connaissances réalisé en 2022 les a réaffirmé et détaillé. Quatre enjeux ont ainsi été identifiés :

- Espèces marines emblématiques
- Ecosystèmes profonds
- Espèces ciblées par la pêche hauturière
- Gestion spatialisée et partenariale

Les facteurs d'influence ont ensuite été identifiés, c'est-à-dire les facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon directe ou indirecte sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence soit positive (leviers/opportunités) soit négative (menaces/pressions).

### III.1.3. Co-construction du plan de gestion

#### • Les ateliers interservices : une première consultation des services du Pays et de l'Etat (septembre 2022).

Des ateliers interservices ont été organisés le 30 septembre 2022 afin d'aborder les perspectives d'amélioration des connaissances, de protection des espèces et des habitats, de renforcement de la gestion durable des activités maritimes et d'implication régionale et internationale. Les données et les mesures existantes ont été rappelées par les services concernés puis les actions à développer dans le cadre du nouveau plan de gestion ont fait l'objet de discussions ouvertes.

Les ateliers se sont concentrés sur 3 thématiques : i) les espèces marines emblématiques, ii) les habitats benthiques et iii) les ressources halieutiques.

Thématiques	Services sollicités
Espèces marines emblématiques	Services du Pays <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation à la recherche (REC)</li> <li>• Direction des ressources marines (DRM)</li> <li>• Direction de l'environnement (DIREN)</li> <li>• Direction de la culture et du patrimoine (DCP)</li> <li>• Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)</li> <li>• Direction des affaires internationales, européennes et du pacifique (DAIEP)</li> </ul>
Habitats benthiques	Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)
Ressources marines	Services de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service des affaires maritimes (SAM)</li> <li>• Action de l'état en mer (AEM)</li> <li>• Joint Rescue Coordination Center (JRCC)</li> <li>• Etablissement public de l'Etat</li> <li>• Météo France</li> <li>• Office français de la Biodiversité (OFB - siège)</li> </ul>

Les propositions issues de ces ateliers ont été mises en valeur dans une première ébauche de plan de gestion, à savoir une première proposition d'objectifs long terme, d'objectifs opérationnels, de fiches actions et d'opérations. C'est sur cette base qu'a ensuite été sollicitée la société civile.

#### • Instance de consultation de la société civile (novembre 2022)

Consultée en amont de la rédaction des fiches actions, l'instance de consultation de la société civile a été réunie le 2 novembre 2022 afin de :

- Expliquer la démarche de consolidation et les grands axes pré-identifiés
- Recueillir des propositions pour alimenter le plan de gestion
- Poser les jalons d'une implication régulière de la société civile et des acteurs socio-économiques dans le plan de gestion

Les propositions formulées par l'instance de consultation de la société civile ont notamment permis de proposer une formulation alternative des objectifs long-termes selon une approche écosystémique plutôt qu'une approche basée sur la durabilité des activités.

La FAPE et l'UICN ont chacun produit une série de recommandations par écrit, qui ont fait l'objet de lettres de réponses de la part du Ministre de la Culture et de l'Environnement afin d'y répondre point par point.

#### • **La rédaction des fiches action (novembre-décembre 2022)**

Sur la base des ateliers interservices et des modifications opérées suite à l'instance de consultation de la société civile, la rédaction des fiches action a eu lieu en novembre et décembre 2022.

19 fiches actions ont ainsi été co-construites avec les services du Pays et de l'Etat. Amorçées par l'OFB, elles ont fait l'objet de nombreux échanges avec les pilotes et acteurs associés de chaque fiche afin qu'elles soient les plus complètes possibles (détail des opérations, calendrier de mise en œuvre, indicateurs et moyens associés, etc.)

Fiche	Acteurs consultés pour la rédaction
1	DIREN, DTRT, REC, MCE, Société civile
2	DIREN, DTRT, REC, MCE, Société civile
3	DRM, DIREN, MCE, Société civile
4	AEM, JRCC, DPAM, DIREN, MCE, Société civile
5	DCP, DRM, MCE, Société civile
6	DIREN, DRM, MCE, Société civile
7	DTRT, REC, SHOM, MCE, Société civile
8	DRM, DTRT, REC, SAM, MCE, Société civile
9	DRM, SAM, DAIEP, MCE, Société civile
10	DRM, DTRT, REC, DIREN, MCE, Société civile
11	AEM, JRCC, SAM, DRM, DIREN, MCE, Société civile
12	DPAM, AEM, DIREN, DRM, MCE, Société civile
13	DIREN, DRM, MCE, Société civile
14	DPAM, DIREN, DRM, MCE, Société civile
15	DIREN, DRM, DPAM, MCE, Société civile
16	DCP, MCE, Société civile
17	DGEE, DIREN, MCE, Société civile
18	MCE, Société civile
19	DAIEP, DRM, MCE, Société civile

Le volet contextuel du plan de gestion a été rédigé en parallèle par l'OFB, avec des compléments et des relectures des services concernés.

#### • **Présentation du plan de gestion à l'instance de consultation de la société civile (janvier 2023)**

Le nouveau plan de gestion ainsi rédigé a été envoyé et présenté à la société civile lors d'une première réunion le 11 janvier 2023. Il fixe les ob-

jectifs de long terme pour la période 2023-2038 ainsi que les résultats attendus et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action 2023-2027.

Le Cluster Maritime, la FAPE et le comité français de l'UICN ont ensuite produit des recommandations écrites qui ont fait l'objet de retours détaillés en séance lors d'une seconde réunion le 26 janvier 2023. Plusieurs suggestions de modification ont ainsi été prises en compte dans la version finale du plan de gestion avant envoi au comité de gestion.



Réunion de l'instance de consultation de la société civile, 26 janvier 2023 (crédit : Cluster Maritime)

### **III.2. Une mise en cohérence et des interactions évidentes avec le milieu côtier et les politiques sectorielles existantes**

#### **Lien avec les objectifs de développement durable en Polynésie française**

Adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030 intitulé « Transformons notre monde », les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000-2015).

Le 20 juillet 2020, le Président de la Polynésie française a transmis une circulaire n°4337/PR à l'attention des chefs de service administratif et des directeurs d'établissement public administratif, concernant l'intégration des cibles et des indicateurs des ODD dans le cadre des rapports annuels d'activité. L'objectif final était d'intégrer les indicateurs ODD dans les politiques publiques du Pays, d'en rendre compte en annexe du Rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française



(APF) et de pouvoir partager un ensemble cohérent et organisé des résultats pour le prochain rapport quadriennal du Forum des îles du Pacifique en 2022.

L'intégration des ODD dans ses politiques publiques permet à la Polynésie française de se mettre au diapason des standards internationaux et facilite le dialogue avec ses partenaires grâce à des indicateurs de suivi construits sur la même base. Une meilleure lisibilité des indicateurs ODD permet d'en faire un outil de référence et une marque d'éligibilité afin d'accéder aux programmes nationaux, européens et internationaux d'aide au développement.

Dans ce cadre, le plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea contribue à l'atteinte de certains ODD :

- ODD 2 « faim zéro » ;
- ODD 14 « vie aquatique » ;
- ODD 16 « paix, justice et institutions efficaces » ;
- ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ».

### Lien avec les politiques sectorielles

L'ensemble des actions définies dans le plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea vient renforcer et alimenter certaines politiques sectorielles dont la Polynésie française s'est dotée en matière de :

- **Pêche hauturière** : approuvée par délibération n° 2018-6 APF du 13 mars 2018, la politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française a été définie pour la période 2018-2022. L'objectif principal de cette politique sectorielle est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays. Il s'agit d'optimiser la chaîne de valeur dans le respect des conditions de durabilité avec trois piliers : environnemental (stock de la ressource halieutique), économique et social ;
- **Innovation** : « Polynésie Océan d'Innovation », tel est l'intitulé de la Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française. Cette stratégie, approuvée par délibération n° 2022-93 APF du 13 octobre 2022 est résolument axée sur le développement durable et inclusif de la Polynésie française, océan d'innovation, terre d'émergence et territoire de démonstration, de développement et de déploiement de solutions innovantes. Elle constitue ainsi la feuille de route essentielle et indispensable pour faciliter l'accès des acteurs privés et académiques aux financements européens et nationaux, afin de

développer leurs projets collaboratifs d'innovation. Le cadre logique de cette stratégie se décompose en objectifs spécifiques, résultats attendus et en actions. Particulièrement, l'objectif spécifique « Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française » se décline en résultats et actions dont le plan de gestion contribuera à leurs atteintes :

- Résultat II.1 : La Polynésie devient un phare de l'économie bleue durable et décarbonée ;
  - Résultat II.2 : La Polynésie devient une référence de la résilience Terre-Mer ;
  - Résultat II.3 : La Polynésie devient un modèle de production d'excellence ;
  - Résultat II.4 : La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie.
- **Climat** : le nouveau Plan Climat de la Polynésie française 2022-2030 est actuellement en cours d'élaboration. Après un premier Plan climat énergie (PCE) 2015-2020, une nouvelle ambition climatique et un plan d'action opérationnel jusqu'en 2030 sont à l'étude. Le premier Plan climat énergie était décliné en grand axes, orientations et actions dont certaines sont complémentaires aux objectifs longs termes du plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea :
    - Axe 5 – Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
      - Orientation 5.1 – Assurer la résilience du patrimoine naturel pour prendre en compte les effets du changement climatique
      - Orientation 5.2 – Assurer la résilience du patrimoine culturel polynésien aux impacts du changement climatique et valoriser les pratiques culturelles locales contribuant à l'adaptation
  - **Agriculture** : la délibération n° 2021-40 APF du 18 février 2021 portant approbation du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 de la Polynésie française représente une ambition pour accompagner la transformation de l'agriculture polynésienne. A ce titre, ce schéma entend valoriser les pratiques agroenvironnementales afin de tendre vers une agriculture biologique. Ces pratiques réduiraient ainsi les pollutions telluriques potentiellement impactantes pour les écosystèmes côtiers et de la ZEE.
  - **Transition énergétique** : l'Agence Française de Développement et la

Polynésie française ont conjointement défini un programme d'appui sur une durée de 3 ans (2020 – 2023) dont l'objectif est de soutenir la stratégie de transition énergétique et d'appuyer le plan climat énergie. Ce plan a trois objectifs principaux : (i) changer de modèle énergétique, en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités ; (ii) changer les comportements pour réduire la consommation énergétique et (iii) changer le modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs. Les objectifs de ce plan permettront ainsi de limiter les émissions de GES et ainsi atténuer les effets du changement climatique, dont les effets sur les écosystèmes protégés. Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'objectif opérationnel « Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique » du plan de gestion de l'aire marine gérée.

- **Tourisme** : la publication de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française la plus récente remonte à octobre 2015, avec la présentation d'un plan d'actions sur 5 ans (2015-2020). Elle fait le constat des forces et des faiblesses du tourisme et affirme une stratégie fondée sur deux marqueurs forts, que sont le patrimoine culturel et le patrimoine naturel de la Polynésie française. Depuis, le Pays a amorcé une étude sur l'élaboration d'une stratégie « de reconquête » du tourisme à l'horizon 2025-2027. Par la délibération n°2022-99 APF, la stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2022-2027 intitulée "Fāri'ira'a Manihini 2027, l'accueil qui nous ressemble et nous rassemble (FM27)" a été adoptée le 8 décembre 2022 par l'Assemblée de la Polynésie française. Cette stratégie repose sur une ambition d'un tourisme inclusif, au service d'un développement responsable et d'une croissance partagée, qui permet de maîtriser une répartition territoriale des flux touristiques dans les différentes îles en préservant l'environnement, la qualité de vie, la culture et les usages. Il est ainsi prévu d'intensifier la sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et culturel, objectif venant en complément des objectifs du plan de gestion de l'aire marine gérée.

Le plan de gestion vient également soutenir les plans d'actions déclinés localement et notamment le plan d'action des espèces emblématiques marines élaboré par le Programme régional océanien de l'environne-

ment (PROE) et décliné localement. Enfin, l'inscription du Pays dans une démarche globale de « Zéro gaspillage » devrait limiter la présence de plastique et réduira l'impact des pollutions marines d'origine terrestre dans les zones côtières et la ZEE de Polynésie française.

### Lien avec le milieu côtier (eaux intérieures et territoriales).

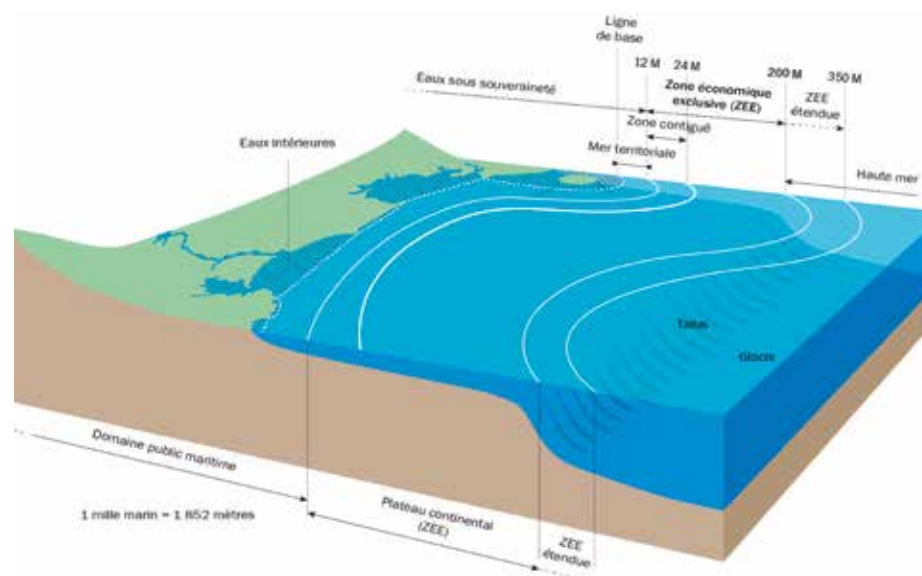


Figure 5 : Limites des espaces maritimes, Ateliers de cartographie - 2018, Presses de SciencesPo

Le plan de gestion de l'AMG ne couvre pas directement les espèces et habitats marins affiliés exclusivement à la mer territoriale, aux eaux intérieures et au littoral. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit la forte connectivité qui caractérise l'espace maritime polynésien, d'une part entre la ZEE et les eaux côtières et d'autre part entre la ZEE et les eaux étrangères et internationales. Cette connectivité s'exprime à plusieurs égards :

- De nombreuses espèces présentes dans la ZEE passent une partie de leur cycle de vie dans les eaux côtières et/ou au-delà de la ZEE, notamment les tortues, certaines espèces d'oiseaux marins, de requins,

de raies et de mammifères marins. Par exemple, les tortues pondent à terre et s'alimentent dans la mer territoriale et la ZEE.

- Ces espèces peuvent être impactées directement par les activités qui ont lieu en milieu côtier ou au-delà de la ZEE, par exemple le whale watching en milieu côtier ou encore les captures de requins dans les eaux internationales.
- Par ailleurs, les courants de surface sont susceptibles d'entraîner dans la ZEE les pollutions générées par des activités se déroulant dans les eaux côtières ou provenant de l'extérieur de la ZEE (ex : DCP dérivants) et ainsi générer un impact indirect sur les espèces et habitats de la ZEE.
- Enfin, des pressions terrestres peuvent impacter les espèces marines de la ZEE. En effet, conformément à la philosophie polynésienne, les espaces terre-mer-air sont pleinement interconnectés. Par exemple, la dégradation des sites de pontes de tortues sur le littoral ou la prédation des colonies d'oiseaux marins par les espèces animales envahissantes peuvent impacter de manière significative ces espèces.

Ainsi, la forte connectivité, d'une part entre la ZEE et le milieu côtier et d'autre part entre la ZEE et les ZEE étrangères ou les eaux internationales, oriente nécessairement les perspectives de gestion, de protection et d'amélioration des connaissances envisagées.

Pour rappel, de très nombreuses actions d'amélioration de connaissances, de gestion et de protection sont portées par les services du Pays et de l'Etat en milieu côtier. Pour ne citer que quelques exemples : l'encadrement du whale watching, l'interdiction du nourrissage, la gestion des escales, l'amélioration de l'évaluation des prélèvements de la pêche artisanale, le projet de certification ISO 14001 du Port de pêche, etc.

### III.3. Un plan de gestion qui conforte le lien Culture/Nature

Les Océaniens et les Polynésiens en particulier, conçoivent leur environnement comme une immense généalogie reliant le monde des dieux, les phénomènes naturels, la biodiversité, les Hommes et les ancêtres, sans distinction nette entre nature et culture, ni entre monde matériel visible et le monde spirituel invisible. Dans les sociétés occidentales, la culture est souvent perçue comme dissociée de la nature et de la biodiversité, séparation inexistante dans les sociétés traditionnelles polynésiennes.

Ainsi, chaque élément du règne végétal, animal ou minéral est censé

posséder une forme spécifique (*huru*), émergée dans le monde de la lumière depuis les profondeurs originelles (*tupu*). Tout élément contient une entité spirituelle invisible (*vārua*, *tuputupūa*, *vērua*) qui est animée par une énergie vitale appelée *mauri* (qui diminue lors des maladies et disparaît à la mort) et une substance ou essence vitale qui traverse les générations, appelée *iho*. Ce qui explique qu'une pierre est censée avoir un principe vital qui lui permet d'être « vivante » (*ora*) et animée d'une énergie héritée des dieux qui s'apparente au mana.

Le règne animal tient une place importante dans le monde polynésien. Les espèces, largement évoquées dans les mythes, sont réparties en trois niveaux du cosmos :

- les créatures marines qui habitent et se déplacent dans les profondeurs marines de Te Moana,
- les créatures ailées circulant dans le ciel (*manu* ou *manumanu* respectivement les oiseaux et les insectes),
- les créatures terrestres qui se déplacent en rampant (comme les lézards) ou en marchant (bipèdes et quadrupèdes).

À la différence de la classification scientifique des espèces en groupes, la tradition polynésienne indique que tous les animaux marins sont censés descendre de Tangaroa (Ta'aroa en tahitien, *Tana'oa* / *Taka'oa* en Marquisien), dieu des profondeurs océaniques. Tangaroa est le père de toutes les espèces marines, assisté d'une multitude d'autres dieux marins dont les plus connus sont '*Oropa'a* (Koropaga), *Ruahatu*, *Tinorua*, *Tutepuganui*.

La protection de l'océan est ainsi une préoccupation largement partagée en Polynésie française. La mer est omniprésente dans le quotidien des Polynésiens, qui plus est dans les archipels éloignés où les habitants tirent l'essentiel de leur nourriture et de leurs revenus du prélèvement des ressources marines. L'océan est également un lieu de détente et de loisir. Ce lien particulier des Polynésiens à l'océan entretient une conscience des enjeux de préservation des espèces marines exploitées et non exploitées et des services rendus par un océan que tout le monde partage.

A l'image de la philosophie polynésienne dans laquelle l'humain est intégré à la nature, l'aire marine gérée et son plan de gestion visent à assurer un équilibre entre la préservation des écosystèmes et le développement d'activités durables, tout en reconnaissant la forte dimension culturelle associée au milieu marin.

# PARTIE 4 : L'ÉVALUATION, LA MISE À JOUR ET LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION

Afin d'évaluer la mise en œuvre du précédent plan de gestion 2020-2023, les services impliqués ont évalué l'avancement des actions menées sur la période 2020-2023 :

Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
<b>Enjeu A - Une pêche durable minimisant l'impact environnemental</b>			
<b>Objectif 1 :</b>			
Mesure 1 : Réguler les entrées en flotte	50-75%	- Lancement de 2 appels à candidatures pour l'attribution d'un total de 12 licences de pêche professionnelle hauturière : 7 licences attribuées en 2020 et 5 restants à attribuer (dépouillement en cours)	Action relevant davantage de la politique sectorielle de la pêche hauturière
Mesure 2 : Mettre en place un zonage réservé à la pêche côtière	50-75%	- Scénarios de zonage élaborés, discussions en cours avec les parties prenantes.	Action reconduite → fiche action n°13
Mesure 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces ciblées, dans un contexte de changement climatique	25-50%	- Contribution à des programmes de recherche régionaux par la fourniture de données de captures polynésiennes	Action reconduite → fiche action n°8
<b>Objectif 2 :</b>			
Mesure 4 : Financer des campagnes exploratoires	0-25%		Action reconduite sous un autre format → fiche action n°7
Mesure 5 : Mettre en place un régime de sortie de la ZEE	25-50%	- Démarches lancées auprès de l'État	Action relevant davantage de la politique sectorielle de la pêche hauturière
Mesure 6 : Défendre les intérêts de l'AMG au sein des ORGP	50-75%	- Participation PF aux réunions plénières de la WCPFC et IATTC, et organes subsidiaires de la WCPFC et défense des intérêts de l'AMG	Action reconduite et renforcée → fiche action n°9
<b>Objectif 3 :</b>			
Mesure 7 : Généraliser les tactiques et outils limitant les interactions avec les espèces non-ciblées	50-75%	- Élaboration et diffusion de 6 fiches de bonnes pratiques de la pêche hauturière, renforcement des mesures réglementaires (LP 09-2022 et arrêté 1099 CM du 27-06-22)	Action reconduite → fiche action n° 3
Mesure 8 : Pérenniser le programme d'observateurs embarqués	50-75%	- Taux de couverture réalisé > 5% et relance d'un nouveau marché pluriannuel 2023-2026	Action reconduite et renforcée → fiche action n°10
Mesure 9 : Étudier l'utilisation de nouvelles technologies (e-monitoring)	50-75%	- Programme pilote avec l'ONG The Nature Conservancy en cours	Action reconduite et renforcée → fiche action n°10

Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
Mesure 10 : Évaluer l'impact des DCP dérivants	50-75%	- Programmes de recherche DCPech et DCPéval achevés ; programme de sciences participatives de recensement des DCP dérivants échoués en cours ; prestation de collecte des déchets dans 9 îles des Tuamotu achevée.	Action reconduite → fiche action n°9
<b>Objectif 4 :</b>			
Mesure 11 : Pérenniser la démarche d'éco-certification MSC	50-75%	- Audits de surveillance n°2 et 3 réalisés. Label étendu à l'espadon en 2021.	La démarche administrative de pérenniser le label relève davantage de la politique sectorielle de la pêche hauturière. Cependant, certaines actions qui contribuent au maintien du label font partie du plan de gestion (fiches action 3, 5, 8, 9, 10, 11, 14)
Mesure 12 : Certifier le port de pêche ISO 14 001	25-50%	- Tranche ferme de l'étude sur la refonte des modalités de gestion du port de pêche réalisée	Action «côtière» (hors AMG)
<b>Enjeu B - La réduction des menaces sur la mégafaune marine</b>			
<b>Objectif 5 :</b>			
Mesure 13 : Renforcer la lutte contre le braconnage d'espèces protégées	75-100%	- Partenariat OCLAEPS/DOUANE - Campagnes d'information - Implication des référents dans la surveillance des sites d'habitats et d'alimentation - Constitution de partie civile du Pays dans les contentieux braconnages	Action «côtière» (hors AMG) → mention dans l'action 11 dans le cadre de la surveillance de la ZEE
Mesure 14 : Réduire la perturbation des animaux lors des activités d'observation, prise de vue et de son	75-100%	- Délivrance et suivi d'arrêtés d'autorisation - Vigilance réseau RLE	Action «côtière» (hors AMG)
<b>Objectif 6 :</b>			
Mesure 15 : Développer des méthodes de répulsion autour des DCP fixes et dans les parcs à poissons	0-25%		Action abandonnée
Mesure 16 : Développer le réseau de référents dans les îles et sur les navires de transport	50-75%	- Augmentation du nombre de référents dans les îles - Mise en place du séminaire RLE pour la révision du plan d'action de la PF et renforcement des capacités - Partenariat avec l'association Océania	Action reconduite → fiche action n°15
<b>Objectif 7 :</b>			
Mesure 17 : Développer et valoriser l'observatoire des EME de la Polynésie française	75-100%	- Mise à jour de l'Observatoire de PF - Consolidation par la création de l'application Observatoire de PF	Action reconduite → fiche action n°1

Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
<b>Enjeu C - Un océan riche, sûr, sain et connecté écologiquement</b>			
<b>Objectif 8 :</b>			
Mesure 18 : Établir des collaborations avec les pays du Pacifique pour la mise en cohérence de la gestion des ZEE	50-75%	- Prise de contact avec le PROE pour l'organisation de partenariats avec les pays du Pacifique	Action reconduite et renforcée → fiche action n°19
Mesure 19 : Partager le modèle de l'AMG	25-50%	- Promotion du modèle de l'AMG au travers d'évènements nationaux, régionaux et internationaux (Congrès mondial UICN, One Ocean Summit, Conférence sur les Océans ONU, Blue Climate Initiative; 5ème Sommet France Océanie)	Action reconduite et renforcée → fiche action n° 19
<b>Objectif 9 :</b>			
Mesure 20 : Consolider le plan de contrôle des pêches	50-75%	- Action en continu	Action reconduite → fiche action n°11
Mesure 21 : Mutualiser les moyens de lutte contre la pêche illégale et les trafics illicites	75-100%	- Partenariat/échanges avec le JRCC et l'OCLAEPS	Action reconduite → fiche action n°11
Mesure 22 : Optimiser le dispositif de suivi satellitaire des navires	50-75%	- Tous les navires de pêche hauturière sont équipés de VMS. Déploiement prochain sur les navires de pêche côtier	Action reconduite → fiche action n°11
<b>Objectif 10 :</b>			
Mesure 23 : Protéger les monts sous-marins et tout espace nécessaire pour maintenir les continuités écologiques	0-25%	- Etat de l'art sur les monts sous-marins en cours : partenariat OFB-MNHN-Pays	Action reconduite → fiche action n°6
Mesure 24 : Améliorer la qualité de gestion des 24 espaces marins côtiers protégés et des ZPR	75-100%	- Renforcement des capacités - Budget déployé au fonctionnement des actions votées - Tenue des comités de gestion avec actions retenues	Action «côtière» (hors AMG)
Mesure 25 : Protéger l'intégralité des récifs coralliens et assurer le suivi du changement climatique	75-100%	- Arrêté listant toutes les espèces de coraux en catégorie B du code de l'environnement finalisé	Action «côtière» (hors AMG)
Mesure 26 : Protéger de nouveaux espaces remarquables (UNESCO Marquises et Australes)	75-100%	Réserve de Biosphère des Australes - Délibérations prises pour les communes de Rurutu, Rimatara. - Délibérations en cours pour la commune de Tubuai - Réunions / ateliers participatifs à Rurutu concernant le zonage. - Zonage défini pour Rurutu - Zonage (périmètre) océanique - Réunion avec l'ensemble des maires des Australes lors du festival des Australes Inscription des îles Marquises au patrimoine mondial - Plan de gestion élaboré et finalisé - Dépôt du dossier d'inscription le 23/01/2022	Action «côtière» (hors AMG)

Mesure	État d'avancement	Principales actions réalisées sur la période 2020-2022	Reconduction dans le plan de gestion 2023-2038
<b>Objectif 11 :</b>			
Mesure 27 : Prévenir et gérer tout déversement d'hydrocarbures ou autres pollutions en mer, issues des navires	50-75%	- Participation aux réunions et animation en CMM → groupe de travail DIREN/État	Action reconduite → fiche action 5
Mesure 28 : Collecter et éliminer les macro-déchets, engins de pêche ou perlicoles	75-100%	- Campagne de nettoyage des plages aux Tuamotu - Rapatriement des DMS - Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des plans de gestion des déchets - Finalisation du schéma de gestion des déchets en PF	Action «côtière» (hors AMG)
<b>Enjeu D - Un océan de partage et de responsabilité éco-citoyenne</b>			
<b>Objectif 12 :</b>			
Mesure 29 : Étendre le réseau d'AME	50-75%	- 15 nouvelles écoles labélisées AME entre 2020 et 2022	Action «côtière» (hors AMG)
Mesure 30 : Communiquer et sensibiliser sur l'intérêt d'un océan en bonne santé	25-50%	- Film sur l'AMG	Action reconduite → fiche action n°17
Mesure 31 : Impliquer les populations en favorisant la réappropriation des outils traditionnels (rahui)	50-75%	- Implication des populations et membres des comités de gestion dans la gestion de leur espace protégé - Mise en place de conventions de suivi écologique et d'inventaires d'espèces et d'espaces protégés - Formation de référents	Action «côtière» (hors AMG)
<b>Objectif 13 :</b>			
Mesure 32 : Orienter la recherche marine vers la gestion des ressources et des écosystèmes marins	50-75%	- Convention d'études appliquées ou fondamentales pour l'amélioration des connaissances (ex: études génétiques tortues, moule géantes, baleines à bosse, suivi satellite par émetteurs...) - Réseau de surveillance de Tahiti pour le bilan de santé des récifs coralliens	Ne fait pas l'objet d'une action en tant que telle mais transparait dans quasiment toutes les fiches actions
Mesure 33 : Développer et consolider les réseaux de valorisation et d'échange pour la bonne gestion de l'océan	50-75%	- Mise en place de séminaires associatifs - Mise en place du séminaire RLE - Rencontre et échange avec les Pays du Pacifique, membres du PROE (journées bleues, espèces envahissantes marines)	Action reconduite → fiche action n°19

Sur les 33 mesures fondant le plan de gestion 2020-2023, les services pilotes (services du Pays et de l'Etat) ont globalement réalisé ou initié les missions qui leur étaient confiées, que ce soit en matière d'amélioration des connaissances, d'actions de préservation, de surveillance, d'information / sensibilisation / communication, de concertation et de conciliation des enjeux de préservation avec les diverses activités anthropiques

Cette évaluation sommaire permet d'identifier les forces et faiblesses dans la mise en œuvre des actions.

- Les programmes mis en œuvre par les services sont opérationnels et témoignent globalement de la durabilité dans laquelle s'inscrivent les activités ;

- Malgré le manque de moyens humains, logistiques et financiers, des actions pertinentes sont engagées en faveur d'une gestion durable et exemplaire de l'espace maritime (programme observateur, bonnes pratiques, animation du réseau RLE pour la préservation des espèces marines emblématiques...);
- Les actions ciblées sur le milieu côtier ont mobilisé davantage les services alors que le milieu côtier est hors périmètre de l'AMG. Néanmoins, cela est en cohérence au regard des pressions plus importantes s'exerçant sur ces écosystèmes.

Néanmoins, 3 grands paramètres ont amoindri l'efficacité des mesures envisagées :

- Une coordination et un pilotage des actions encore trop incertains. La mise en œuvre d'un plan de gestion nécessite la mobilisation de moyens humains permettant de s'assurer de la bonne coordination des actions de gestion en inter-service et dans un cadre multi-partenarial. Une sollicitation accrue des personnels est difficilement soutenable au regard du dimensionnement actuel des services ;
- L'absence d'indicateurs (état/pression/réponse) ne permettant pas de mesurer l'atteinte des objectifs fixés ;
- Le pas de temps limité du plan de gestion (3 ans), laissant peu de temps pour mettre en œuvre certaines des mesures portées, parfois ambitieuses et dont la mise en œuvre s'étale sur une durée bien supérieure à 3 ans.

Cette évaluation a ainsi permis de consolider le plan d'action et de gestion en :

- Redéfinissant/précisant les actions issues du précédent plan de gestion et en portant de nouvelles actions dans le plan de gestion suivant ;
- Elaborant un tableau de bord permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre du prochain plan de gestion ;
- Portant la durée du plan de gestion à 15 ans permettant d'apporter une vision long-terme à la préservation de la ZEE.

Enfin, compte tenu du périmètre de l'AMG (i.e 12 à 200mN), les activités se déroulant dans les eaux intérieures, la mer territoriale ou sur le littoral ne seront pas prises en compte dans le plan de gestion de l'AMG même si elles impactent directement les espèces qui fréquentent la ZEE. En effet, de nombreuses mesures de gestion sont déjà mises en place dans ces zones (hors plan de gestion de l'AMG), particulièrement pour les espèces marines emblématiques qui ont toutes un statut d'espèce protégée. Ce-

pendant, eu égard aux espaces de connectivité existants entre les zones côtières et les eaux hauturières, une référence y est faite dans les fiches actions concernées pour éviter l'effet « frontière administrative » et pour s'inscrire dans une logique d'écosystèmes interconnectés.

## IV.2. Suivi régulier de la mise en œuvre des fiches actions et indicateurs (Tableau de bord)

Le suivi régulier de la mise en œuvre des fiches actions est un processus essentiel permettant de faciliter l'évaluation du plan d'action (tous les 5 ans) et du plan de gestion (tous les 15 ans). Ce suivi est réalisé en renseignant un tableau de bord bâti autour d'indicateurs qui vont permettre de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de gestion en répondant à deux questions :

- Est-ce que je progresse vers les objectifs à long terme définis ?
- Est-ce que les objectifs opérationnels sont atteints, les connaissances améliorées et les pressions efficacement réduites ?

Chaque année, à l'occasion de la réunion du conseil de gestion et à l'instance de consultation de la société civile, les services impliqués dans la mise en œuvre du plan de gestion feront un bilan de l'avancée du plan d'action. feront un bilan de l'avancée du plan d'action en renseignant le tableau de bord (annexe 2).

## IV.3. Méthode et échéance d'évaluation du plan d'action (5ans)

Une évaluation du plan d'action 2023-2027 devra être réalisée pour évaluer les actions mises en œuvre à l'échéance des 5 ans. Cette évaluation constitue une étape formelle de bilan des actions menées et des niveaux d'atteinte des objectifs opérationnels. Elle permet de redéfinir la stratégie opérationnelle si besoin et éventuellement de la réorienter si des problèmes techniques ou de nouvelles pressions sont identifiés.

Cette évaluation se décline en deux étapes :

- Etablir le bilan des actions sur la période 2023-2027 sur la base du tableau de bord (annexe 2) ;
- Mettre à jour, réviser, prolonger les actions ou prévoir de nouvelles actions sur la période 2028-2032 et réviser les OO si nécessaire.

Le plan d'action 2028-2032 devra alors être validé par le conseil de gestion.



## IV.4. Méthode et échéance de révision du plan de gestion (15 ans)

La révision achèvera le cycle de gestion complet sur 15 ans, et permettra au conseil de gestion de faire le bilan de ce qui a été mis en œuvre et atteint en termes de résultats, afin de réinterroger sa stratégie de gestion pour les années suivantes. Cette révision doit permettre d'intégrer les évolutions, naturelles ou sous l'effet de la gestion, constatées sur les enjeux de l'AMG, ainsi que l'évolution d'autres paramètres (dynamique économique, paramètres physiques, niveau d'adhésion des acteurs au projet de gestion...).

### IV.4.1. Evaluation du présent plan de gestion 2023-2037

Il sera réalisé une analyse approfondie :

- du jeu d'indicateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gestion par la mesure des résultats des opérations réalisées, ainsi que de la progression/atteinte des OO et des OLT ;
- de l'efficacité de cette gestion (quantification de l'utilisation des ressources disponibles au regard de l'atteinte de ces objectifs).

Cette évaluation se réalise en trois étapes :

- Évaluation de la progression vers les OLT : il s'agit dans un premier temps d'identifier le niveau de progression vers les OLT par l'analyse des indicateurs d'état : l'état des enjeux est-il satisfaisant ?
- Évaluation de l'atteinte des OO : il s'agit dans cette étape de dresser un panorama des actions réalisées, des résultats obtenus lors de ces opérations de gestion, et ainsi un bilan de l'atteinte des objectifs opérationnels. L'analyse se base sur les indicateurs de pression et de réponse ;
- Evaluation des moyens mis en œuvre : Cette partie précisera les moyens humains mobilisés pour la mise en œuvre du plan de gestion, et les volumes financiers concernés (charges salariales, coûts des opérations dans les divers domaines d'action (communication, travaux, etc.), sans oublier de mentionner – voire de les valoriser financièrement quand cela est possible.

Pilotée par le ministère en charge de l'environnement, cette étape d'évaluation impliquera l'ensemble des services du Pays et de l'Etat concernés. Le Ministère pourra s'adjoindre les services de consultants pour la réalisation de l'évaluation.

### IV.4.2. Rédaction d'un nouveau plan de gestion d'ici 2037

La rédaction d'un nouveau plan de gestion reprendra les étapes suivies pour l'élaboration du présent plan de gestion en cherchant en priorité à actualiser les données (Etat des lieux des connaissances), les OLT et la stratégie opérationnelle (OO, actions).

- Actualisation de l'état des lieux des connaissances

Il s'agit de compléter l'Etat des lieux des connaissances acquises au cours de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

- Actualisation de l'état des enjeux

L'évaluation de la progression vers les OLT permet d'actualiser l'état des enjeux, et leur évolution sur la durée du dernier plan de gestion. Il peut être nécessaire, en s'appuyant sur les connaissances disponibles, d'effectuer une actualisation des enjeux identifiés dans ce plan de gestion.

- Redéfinition des OLT

Les OLT définis dans le cadre du nouveau plan de gestion pourront intégrer (i) les OLT non atteints ou seulement partiellement qu'il a été décidé de reconduire pour la durée du nouveau plan de gestion et/ou (ii) de nouveaux OLT établis au regard de l'évolution des enjeux.

- Redéfinition des OO

L'analyse des facteurs d'influence identifiés dans ce plan de gestion et de nouveaux facteurs d'influence qui s'exercent sur les enjeux peut justifier un réajustement des objectifs opérationnels. Dans le cas où des OLT sont reconduits dans un contexte qui a peu évolué en termes de facteurs d'influence, certains OO pourront être reconduits également.

- Actualisation du tableau de bord

Le tableau de bord de suivi sera pour partie prolongé (OLT et OO reconduits avec les indicateurs correspondants reconduits) et pour partie remanié (nouveaux OLT, nouveaux OO et donc de nouveaux indicateurs et dispositif de suivis).





# *Plan d'action 2023 - 2027*

**(VOLET OPÉRATIONNEL DU PLAN DE GESTION)**

# TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION 2023-2027

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Acteurs impliqués (Pilote(s), acteurs associés)
OLT1 - Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes	OO1 : Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique	Action 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques	<b>Opération 1 :</b> Poursuivre et étendre les programmes de recherche en cours sur l'état des populations (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (suivi GPS) des mammifères marins, requins, raies et tortues marines.	<b>DIREN</b> , associations, organisme de recherche, DRM (programme d'observateurs embarqués)
			<b>Opération 2 :</b> Initier un suivi des oiseaux marins en mer pour identifier leurs zones d'alimentation en particulier pour les puffins et pétrels	<b>DIREN</b> , DRM, associations, organisme de recherche, programme d'observateurs embarqués, ONG
			<b>Opération 3 :</b> Localiser les zones fonctionnelles, les spatialiser sur une carte de l'espace maritime et envisager leur reconnaissance internationale (IMMA, ZICO, etc.)	<b>DIREN</b> , associations, organisme de recherche, DRM (programme d'observateurs embarqués), ONG
			<b>Opération 4 :</b> Poursuivre et renforcer les échanges (données et compétences) au niveau régional	<b>DIREN</b> , organisme de recherche, ONG, associations
			<b>Opération 5 :</b> Alimenter l'observatoire des espèces marines emblématiques de la Polynésie française	<b>DIREN</b> , DRM associations, prestataire
	Action 2 : <b>Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large</b> , notamment sur les espèces marines emblématiques	<b>Opération 1 :</b> Capitaliser sur les données existantes et initier un suivi des paramètres environnementaux liés aux changements climatiques	<b>Organismes de recherche</b> , Météo France	
		<b>Opération 2 :</b> Mettre en œuvre des projets de recherche sur l'impact du changement climatique sur les eaux polynésiennes et les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles)	<b>Organismes de recherche</b> , REC, DTRT, DIREN, organismes de recherche	
	OO2 : Evaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marines emblématiques en généralisant les bonnes pratiques	Action 3: Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures accidentelles et la déprédation	<b>Opération 1 :</b> Qualifier et tant que possible quantifier les captures accidentelles et la déprédation	<b>DRM</b> , Armateurs, DIREN, observateurs embarqués, marins, ONG et associations, CPS
			<b>Opération 2 :</b> Sensibiliser, inciter et accompagner les équipages pour la mise en œuvre des bonnes pratiques et le renseignement des obligations déclaratives.	<b>DRM</b> , Armateurs, DIREN, association Manu, ONG, CPS
			<b>Opération 3 :</b> Évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des bonnes pratiques et envisager de rendre obligatoires certaines bonnes pratiques efficaces.	<b>DRM</b> , Armateurs, marins, observateurs, ONG
			<b>Opération 4 :</b> Encourager l'expérimentation de nouvelles techniques, pratiques et dispositifs permettant de réduire les interactions avec les espèces marines emblématiques	<b>DRM</b> , Armateurs, marins, observateurs, ONG
			<b>Opération 1 :</b> Développer et animer le réseau des primo-intervenants dans la lutte contre les pollutions en mer	<b>AEM, DIREN</b> , communes associées, circonscriptions administratives et services déconcentrés
OO3 : Evaluer et prévenir les pressions générées par les navires sur les espèces marines emblématiques	Action 4 : Poursuivre et améliorer la lutte contre les pollutions susceptibles d'être générées par les navires dans la ZEE	<b>Opération 2 :</b> Recenser les pollutions maritimes et engager des poursuites pour infractions	<b>JRCC Tahiti</b> , AEM, SAM PF, Procureur, Brigades OCLAEPS	
		<b>Opération 3 :</b> Réaliser, par type de navire, un diagnostic des pollutions susceptibles d'être générées dans la ZEE et des bonnes pratiques à mettre en œuvre	<b>DPAM</b> , Armateurs, DRM, DEQ, Association des Voiliers de Polynésie française, Synagmar, Tahiti Cruise Club	
		<b>Opération 4 :</b> Généraliser les bonnes pratiques de réduction des pollutions	<b>DPAM</b> , Armateurs, DPAM, DRM, Association des Voiliers de Polynésie française, Synagmar, Tahiti Cruise Club	
		<b>Opération 5 :</b> Renforcer les contrôles de conformité des navires aux prescriptions aux différentes annexes de la convention MARPOL	<b>DPAM, SAM PF</b> , Armateurs, DEQ	

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Acteurs impliqués (Pilote(s), acteurs associés)		
<b>OLT2 – Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels</b>	<b>004 : Protéger les écosystèmes des monts sous-marins</b>	Action 5: <b>Catégoriser les monts sous-marins</b> selon une approche écologique et socio-culturelle	<b>Opération 1 :</b> Réaliser un état de l'art sur les monts sous-marins et formuler des recommandations scientifiques quant au classement des différents monts sous-marins <b>Opération 2 :</b> Identifier et caractériser les monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal	<b>OFB, DRM, MNHN, DIREN</b> <b>DRM et/ou DCP, OFB,</b> organisme de recherche et/ou consultants		
		Action 6: <b>Protéger les monts sous-marins</b> par l'utilisation d'outils de gestion adaptés	<b>Opération 1 :</b> Constituer un dossier technique d'aide à la décision en vue d'une protection réglementaire des monts sous-marins de Polynésie française <b>Opération 2 :</b> Rédiger une proposition de texte(s) réglementaire(s) visant à la protection des monts sous-marins de Polynésie française	<b>DRM, DIREN, OFB,</b> organismes de recherche, UICN, communauté des pêcheurs, populations locales, société civile <b>Ministère en charge de l'environnement, DRM, DIREN, juriste</b>		
	<b>005 : Encourager la connaissance et la préservation des écosystèmes profonds</b>	Action 7: Renforcer les <b>connaissances sur les écosystèmes profonds,</b> avec une priorité sur les monts sous-marins	<b>Opération 1 :</b> Etablir un cadre favorable à la recherche scientifique sur les écosystèmes profonds et formuler auprès de la communauté scientifique les besoins de connaissances prioritaires pour la gestion et la protection de ces écosystèmes <b>Opération 2 :</b> Cartographier les fonds de certains reliefs, notamment de certains monts ou groupes de monts sous-marins <b>Opération 3 :</b> Acquérir des connaissances physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques sur certains monts ou groupes de monts sous-marins	<b>REC, Ministère en charge de l'environnement, RESIPOL, DTRT, DIREN,</b> organismes de recherche <b>SIT , SHOM, REC, DTRT, Ministère en charge de l'environnement,</b> organismes de recherche, GT hydrographie de la CMM <b>Organismes de recherche, REC, DTRT, Ministère en charge de l'environnement, DIREN</b>		
Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Acteurs impliqués (Pilote(s), acteurs associés)		
<b>OLT3 – Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière</b>	<b>006 : Encourager la coopération régionale en matière de connaissances et de gestion durable des espèces exploitées</b>	Action 8: Contribuer à la <b>connaissance des espèces ciblées</b> par la pêche hauturière, notamment l'état des stocks, et adapter si besoin l'effort de pêche	<b>Opération 1 :</b> Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces ciblées et leur exploitation, au sein de la ZEE et dans le reste de la région, ainsi que sur les espèces accessoires d'intérêt commercial <b>Opération 2 :</b> Encourager les progrès au sein des ORGP en matière d'évaluation des stocks <b>Opération 3 :</b> Assurer l'adéquation des stratégies de pêche et des quantités pêchées, tant dans la région qu'au sein de la ZEE, à l'état des stocks <b>Opération 4 :</b> Documenter les espèces, quantités et origines des appâts, ainsi que l'état de leur stock, afin de s'assurer qu'ils proviennent de pêcheries durables	<b>DRM, DIREN, REC,</b> organismes de recherche, porteurs privés, prestataires de service de la DRM en charge des programmes d'observation humaine et électronique, ONG, armateurs, capitaines, CPS... <b>DRM, CPS,</b> délégation française aux ORGP, secrétariat de l'IATTC <b>DRM, Armateurs, pêcheurs, SAM, AEM</b>		
			Action 9: Soutenir une <b>gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes)</b>	<b>Opération 1 :</b> Promouvoir une réglementation contraignant l'usage de DCP dérivants au sein de la WCPFC et de l'IATTC pour réduire le risque de dérive de ces DCP au sein de la ZEE de la Polynésie française <b>Opération 2 :</b> Contribuer à la fixation de règles de gestion des stocks précautionneuses et équitables au sein de la WCPFC et de l'IATTC <b>Opération 3 :</b> Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à réduire les captures accidentelles d'espèces d'intérêt particulier (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins) et à améliorer leur taux de survie après remise à l'eau <b>Opération n°4 :</b> Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à protéger les requins au sein des ORGP	<b>DRM, DGAMPA (en lien avec SAM PF) DAIEP,</b> Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc.) armements senneurs <b>Ministère en charge des ressources marines/DRM et DGAMPA (en lien avec SAM PF), DIREN, PR/DAIEP,</b> Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc.) <b>DRM, DGAMPA (en lien avec le SAM PF) PR/DAIEP,</b> Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc)	
				Action 10: Pérenniser et renforcer les programmes de suivis scientifiques de la pêcherie ( <b>observateurs et e-monitoring</b> )	<b>Opération 1 :</b> Consolider le cadre administratif des programmes de suivi scientifique de la pêcherie en vue d'atteindre une couverture de 10% des marées <b>Opération 2 :</b> Mettre en œuvre les programmes d'observateurs embarqués et de e-monitoring <b>Opération 3 :</b> Elargir les missions des observateurs embarqués et des échantillonneurs à quai	<b>DRM, Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC,</b> organismes de recherche, ONG <b>DRM, Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC,</b> organismes de recherche, ONG <b>DRM, Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC,</b> organismes de recherche, ONG
					Action 11: Maintenir et optimiser l'effort de <b>contrôle et de surveillance des pêches</b>	<b>Opération 1 :</b> Mettre en œuvre le plan de contrôle des pêches dans une dynamique de protection des espèces et des écosystèmes marins <b>Opération 2 :</b> Surveiller la zone économique exclusive <b>Opération 3 :</b> Assurer la surveillance et le contrôle de l'environnement marin au sein de l'AMG.

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Acteurs impliqués (Pilote(s), acteurs associés)
OLT4 – Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG	OO9 : Déployer des mesures de gestion spatialisées au sein de l'AMG	Action 12: Engager les travaux nécessaires à la reconnaissance de certains espaces de la Polynésie française en tant que <b>Zone Marine Particulièrement Vulnérable (ZMPV)</b> auprès de l'OMI	<b>Opération 1 :</b> Mener les analyses préalables à la rédaction du dossier <b>Opération 2 :</b> Rédiger le dossier de demande de création d'une ZMPV par l'OMI <b>Opération 3 :</b> Solliciter la désignation de la ZMPV auprès de l'OMI	<b>AEM, DPAM, SAMPF, DIREN, DRM, REC, JRCC, SHOM, IRD, CRI-OBE, IFREMER</b> <b>AEM, DPAM, SAMPF, DIREN, DRM, JRCC</b> <b>AEM, DPAM, DGAMPA, SAM PF</b>
		Action 13: Compléter le <b>zonage de protection</b> au sein de l'AMG	<b>Opération 1 :</b> Etablir et actualiser une cartographie des outils de protection marine <b>Opération 2 :</b> Accompagner et finaliser les projets de zones de protection déjà engagés <b>Opération 3 :</b> Compléter le zonage de protection afin d'aboutir à un réseau cohérent et écologiquement représentatif de zones de protection effectivement gérées	<b>DIREN, Ministère en charge de l'environnement, SIT, DRM, DPAM, OFB (appui géomatique), SHOM</b> <b>Ministère en charge de l'environnement, DIREN, DRM, OFB</b> <b>Ministère en charge de l'environnement, DIREN, DRM, DPAM, OFB, UICN, instance de la société civile, armateurs</b>
		Action 14: Développer la dimension environnementale des <b>formations de marins</b>	<b>Opération 1 :</b> Renforcer la dimension environnementale des référentiels de formation <b>Opération 2 :</b> Valoriser le rôle environnemental des marins pêcheurs et des capitaines afin de contribuer à l'attractivité de ces métiers	<b>DPAM, DRM, DIREN, organismes de formation agréés, experts...</b> <b>DPAM, DRM, Agence de communication, organismes de formation agréés, SEFI, CCISM</b>
	OO10 : Conforter le rôle des usagers de la mer en tant que vigie de l'environnement	Action 15 : Inciter les usagers de la mer à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la ZEE	Opération 1: Pérenniser et conforter les suivis participatifs littoraux vis-à-vis des espèces et pollutions du large <b>Opération 2 :</b> Inciter les usagers de la mer à signaler la présence d'espèces emblématiques ou un évènement particulier (pollution marine, collision avec un cétacé, etc.) <b>Opération 3 :</b> Encourager les navires fréquentant régulièrement la ZEE à contribuer à des programmes de suivis scientifiques	<b>DIREN, DPAM, DRM, Usagers de la mer, citoyens, réseau d'échouage, associations</b> <b>DIREN, DPAM, DRM, JRCC, Usagers de la mer, citoyens, associations</b> <b>DIREN, DPAM, DRM, Usagers de la mer, citoyens, associations,</b>
		Action 16: Recenser et valoriser le <b>patrimoine culturel lié au large</b>	<b>Opération 1 :</b> Poursuivre l'inventaire des connaissances existantes sur le patrimoine culturel matériel et immatériel du large <b>Opération 2 :</b> Centraliser les données existantes sur le patrimoine culturel immatériel et stocker les collections au sein d'une structure dédiée <b>Opération 3 :</b> Valoriser les données sur le patrimoine culturel (matériel et immatériel)	<b>DCP, DRM, MTI, SPAA prestataire, associations</b> <b>DCP, DRM, MTI, SPAA prestataire, associations</b> <b>DCP, SIT, associations culturelles, prestataires, musée de Tahiti et ses îles</b>
			Action 17: <b>Sensibiliser les citoyens et les jeunes générations</b> à la richesse de notre patrimoine naturel et culturel marin du large	<b>Opération 1 :</b> Vulgariser et diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des citoyens et usagers de la mer <b>Opération 2 :</b> Diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des jeunes générations <b>Opération 3 :</b> Promouvoir l'organisation d'événements fédérant les citoyens polynésiens à la préservation de l'océan
	OO12 : Evaluer et valoriser l'efficacité de l'AMG	Action 18: Évaluer l'efficacité et la bonne <b>gouvernance de l'AMG</b>	<b>Opération 1 :</b> Maintenir un cadre de gouvernance évolutif et opérationnel de gouvernance de manière à garantir la concertation des parties prenantes <b>Opération 2 :</b> Élaborer et renseigner le tableau de bord de suivi des actions, définir le plan de charge, valoriser et diffuser les résultats produits <b>Opération 3 :</b> Évaluer le plan de gestion à échéance 5 ans	<b>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, DIREN, DRM, DPAM et autres membres du conseil de gestion Instance de consultation de la société civile, OFB</b> <b>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, OFB</b> <b>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, Services du Pays et de l'Etat concernés, OFB en appui technique</b>
		Action 19: Contribuer à la <b>gestion durable des ZEE et des eaux internationales</b> du Pacifique	<b>Opération 1 :</b> Promouvoir au sein des organisations/instances régionales et internationales les mesures ambitieuses portées en Polynésie française et le modèle AMG <b>Opération 2 :</b> Négocier des accords ou conventions de coopération avec les Etats et territoires insulaires du Pacifique en matière de gestion durable et de préservation des écosystèmes marins <b>Opération 3 :</b> Engager des discussions en vue de porter des propositions ambitieuses au sein des conférences BBNJ, co-construites et partagées avec les Pays et territoires du Pacifique	<b>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, PR, DAIEP, DIREN, DRM, DPAM</b> <b>Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, PR, DAIEP, Etat (AEM, SAM-PF), DRM, DPAM</b> <b>Ministère en charge de l'environnement, DAIEP, Etat (AEM, SAM-PF), DIREN, DPAM, DRM</b>





## OBJECTIF LONG TERME N°1 :

### Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

Les oiseaux marins, les tortues marines, les requins, les raies *mobula* et les mammifères marins constituent des espèces emblématiques à fort intérêt culturel et patrimonial pour les habitants de Polynésie française et plus généralement pour les peuples du Pacifique. Ces espèces, généralement désignées sous le terme d'« espèces marines emblématiques », bénéficient en grande majorité d'une protection au titre du code de l'environnement de Polynésie française.

Dès lors, il s'agit d'ici l'échéance du plan de gestion, dans 15 ans, de mettre en place des actions visant à préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions susceptibles d'être générées par les activités maritimes notamment les interactions avec la pêche hauturière (captures accidentelles et prédation) et le transport maritime (pollutions et potentielles collisions).

Malgré les efforts entrepris par les Etats insulaires du Pacifique, le Pays et les différents acteurs scientifiques et naturalistes, les informations sur la fréquentation, l'abondance et la répartition de ces différentes espèces au large demeurent encore assez limitées. De telles informations scientifiques sont pourtant essentielles à la mise en œuvre d'actions de gestion adaptées, contribuant de manière effective à la préservation des espèces marines emblématiques. L'impact du changement climatique sur ces espèces marines emblématiques demeure également méconnu.

Le développement de l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique, est donc "un élément déterminant pour préserver ces espèces (**objectif opérationnel n°1**)

L'espace marin du large dans lequel ces espèces évoluent n'est pas exempt d'activités humaines et des pressions directes s'exercent sur ces espèces marines emblématiques. Ainsi, malgré le fait que la pêche pratiquée dans la ZEE soit une pêche sélective, des espèces non ciblées sont régulièrement capturées. Bien que ces données soient récoltées par les observateurs embarqués et les pêcheurs eux-mêmes, elles semblent encore sous-estimées alors que l'impact de ces prises pourrait être notable sur l'abondance et donc l'état de conservation de ces espèces. C'est notamment le cas pour les requins, raies, tortues, oiseaux marins et dans une moindre mesure les mammifères marins. Dans ce cadre, la DRM a édité un guide des bonnes pratiques de la pêche hauturière préconisant les manipulations à effectuer pour remettre les espèces marines emblématiques à l'eau vivantes et les pratiques d'évitement des prises accidentelles. Il apparaît ainsi primordial d'évaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marines emblématiques en généralisant les bonnes pratiques (**objectif opérationnel n°2**)



Ajouté à la pression de la pêche hauturière, l'augmentation du trafic maritime est également identifiée comme un risque potentiel pour certaines espèces marines emblématiques. En Polynésie française, plusieurs types de navires sont susceptibles de générer des pollutions dans la ZEE : les navires de transport international, de transport interinsulaire, les paquebots de croisière, les navires de pêche, les voiliers de plaisance et les yachts. Bien que moins nombreuses que les pollutions générées à terre, les pollutions générées en mer par les navires peuvent avoir un impact certain sur les écosystèmes, aussi bien en surface qu'en milieu profond (**objectif opérationnel n°3**).

Il convient par ailleurs de rappeler que les activités maritimes étrangères

pratiquées au-delà de la ZEE peuvent impacter les espèces présentes en Polynésie française. La réduction de ces impacts est recherchée dans le cadre des objectifs à long terme n°3 (dans la fiche action 9) et n°4 (dans la fiche action 19).

L'efficacité de cet objectif à long terme sera mesurée par les indicateurs suivants :

- Etat de conservation de chaque espèce marine emblématique (UICN), qui doit être maintenu ou restauré à un état favorable
- Tendances de population pour chaque espèce marine emblématique : en déclin, stable, en augmentation, inconnue

## Plan d'action 2023 - 2027

### Objectif opérationnel n°1

Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique

### Objectif opérationnel n°2

Evaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marines emblématiques en généralisant les bonnes pratiques

### Objectif opérationnel n°3

Evaluer et prévenir les pressions générées par les navires sur les espèces marines emblématiques

# Fiche action n°1 : Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques

**Objectif long terme n°1 :** Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

**Objectif opérationnel n°1 :** Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Le terme « espèces marines emblématiques » regroupe l'ensemble des mammifères marins, des chondrichthyens (raies et requins), des tortues marines et des oiseaux marins. Ces espèces occupent une place centrale dans l'héritage culturel collectif du peuple polynésien et des peuples du Pacifique, qui ont toujours entretenu une relation étroite avec le milieu marin.

La plupart des espèces marines emblématiques ont une large répartition et réalisent leur cycle de vie au travers des ZEE des différents États insulaires. Ces États, dont les ZEE couvrent 32 millions de km<sup>2</sup> ont créé le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) qui est établi comme organisation intergouvernementale indépendante. Les espèces marines emblématiques font l'objet d'un sous-programme au sein du PROE s'appuyant sur le plan d'action sur les espèces marines récemment révisé qui court sur la période 2022-2026. En Polynésie française, ces espèces fréquentent le milieu pélagique soit de façon permanente pour y réaliser l'ensemble de leur cycle de vie, soit de façon épisodique.

De par leur large répartition, les espèces marines emblématiques subissent des pressions à l'échelle internationale, entraînant une diminution drastique des populations dans certains océans. La bonne connaissance de l'état des populations et de leurs zones fonctionnelles est un préalable pour la définition et la planification d'une gestion cohérente et efficace, garantissant un état de conservation favorable des espèces marines emblématiques. Ceci implique en premier lieu de mieux connaître leurs dynamiques spatiales et temporelles, en mettant en œuvre différents programmes d'acquisition de connaissances permettant l'inventaire, la cartographie et le suivi des différents taxons. La connaissance de ces zones fonctionnelles permettra d'alimenter d'autres fiches actions (captures accidentelles, ZMPV) et encouragera la mise en place de mesures de gestion localisées et adaptées.

<b>Importance de commencer l'action au plus tôt :</b>	<b>Forte</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible</b>
<b>Faisabilité de l'action :</b>	<b>Forte</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible</b>

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre d'espèces faisant l'objet d'un programme de suivi télémétrique régulier
- Nombre de nouveaux suivis par photo-ID
- Nombre de nouveaux suivis par génétique
- Nombre de zones fonctionnelles identifiées dans la ZEE PF
- Nombre de zones fonctionnelles identifiées interconnectées entre plusieurs ZEE
- Nombre de groupes taxonomiques marins faisant l'objet de partage de données ou de partage d'expérience au niveau régional

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 : Poursuivre et étendre les programmes de recherche en cours sur l'état des populations (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (suivi GPS) des mammifères marins, requins, raies et tortues marines.**
- **Opération 2 : Initier un suivi des oiseaux marins en mer pour identifier leurs zones d'alimentation, en particulier pour les puffins et pétrels**
- **Opération 3 : Spatialiser les zones fonctionnelles sur une carte de l'espace maritime et envisager leur reconnaissance internationale (IMMA, ZICO, etc.)**
- **Opération 4 : Poursuivre et renforcer les échanges (données et compétences) au niveau régional entre laboratoires, universités et membres du PROE (photo ID, génétique...)**
- **Opération 5 : Alimenter l'observatoire des espèces marines emblématiques de la Polynésie française**

## Calendrier prévisionnel

<b>Opération 1</b>	En continu					
<b>Opération 2</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
<b>Opération 3</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
<b>Opération 4</b>	En continu					
<b>Opération 5</b>	En continu					

**Opération n°1 : Poursuivre et étendre les programmes de recherche en cours sur l'état des populations (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (suivi GPS) des mammifères marins, requins, raies et tortues marines.**

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Différentes espèces marines emblématiques font actuellement l'objet de suivis de leurs populations, via la photo identification et la génétique, et de leur route migratoire via la pose de balises GPS. C'est le cas des baleines à bosses pour les mammifères marins, des requins océaniques à pointe blanche, des raies <i>mobula</i> et des tortues. L'objectif de cette opération est de poursuivre l'ensemble des suivis et d'identifier et hiérarchiser les lacunes dans les connaissances pour chaque groupe d'espèces marines. Le montage de programmes de connaissance communs entre les Etats membres du PROE est également encouragé afin d'améliorer les connaissances au niveau régional.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventorier et capitaliser sur les données déjà acquises sur les différentes espèces marines emblématiques afin d'évaluer leur état de conservation (photo ID et génétique) et les zones fonctionnelles (balise GPS)</li> <li>Identifier les données susceptibles d'être récoltées sur les zones fonctionnelles d'espèces marines emblématiques par le programme d'observateurs embarqués et mettre en place les protocoles d'échantillonnage correspondants (DRM) - <a href="#">lien FA 10</a></li> <li>Identifier de nouveaux moyens d'acquisition de données et de suivi (télé-détection, hydrophones, satellites, planeurs) pour acquérir de nouvelles données sur les espèces marines emblématiques. Bibliographie sur les différents protocoles de suivi mis en place dans le Pacifique</li> <li>Prioriser et étendre les programmes de recherche/suivi à d'autres espèces d'intérêt</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'état de conservation et les routes migratoires des espèces marines emblématiques dans la ZEE de la PF sont mieux connus par les gestionnaires de l'AMG, les services du Pays impliqués dans l'AMG, les armateurs et pêcheurs et les acteurs du transport maritime.</li> <li>Livrables : Actualisation de l'état des connaissances sur le recensement, le suivi et la saisonnalité des espèces marines emblématiques polynésiennes</li> </ul>
AC-TEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	Organismes de recherche, associations, DRM (observateurs embarqués)
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens actuels mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

**Opération n°2 : Initier un suivi des oiseaux marins en mer pour identifier leurs zones d'alimentation, en particulier pour les puffins et pétrels**

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Malgré les efforts importants de différents acteurs scientifiques et naturalistes de Polynésie française, principalement dans le domaine associatif, les informations sur la fréquentation, l'abondance et la répartition des oiseaux marins restent encore limitées, surtout au large. L'opération vise ainsi à initier des programmes de suivi des oiseaux marins afin d'identifier les zones d'alimentation, particulièrement sur les pétrels et les puffins, qui sont les espèces d'oiseaux ayant le plus d'interactions avec la pêche palangrière.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capitaliser sur les données existantes de captures accidentelles d'oiseaux marins via le programme d'observateurs embarqués afin d'identifier les secteurs de la ZEE où les captures accidentelles sont les plus importantes - <a href="#">lien FA 10</a></li> <li>Renforcer le programme d'observateurs embarqués dans le but de mieux couvrir spatialement la ZEE et ainsi collecter des informations sur les zones d'alimentation importantes des oiseaux marins - <a href="#">lien FA 10</a></li> <li>Identifier et prioriser les espèces à suivre. Tous les oiseaux marins ne pouvant être évalués, une sélection de secteurs et d'espèces devra être effectuée.</li> <li>Définir des protocoles de suivi : analyse bibliographique des protocoles mis en place dans d'autres pays/régions afin de définir les protocoles les plus adaptés au contexte de l'AMG (au-delà de 12mN).</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'état de conservation, les routes migratoires et les zones d'alimentation des oiseaux marins sont mieux connus par les gestionnaires de l'AMG, les services du Pays impliqués dans l'AMG, les armateurs et pêcheurs</li> <li>Livrables : cartographie des zones d'alimentation et de fortes concentrations des oiseaux marins</li> </ul>
AC-TEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, associations, organisme de recherche, programme d'observateurs embarqués, ONG...
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens actuels mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

**Opération n°3 : Spatialiser les zones fonctionnelles (routes migratoires, agrégations, zones d'alimentation...), sur une carte et envisager leur reconnaissance internationale (IMMA, ZICO, etc.)**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	L'objectif de cette opération est de capitaliser sur les connaissances déjà acquises dans les opérations précédentes afin de produire un état des lieux « instantané » de la répartition, de l'abondance et des zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques dans la ZEE via la production de cartes. Ces cartes permettront d'identifier les secteurs les plus sensibles où les interactions entre les espèces marines emblématiques et les activités anthropiques (pêche, transport maritime) sont les plus importantes.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Spatialiser des zones fonctionnelles des différentes espèces marines emblématiques : zones d'alimentation, couloir de migration, zone d'agrégation en haute mer</li> <li>Spatialiser des activités dans la ZEE (pêche, transport maritime...)</li> <li>Identifier et spatialiser des zones d'interactions entre les activités et les zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques permettant de définir des mesures de gestion spécifiques à ces zones</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les gestionnaires de l'AMG et les autorités compétentes en matière de contrôle de la ZEE connaissent et localisent les zones où les interactions entre activités et les espèces marines emblématiques sont les plus importantes et potentiellement dommageables pour les espèces marines emblématiques.</li> <li>Livrables : cartographie des zones fonctionnelles pour les mammifères marins, raies et requins et oiseaux marins; cartographie des activités ayant lieu dans la ZEE; cartographie des zones d'interaction</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	Organismes de recherche, associations, DRM, programme d'observateurs embarqués, ONG...
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens actuels mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

**Opération n°4 : Poursuivre et renforcer les échanges (données et compétences) au niveau régional**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	L'opération vise à promouvoir les échanges de données et compétences avec les autres Etats membres du PROE, les ONG et partenaires scientifiques participant aux ORGP (Birdlife international) et le Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zelande afin d'améliorer les connaissances sur l'état des populations de différentes espèces et d'identifier des zones fonctionnelles communes.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager avec les autres Etats membres du PROE, ONG, partenaires scientifiques participant aux ORGP, DOC</li> <li>Standardiser les protocoles de suivi afin que les bases de données de la Polynésie française soient interoperables avec les autres bases de données des membres du PROE</li> <li>Participer à l'analyse des données pour évaluer l'état de conservation et les zones fonctionnelles à l'échelle régionale</li> <li>Mobiliser les compétences des autres Etats membres pour l'amélioration des connaissances des espèces marines emblématiques dans la ZEE Polynésienne</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données sur les espèces marines emblématiques acquises par la Polynésie française sont intégrées dans les bases de données régionales permettant de mieux comprendre l'état des populations et la localisation des zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques dans le Pacifique.</li> <li>Livrables : rapports techniques, publications, cartes...</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, Organisme de recherche, ONG, associations...
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens actuels mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

## Opération n°5 : Alimenter l'observatoire des espèces marines emblématiques de la Polynésie française

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	De nombreuses études sont réalisées pour améliorer la connaissance de ces espèces. Dans le but de rassembler et valoriser l'ensemble de ces données de source variée (scientifiques, associatives, conservatoires...), le Pays a mis en place un Observatoire des espèces marines emblématiques. Cet outil, alimenté par des référents identifiés et des volontaires, permet de mieux sensibiliser la population aux enjeux relatifs à la gestion et à la conservation de ces espèces. L'opération vise à poursuivre l'alimentation de l'observatoire des espèces marines emblématiques.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur l'observatoire des espèces marines emblématiques</li> <li>• Sensibiliser les prestataires à l'intérêt et à la façon d'y contribuer</li> <li>• Analyser et valoriser les données récoltées</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données sur les espèces marines emblématiques acquises par la Polynésie française sont intégrées dans l'observatoire des espèces marines emblématiques.</li> <li>• Livrables : cartes des observations actualisées</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, Associations, prestataires ....
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens actuels mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

## Fiche action n°2 : Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large, notamment sur les espèces marines emblématiques

**Objectif long terme n°1 :** Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

**Objectif opérationnel n°1 :** Développer l'acquisition de connaissance sur les espèces marines emblématiques et leurs zones fonctionnelles, dans un contexte de changement climatique

### DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

*Nb : vu le périmètre de l'AMG (12-200 milles), il s'agit ici d'étudier les effets du changement climatique au large des côtes. L'impact du changement climatique sur les récifs coralliens n'est donc pas abordé.*

Le changement climatique peut affecter l'ensemble des composantes des écosystèmes marins du large, des premiers maillons de la chaîne alimentaire jusqu'aux écosystèmes profonds, en passant par les espèces emblématiques et les espèces d'intérêt halieutique.

A l'échelle globale, les effets du changement climatique en milieu marin sont nombreux et s'intensifient. La variation des conditions physico-chimiques de l'océan (température, salinité, acidité, etc.) pourra engendrer des modifications d'aires de répartition de certaines espèces ainsi qu'une moindre disponibilité des proies en raison de la stratification de la colonne d'eau.

En Polynésie française et plus largement dans le Pacifique, très peu d'études ont été réalisées sur l'impact du changement climatique sur le milieu pélagique. Néanmoins, certaines modélisations prévoient une diminution de la biomasse phytoplanctonique dans les zones équatoriales et tropicales, ainsi qu'une diminution de la biomasse de micronecton.

Cette fiche action vise à suivre les effets du changement climatique sur le milieu marin du large en particulier des éléments abiotiques (paramètres physico-chimiques, courantologie, etc.) et, autant que faire ce peu, des éléments biotiques (phyto et zooplancton, niveaux trophiques intermédiaires, espèces pélagiques). En effet, il apparaît difficile d'étudier la manifestation des effets du changement climatique sur les espèces, habitats et zones de productivité au regard du peu de connaissances disponibles sur ces composantes au sein de la ZEE.

Considérant la faible disponibilité de moyens techniques, logistiques et humains en Polynésie française pour traiter de l'impact du changement climatique au large, il s'agira d'encourager la recherche scientifique sur ces questions et de mettre en place quelques suivis « élémentaires » de paramètres clés et d'espèces bio-indicatrices. *In fine*, ces éléments permettront de caractériser les effets du changement climatique sur le milieu marin, d'anticiper ses effets sur les espèces et habitats à enjeu et de faire évoluer en conséquence la gestion et la protection de la ZEE. Il s'agira par ailleurs d'utiliser les données physico-chimiques « facilement » disponibles, notamment issues de suivis satellitaires existants (température, vent, hauteur de mer, les courants, la salinité et la couleur de la mer (pour la Chlorophylle A et le phytoplancton) et les données *in situ* des flotteurs Argo.

<b>Importance de commencer l'action au plus tôt :</b>	<b>Forte</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible</b>
<b>Faisabilité de l'action :</b>	<b>Forte</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible</b>

### Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

### INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de projets de recherche réalisés ou en cours portant sur les impacts du changement climatique sur le milieu marin du large en Polynésie française
- Nombre de paramètres physico-chimiques suivis de façon régulière
- Evolution des paramètres physico-chimiques suivis (T°C, pH, salinité, etc.)
- Nombre de conventions de partage des données engagées à l'échelle régionale en lien avec l'impact du changement climatique

### OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 : Capitaliser sur les données existantes et initier un suivi des paramètres environnementaux liés aux changements climatiques**
- **Opération 2 : Encourager les projets de recherche sur l'impact des changements climatiques sur les eaux polynésiennes et sur les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles)**

### Calendrier prévisionnel

<b>Opération 1</b>	<b>En continu</b>
<b>Opération 2</b>	<b>En continu</b>

## Opération n°1 : Capitaliser sur les données existantes et initier un suivi des paramètres environnementaux liés aux changements climatiques

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à capitaliser sur les données existantes et à initier l'acquisition de données sur les paramètres physico-chimique liés aux changements climatiques (température des eaux de surface, pH, concentration en chlorophylle, salinité...)
	<b>Etapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier et capitaliser sur les données déjà acquises sur les différents paramètres physico-chimiques liés aux changements climatiques (même si ces données sont côtières)</li> <li>• Mobiliser les suivis satellitaires existants notamment concernant la circulation océanique, la distribution de phytoplancton, les vagues de chaleur marines et leurs projections vis-à-vis des modèles climatiques (à l'aune des scénarii du GIEC)</li> <li>• Mobiliser et étudier les données in situ des flotteurs Argo sous des formats grillés tels que le produit ISAS</li> <li>• Pour les données biologiques, dimensionner un programme d'opportunité en utilisant les navires privés (cargos, ...) sur lesquels mettre un Continuous Plankton Recorder pour étudier l'ichtyoplancton</li> <li>• Identifier les lacunes de connaissances sur (i) certains paramètres biologiques et physico-chimiques et/ou (ii) des secteurs de la ZEE.</li> <li>• Déployer, le cas échéant, de nouveaux outils / suivis de certains paramètres physico-chimiques afin de disposer des données les plus complètes pour les futures modélisations des changements climatiques au sein de la ZEE</li> <li>• Organiser les données au sein d'une base de données dédiée</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi des paramètres physico-chimiques liés aux changements climatiques est exhaustif et s'inscrit dans la durée</li> <li>• Meilleures connaissances des changements climatiques dans la ZEE polynésienne</li> <li>• Livrables : base de données « océans et changements climatiques »</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Organismes de recherche
	<b>Acteurs associés</b>	Météo France, CNES
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

## Opération n°2 : Mettre en œuvre des projets de recherche sur l'impact des changements climatiques sur les eaux polynésiennes et les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles)

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à mettre en œuvre de projets de recherche permettant de modéliser l'impact des changements climatiques sur les eaux polynésiennes avec un focus sur les espèces marines emblématiques.
	<b>Etapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des appels à projets de recherche (nationaux, régionaux et internationaux) portant sur l'impact des changements climatiques sur les espèces marines emblématiques</li> <li>• Identifier et mobilisation des chercheurs spécialistes</li> <li>• Identifier des espèces clés et/ou bio-indicatrices les plus à même d'être suivies pour évaluer l'impact des changements climatiques</li> <li>• Analyser bibliographique des impacts du changement climatique sur les espèces marines emblématiques dans le Pacifique</li> <li>• Collecter de données biologiques et océanographiques (suivi acoustique, génétique, mesures satellitaires...) / Mise en œuvre de modèles numériques d'habitat, d'océan et de climat</li> <li>• Inventorier les données existantes permettant d'évaluer le changement climatique en Polynésie française et les partager avec les autres états membres du PROE</li> <li>• Collaborer au niveau régional dans le cadre de programmes de recherche sur l'impact des changements climatiques sur les espèces marines emblématiques (populations et zones fonctionnelles)</li> <li>• Identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts du changement climatique sur les groupes d'espèces marines et leurs habitats</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des conséquences de ces changements climatiques (acidification, vague de chaleur, élévation du niveau de la mer, concentrations en oxygène et chlorophylle-A...) au large et particulièrement sur les espèces marines emblématiques et leur capacité à s'adapter (tolérances thermiques...)</li> <li>• Livrables : publications scientifiques, rapports d'études, cartographies des changements climatiques et de leurs impacts sur les espèces marines emblématiques (déplacement des zones fonctionnelles etc.)</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Organismes de recherche
	<b>Acteurs associés</b>	REC, DTRT, DIREN, organismes de recherche
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	A préciser
	<b>Moyens financiers requis</b>	Non évalués à ce stade
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Appels à projets nationaux et internationaux, ANR, bourses de thèse

# Fiche action n°3 : Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures accidentelles et la déprédation

**Objectif long terme n°1 :** Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

**Objectif opérationnel n°2 :** Evaluer et réduire le risque d'interaction de la pêche hauturière avec les espèces marine emblématiques en généralisant les bonnes pratiques

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

*Nb : l'expression « interaction entre la pêche palangrière et les espèces emblématiques » couvre à la fois les captures accidentelles (bycatch) et la déprédation.*

A l'échelle mondiale, les captures accidentelles sont identifiées comme l'un des facteurs majeurs d'érosion des espèces marines emblématiques (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins). Afin d'y remédier, d'importants efforts sont déployés pour adapter les engins et pratiques de pêche (bonnes pratiques), sous l'impulsion de la FAO. Elles concernent tout type d'engin de pêche, y compris la palangre.

En Polynésie française, la pêche palangrière hauturière est susceptible de capturer accidentellement des individus d'espèces emblématiques (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins), dont la quasi-totalité sont protégées par le code de l'environnement. Les captures concernent essentiellement des espèces de requins, dans une moindre mesure des espèces de tortues, oiseaux et exceptionnellement des mammifères marins. A titre d'exemple, en 2019, 7% des individus capturés sur les palangres étaient des requins, dont environ 3 000 ont été relâchés morts (source DRM.) Or, des captures accidentelles trop nombreuses peuvent entraîner des baisses d'abondance voire constituer une véritable cause de déclin de certaines espèces emblématiques déjà soumises à d'autres pressions (ex : pêche ciblée de requins à l'échelle régionale, prédation des sites de nidification des oiseaux marins par des rongeurs, etc.). Par ailleurs, certaines espèces de mammifères marins se nourrissent sur les lignes (déprédation), ce qui constitue un manque à gagner pour les pêcheurs et pourrait modifier le comportement alimentaire des mammifères marins.

La Direction des ressources marines (DRM) a identifié les bonnes pratiques essentielles pour réduire les interactions avec les espèces emblématiques, dont certaines font l'objet d'une obligation réglementaire (arrêté n°1099 CM du 27 juin 2022). La DRM a également produit des fiches de bonnes pratiques qui peuvent être largement diffusées. En effet, la généralisation des bonnes pratiques apparaît essentielle pour répondre aux obligations relatives aux espèces protégées, aux standards du label MSC et aux standards d'export des produits de la pêche aux Etats-Unis (MMPA).

Par ailleurs, les données disponibles sur les interactions ne sont pas suffisantes pour estimer l'impact des captures accidentelles ou identifier des zones, périodes ou pratiques à risque. Ce déficit de connaissances rend difficile l'identification des bonnes pratiques les plus efficaces.

Cette fiche action vise l'amélioration des connaissances et la réduction des captures accidentelles d'espèces emblématiques en s'appuyant sur une généralisation des bonnes pratiques à l'ensemble des navires de pêche hauturière. Elle s'appuie sur (1) le renforcement des connaissances sur les captures accidentelles et la déprédation, (2) le renforcement de la sensibilisation des armateurs et des équipages, (3) l'évaluation de l'efficacité et de la mise en œuvre des bonnes pratiques et (4) l'expérimentation de nouvelles techniques.

<b>Importance de commencer l'action au plus tôt :</b>	<b>Forte</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible</b>
<b>Faisabilité de l'action :</b>	<b>Forte</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible</b>

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Pourcentage des prises totales de la pêcherie étant des captures accidentelles (donnée annualisée)
- Nombre annuel de captures accidentelles de chaque espèce, observées par les observateurs embarqués et déclarées par les pêcheurs (données brutes et extrapolées à 100% de la flotte)
- Nombre d'individus capturés pour 1000 hameçons
- Nombre de palangres déprédées durant l'année
- Pourcentage de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques obligatoires
- Pourcentage de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques recommandées par la DRM

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Qualifier et tant que possible quantifier les captures accidentelles et la déprédation en Polynésie française
- **Opération 2 :** Sensibiliser, inciter et accompagner les équipages pour la mise en œuvre des bonnes pratiques et le renseignement des obligations déclaratives.
- **Opération 3 :** Evaluer la mise en œuvre et l'efficacité des bonnes pratiques et envisager de rendre obligatoires certaines bonnes pratiques efficaces.
- **Opération 4 :** Encourager l'expérimentation de nouvelles techniques, pratiques et dispositifs permettant de réduire les interactions avec les espèces marines emblématiques.

## Calendrier prévisionnel

<b>Opération 1</b>	<b>En continu</b>					
<b>Opération 2</b>	<b>En continu</b>					
<b>Opération 3</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	à poursuite ensuite
<b>Opération 4</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	à poursuite ensuite



## Opération n°1 : Qualifier et tant que possible quantifier les captures accidentelles et la déprédation en Polynésie française

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à améliorer les connaissances relatives aux interactions pour mieux qualifier et quantifier les captures accidentelles et la déprédation.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une enquête de perception auprès des armateurs et équipages relative aux interactions avec les espèces emblématiques : régularité des interactions, bonnes pratiques mises en œuvre sur le navire, efficacité des bonnes pratiques mises en œuvre, difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, perspectives d'amélioration des bonnes pratiques, espèces principalement capturées accidentellement, paramètres susceptibles d'influencer les captures accidentelles (zones, périodes, pratiques, espèces ciblées, types d'appâts, etc.)</li> <li>Optimiser les outils numériques déclaratifs pour faciliter la déclaration des captures accidentelles à bord et des bonnes pratiques mises en œuvre (demander à la CPS d'enrichir la section correspondante dans les carnets de pêche)</li> <li>Réaliser des formations et/ou affiches/supports adaptés pour faciliter l'identification des espèces susceptibles d'être capturées accidentellement et expliquer comment déclarer toute capture accidentelle</li> <li>Monter un projet d'évaluation de la survie post-relâche des requins et raies (notamment par le biais de capture/marquage/recapture)</li> <li>Inciter les capitaines à déclarer le détail de l'interaction, notamment les mesures techniques en place au moment de l'interaction, etc.</li> <li>Analyser annuellement les données déclaratives relatives aux interactions afin d'identifier d'éventuelles corrélations avec des paramètres environnementaux (moment de la journée, présence des proies des espèces marines emblématiques capturées, etc.), des paramètres liés à l'activité de pêche (rejet des déchets de poissons à proximité, etc.) et des zones. Si possible, évaluer le taux de capture. Spatialiser les données de captures accidentelles pour mettre en évidence des zones à risque. Les comparer avec d'autres pêcheries similaires</li> <li>Diffuser les informations relatives aux interactions auprès des armateurs (réunions DRM-armateurs), en prévoyant un bilan annuel des interactions sur la base des données récoltées</li> <li>Diffuser les informations relatives aux interactions auprès du grand public au travers d'un support de communication adapté</li> <li>Transmettre les données sur les interactions aux ORGP, et dans le cadre des démarches réalisées par la DRM pour le MSC et le MMPA</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité et la quantité des données déclaratives relatives aux captures accidentelles est améliorée.</li> <li>Les données déclaratives sont analysées, comparées et diffusées.</li> <li>Un NPOA (national plan of action) par groupes d'espèces marines emblématiques (oiseaux, requins, raies, mammifères marins) est rédigé et diffusé sur un support approprié.</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, DIREN, observateurs embarqués, marins, ONG et associations, CPS
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	0.2 ETP DRM
	<b>Moyens financiers requis</b>	2 M CFP (rédaction des NPOA externalisée, élaboration et impression de supports de communication)
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget DRM, programmes européens

## Opération n°2 : Sensibiliser, inciter et accompagner les équipages pour la mise en œuvre des bonnes pratiques et le renseignement des obligations déclaratives.

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à encourager les armateurs et les équipages à mettre en place les bonnes pratiques recommandées par la DRM pour éviter les captures accidentelles et, le cas échéant, maximiser le taux de survie des individus capturés.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'occasion des réunions DRM-armateurs, marins, sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques réglementaires et recommandées, en particulier aux bonnes pratiques qui concernent les choix relatifs au matériel (appâts utilisés, matériel à bord, forme des hameçons, etc.). Rappeler à cette occasion les obligations déclaratives (rubriques à compléter sur les outils numériques à bord)</li> <li>A l'occasion d'échanges réguliers avec les équipages, sensibiliser les pêcheurs aux bonnes pratiques réglementaires et recommandées, en particulier aux bonnes pratiques qui concernent les pratiques à bord (manipulation des individus capturés, rejet des déchets de pêche, évitement des mammifères marins, etc.)</li> <li>Organiser une ou plusieurs formations DIREN-DRM, et/ou ONG (association Manu par exemple) à destination des équipages concernant l'identification des espèces qui peuvent être capturées, leur vulnérabilité et statut de protection et les bonnes pratiques pertinentes pour éviter ces captures et maximiser leur chance de survie</li> <li>Poursuivre la diffusion des affiches de bonnes pratiques lors des réunions DRM-armateurs</li> <li>Inscrire dans les missions des observateurs un accompagnement à bord dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, notamment pour montrer comment utiliser le matériel de libération des individus capturés ou les lignes d'effarouchement des oiseaux par exemple – en lien avec la fiche n°10</li> <li>Envisager des dispositifs incitatifs pour faciliter la généralisation des bonnes pratiques, notamment en mettant en évidence leur importance pour le maintien du label MSC</li> </ul>
ACTEURS	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les captures accidentelles sont identifiées comme une problématique centrale par les acteurs de la pêche.</li> <li>L'ensemble des armateurs et des équipages connaissent les bonnes pratiques et leur utilité.</li> <li>Les fiches de bonnes pratiques sont affichées à bord de tous les navires de pêche.</li> <li>Tous les navires respectent scrupuleusement les bonnes pratiques obligatoires (arrêté n°1099).</li> <li>Tous les équipages mettent en œuvre les bonnes pratiques recommandées en matière de manipulation des requins et autres espèces emblématiques afin de les relâcher en bon état.</li> <li>Augmentation du nombre de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques recommandées en matière d'évitement des captures accidentelles et de manipulation des individus capturés.</li> </ul>
	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
MOYENS	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, DIREN, association Manu, ONG, CPS
	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	0.2 ETP
	<b>Moyens financiers requis</b>	Cf opération n°2
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF, programmes européens

**Opération n°3 : Evaluer la mise en œuvre et l'efficacité des bonnes pratiques et envisager de rendre obligatoires certaines bonnes pratiques efficaces**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à évaluer la mise en œuvre et l'efficacité des bonnes pratiques. Elle pourrait aboutir à des obligations réglementaires si certaines bonnes pratiques s'avèrent particulièrement efficaces et faciles à mettre en œuvre. <i>Nb : dans une démarche d'évaluation des bonnes pratiques, il conviendra de distinguer le fait que les bonnes pratiques soient mises en œuvre ou non, et le fait qu'elles soient efficaces ou non.</i>
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A travers les données déclaratives, suivre finement la mise en œuvre des bonnes pratiques et faire un bilan annuel de la mise en œuvre des bonnes pratiques à bord, tous navires confondus.</li> <li>• Produire des recommandations spécifiques pour chaque navire/armateurs au regard des bonnes pratiques qu'il met (ou non) en œuvre.</li> <li>• A bord des navires, mobiliser également les observateurs de pêche pour évaluer l'efficacité des différentes bonnes pratiques (ex : les lignes d'effarouchement ont-elles correctement tenu à l'écart les oiseaux ?)</li> <li>• Envisager d'analyser l'efficacité des bonnes pratiques par le biais du dispositif e-monitoring</li> <li>• Engager des échanges techniques avec d'autres pêcheries pour partager les expériences concluantes, notamment les bonnes pratiques efficaces.</li> <li>• Mettre à jour les bonnes pratiques polynésiennes au regard de l'évolution des mesures obligatoires dans les ORGP</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bonnes pratiques polynésiennes sont alignées avec les meilleures pratiques mondiales</li> <li>• La mise en œuvre des bonnes pratiques polynésiennes est régulièrement suivie, évaluée et corrigée si besoin.</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, marins, observateurs, ONG
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	0.05 ETP
	<b>Moyens financiers requis</b>	0.5 M CFP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF, programmes européens

**Opération n°4 : Encourager l'expérimentation de nouvelles techniques permettant de réduire les interactions avec les espèces emblématiques.**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à expérimenter de nouvelles techniques pour réduire les interactions avec les espèces emblématiques. Il s'agit de techniques nouvelles qui ne font pas partie des bonnes pratiques d'ores et déjà identifiées par la DRM.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une veille active sur les potentielles améliorations des bonnes pratiques (lestage des palangres de façon plus sûre, etc.)</li> <li>• Lancer des essais d'effaroucheurs acoustiques pour les mam-mifères marins.</li> <li>• Engager des échanges techniques voire envisager un travail conjoint avec d'autres pêcheries pour identifier des mesures techniques pertinentes pour réduire la déprédation.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une veille active est assurée</li> <li>• De nouvelles techniques sont expérimentées et documentées en PF</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, marins, observateurs, ONG
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	0.05 ETP
	<b>Moyens financiers requis</b>	1 M CFP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF, programmes européens

# Fiche action n°4 : Poursuivre et améliorer la surveillance et la lutte contre les pollutions susceptibles d'être générées par les navires dans la ZEE

**Objectif long terme n°1 :** Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

**Objectif opérationnel n°3 :** Evaluer et prévenir les pressions générées par les navires sur les espèces marines emblématiques

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

*Nb : étant donné le périmètre de l'AMG (12 milles – 200 milles), il est ici question des pollutions générées par les activités maritimes dans la ZEE, et non des pollutions d'origine tellurique ni des pollutions générées par les activités maritimes dans les eaux intérieures et territoriales. Ces dernières pourront néanmoins bénéficier de la mise en œuvre de la fiche action, sans que ça ne soit son objectif premier.*

Au niveau mondial, les pollutions sont identifiées comme l'un des facteurs majeurs d'érosion de la biodiversité, notamment des écosystèmes marins. Bien que moins nombreuses que les pollutions générées à terre, les pollutions générées en mer par les navires peuvent avoir un impact certain sur les écosystèmes, aussi bien en surface qu'en milieu profond.

En Polynésie française, plusieurs types de navires sont susceptibles de générer des pollutions dans la ZEE : les navires de transport international, de transport interinsulaire, les paquebots de croisière, les navires de pêche, les voiliers de plaisance et les yachts. De nombreux types de pollutions peuvent être produites : les fuites d'hydrocarbures qui peuvent altérer gravement l'ensemble de la chaîne alimentaire marine ; les plastiques qui impactent les espèces marines emblématiques et probablement les écosystèmes profonds ; les eaux grises et noires qui peuvent disperser des polluants organiques et modifier l'équilibre en nutriments ; la pollution sonore qui peut perturber les mammifères marins ; la pollution lumineuse qui peut perturber les oiseaux marins ; les eaux de ballast qui peuvent transporter des espèces exotiques marines potentiellement envahissantes ; la pollution chimique issue par exemple des antifouling ; les déchets organiques et rejets de pêches qui peuvent altérer le comportement alimentaire des raies, requins et oiseaux marins ; la pollution de l'air et l'empreinte carbone ; etc.

A ce titre, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) est la principale convention internationale traitant de la prévention de la pollution du milieu marin, que les causes soient liées à l'exploitation ou à des accidents. Cette convention comprend des règles visant à prévenir et à réduire au minimum la pollution due aux navires – tant accidentelle que découlant d'opérations de routine – et comporte actuellement six Annexes techniques portant sur la prévention des pollutions aux hydrocarbures, par les substances liquides nocives, les substances nuisibles, les eaux usées des navires, ordures et de l'atmosphère.

Dans ce cadre, de nombreuses bonnes pratiques existent pour réduire ces pollutions, notamment celles identifiées par le label « Green Marine Label Europe ».

Cette fiche action vise à réduire les pollutions issues des navires en (1) contrôlant l'application de la réglementation en vigueur, (2) maintenant la capacité d'intervention en cas de pollution accidentelle, (3) réalisant un diagnostic complet des pollutions générées dans la ZEE par type de navires et (4) généralisant des bonnes pratiques sur la base du volontariat et si nécessaire par voie réglementaire.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :



## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Réseau primo-intervenants : Nombres d'agents du Pays formés (en cumulé)
- Réseau primo-intervenants : Nombre d'entraînements réalisés (en cumulé)
- Nombre de pollutions constatées (dont le nombre de pollutions volontaires)
- Nombre de pollutions pour lesquelles le commettant a été identifié
- Nombre de pollutions poursuivies
- Nombre d'armements ou d'associations de navires engagés dans une démarche de diagnostic et de réduction des pollutions

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Développer et animer le réseau des primo-intervenants dans la lutte contre les pollutions en mer
- **Opération 2 :** Recenser les pollutions maritimes et engager des poursuites pour infractions
- **Opération 3 :** Réaliser, par type de navire, un diagnostic des pollutions susceptibles d'être générées dans la ZEE et des bonnes pratiques à mettre en œuvre
- **Opération 4 :** Généraliser les bonnes pratiques de réduction des pollutions
- **Opération 5 :** Renforcer les contrôles de conformité des navires aux prescriptions aux différentes annexes de la convention MARPOL

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	En continu					
Opération 2	En continu					
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 4	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 5	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite

## Opération n°1 : Développer et animer le réseau des primo-intervenants dans la lutte contre les pollutions en mer.

DESCRIPTIF	Objectif	Cette opération vise à prépositionner du matériel de lutte et à former des agents municipaux et agents administratifs dans un certain nombre d'îles et d'atoll ciblés afin d'être en mesure d'apporter une réponse rapide à des cas de pollution en mer
	Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le réseau à plusieurs îles et atolls comme Hao, Hiva Oa et Tubuai</li> <li>Faire des formations et des entraînements annuels</li> </ul>
	Résultats attendus et livrables associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau de lutte contre les pollutions en mer couvre l'ensemble des archipels et notamment les zones sensibles</li> <li>Livrable : bilan annuel</li> </ul>
AC-TEURS	Pilote de l'opération	AEM, DIREN
	Acteurs associés	Communes associées, circonscriptions administratives et services déconcentrés
MOYENS	Moyens humains et logistiques requis	Moyens humains mobilisés au sein des services
	Moyens financiers requis	Moyens constants
	Sources de financement potentielles	Sans objet

## Opération n°2 : Recenser les pollutions maritimes et poursuivre les infractions.

DESCRIPTIF	Objectif	Cette opération vise, sur la base des actions de surveillance réalisées par des moyens dirigés ou par des remontées d'informations des usagers de la mer ou bien encore des aéronefs en vol, de constater des pollutions par du personnel habilité et formé et d'engager les poursuites envers les auteurs des infractions.
	Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affirmer le JRCC Tahiti comme le point de contact pour le report de toutes pollutions observées en mer à travers une communication ouverte et la participation aux conférences et/ou colloques sur la thématique liée à la protection de l'environnement</li> <li>Être en capacité, pour le JRCC, d'identifier les personnes formées et habilités à constater les infractions et à rédiger les procès-verbaux de constatation</li> <li>Utiliser tous les moyens à disposition pour identifier la source de la pollution, qu'elle soit tellurique ou en lien avec une activité maritime</li> <li>Préparer les éléments de preuve pour une transmission vers le parquet en vue de la judiciarisation de la pollution constatée</li> </ul>
	Résultats attendus et livrables associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire du JRCC Tahiti le point focal de remontée des atteintes à l'environnement</li> <li>Constatation, transmission et suivi des événements de pollution</li> <li>Effet dissuasif pour faire tendre à la baisse les pollutions volontaires</li> <li>Livrables : rapports</li> </ul>

AC-TEURS	Pilote de l'opération	JRCC Tahiti
	Acteurs associés	AEM, SAM PF, Procureur, Brigades OCLAEPS
MOYENS	Moyens humains et logistiques requis	/
	Moyens financiers requis	/
	Sources de financement potentielles	/

## Opération n°3 : Réaliser, par type de navires, un diagnostic des pollutions susceptibles d'être générées dans la ZEE et des bonnes pratiques à mettre en œuvre

DESCRIPTIF	Objectif	Cette opération vise à réaliser un diagnostic complet de la nature et l'intensité des différentes pollutions générées par les navires fréquentant la ZEE. Chaque grand type de navires fréquentant la ZEE pourra faire l'objet d'un diagnostic distinct : transport maritime international, transport maritime interinsulaire, paquebots de croisières, navires de pêche, yachts, voiliers. <i>Nb : les ferries de transport de passager entre Tahiti et Moorea, les opérateurs touristiques opérant dans la mer territoriale, etc. ne sont pas concernés par cette opération dans le cadre de l'AMG</i>
	Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les diagnostics : préparation des questionnaires standardisés à diffuser auprès des armateurs et/ou équipages</li> <li>Echanger avec les armateurs de transport maritime et de pêche et les fédérations de plaisance pour (1) rappeler l'enjeu et les impacts potentiels des pollutions issues des navires, (2) leur faire part de ce souhait de diagnostic partagé et (3) dimensionner au mieux ces diagnostics</li> <li>Diffuser des appels d'offres pour la réalisation des diagnostics</li> <li>Réaliser un diagnostic des pollutions générées par le transport maritime international - <b>lien avec l'opération 1 de la fiche action 13 relative à la ZMPV</b></li> <li>Réaliser un diagnostic des pollutions générées par le transport maritime interinsulaire (passagers et/ou marchandises)</li> <li>Réaliser un diagnostic des pollutions générées par les paquebots de croisière.</li> <li>Réaliser un diagnostic des pollutions générées par les navires de pêche</li> <li>Réaliser un diagnostic des pollutions générées par les yachts et voiliers</li> <li>Réaliser un diagnostic des pollutions générées par les navires administratifs et militaires</li> <li>Mobiliser les usagers de la mer pour signaler d'éventuelles pollutions - <b>lien avec la fiche action 16 relative au déploiement d'outils participatifs pour la connaissance des espèces et des pressions au sein de la ZEE</b></li> </ul>
	Résultats attendus et livrables associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les usagers de la ZEE identifient les pollutions comme une problématique importante et sont conscients de leur rôle à jouer pour les réduire</li> <li>Les usagers de la ZEE sont engagés dans une démarche de diagnostic.</li> <li>Les efforts réalisés par les usagers de la mer en matière d'évaluation des pollutions sont valorisés</li> <li>Livrables : rapports de diagnostic</li> </ul>

AC-TEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DPAM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, DRM, DEQ, Association des Voiliers de Polynésie française, Synagmar, Tahiti Cruise Club
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein du service pilote
	<b>Moyens financiers requis</b>	4 M CFP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Appels à projets ADEME, etc.

### Opération n°4 : Généraliser les bonnes pratiques de réduction des pollutions

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise, sur la base des diagnostics réalisés à l'opération 2, à identifier et promouvoir les bonnes pratiques de réduction des pollutions pour chaque type de navires.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base des pollutions identifiées dans les diagnostics (opération 2), réaliser une étude bibliographique des bonnes pratiques existantes ailleurs et a priori pertinentes en Polynésie française. Le référentiel « Green Marine Label Europe » pourra ici être utilisé</li> <li>Rappeler également les bonnes pratiques mises en œuvre par certains navires dans la ZEE et qui mériteraient d'être généralisées</li> <li>Pour les navires de transport maritime international, exiger la mise en place de ces bonnes pratiques dans le cadre du dossier ZMPV – <b>lien avec la fiche action relative à la ZMPV</b></li> <li>Produire d'affiches de bonnes pratiques de réduction des pollutions à diffuser auprès des armateurs et fédérations, à afficher à bord des navires et dans les ports</li> <li>Lors des échanges réguliers avec les armateurs (DRM-armateurs de pêche, DPAM-armateurs du transport interinsulaire, etc.), sensibiliser les armateurs à la problématique des pollutions et aux bonnes pratiques permettant de les limiter. Diffuser les affiches de bonnes pratiques</li> <li>Pour les navires de pêche, l'attribution du critère innovation des licences de pêche pourra être mobilisée comme levier de déploiement des bonnes pratiques de réduction des pollutions</li> <li>Pour les navires de pêche, encourager la valorisation des co-produits de la pêche (i.e lancement d'appels à candidature)</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les usagers de la mer sont engagés dans une démarche de réduction des pollutions</li> <li>Les bonnes pratiques sont encouragées et se diffusent progressivement</li> <li>Les efforts réalisés par les usagers de la mer en matière de bonnes pratiques sont valorisés</li> </ul>

ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DPAM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, DRM, Association des Voiliers de Polynésie française, Synagmar, Tahiti Cruise Club
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein du service pilote
	<b>Moyens financiers requis</b>	5 M CFP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Appels à projets ADEME, etc.

### Opération n°5 : Renforcer les contrôles de conformité des navires aux prescriptions aux des différentes annexes de la convention MARPOL

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à renforcer les contrôles des navires afin qu'il soit conforme aux règles prescrites dans le cadre de la convention MARPOL et visant à prévenir et réduire les pollutions générées par les navires.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le processus d'une autorité gestion des escales permettant, entre autres, de demander aux navires de fournir le certificat de conformité de leurs émissions vis-à-vis des recommandations de l'OMI en matière de rejets soufrés et azotés</li> <li>Envisager la création d'une zone ECA à l'échelle de la ZEE</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les navires contrôlés à quai et en mer respectent les règles édictées dans le cadre de la convention MARPOL dans le cadre de contrôles renforcés</li> <li>Livrables : rapports de contrôle, PV d'infraction</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DPAM, SAM PF
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, DEQ
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein du service pilote
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser



## OBJECTIF À LONG TERME N°2

### Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique marine et les savoirs traditionnels

Les écosystèmes profonds, notamment les écosystèmes associés aux monts sous-marins, aux plaines abyssales et aux talus constituent des milieux riches et sensibles d'après les données disponibles à l'échelle mondiale. Parés de mythes et de légendes, ils font par ailleurs partie intégrante de la pensée polynésienne. Certains de ces écosystèmes, notamment des monts sous-marins, ont d'ailleurs été ou font encore l'objet d'usages traditionnels et possèdent à ce titre un nom vernaculaire.

Un mont sous-marin est une montagne sous-marine d'origine volcanique et de forme généralement conique. Ce sont des reliefs qui culminent à plus de 1000 mètres au-dessus du fond, sans dépasser la surface. La biomasse élevée, la rareté, l'endémisme et une faible abondance couplée à une croissance lente pour certains organismes, justifient la préservation de ces zones. Le peu

de connaissances récoltées sur les monts sous-marins polynésiens montrent déjà leur vulnérabilité et leur importance écologique pour l'équilibre des milieux. Il convient ainsi de protéger ces écosystèmes fragiles (**objectif opérationnel n°4**).

De même, les écosystèmes profonds sont menacés à travers le monde par la surpêche, les techniques de pêche destructrices, les déchets marins, les exploitations de minerais profonds ou encore le changement climatique alors qu'ils sont peu résilients. Ces milieux demeurent probablement en très bon état en Polynésie française du fait de l'absence de pressions directes notamment de pêche profonde commerciale, de prospection ou d'exploitation minière. Il convient ainsi d'encourager la connaissance et la protection de ces écosystèmes profonds (**objectif opérationnel n°5**).

Considérant la probable indisponibilité d'indicateurs d'état de conservation des écosystèmes profonds polynésiens dans les 15 ans à venir, l'efficacité de cet objectif à long terme sera mesurée par les indicateurs suivants :

- Nombre de monts sous-marins couverts par un outil de protection dédié ;
- Niveau de connaissance des écosystèmes profonds, par archipel

Il convient par ailleurs de rappeler que les activités maritimes étrangères pratiquées au-delà de la ZEE pourraient impacter les écosystèmes profonds de Polynésie française. La réduction de ces potentiels impacts est recherchée dans le cadre de l'objectif à long terme n°4 (cf. fiche action 19).

## Plan d'action 2023 - 2027

### **Objectif opérationnel n°4**

Protéger les écosystèmes des monts sous-marins

### **Objectif opérationnel n°5**

Encourager la connaissance et la protection des écosystèmes profonds

# Fiche action n°5 : Catégoriser et caractériser les monts sous-marins selon une approche écologique et socio-culturelle

**Objectif long terme n°2 :** Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels

**Objectif opérationnel n°4 :** Protéger les écosystèmes des monts sous-marins

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Les monts sous-marins sont les formations géologiques les plus communes dans les océans du monde entier. Environ 15 000 monts sous-marins ont pu être répertoriés à ce jour. Plus de 50 % d'entre eux sont dans l'océan Pacifique et environ 60 % se situent dans les eaux des Zones Economiques Exclusives. En Polynésie française, environ 500 monts sous-marins, dont les profondeurs sommitales sont comprises entre 0 et 3000 mètres de profondeur, ont été recensés.

Les monts sous-marins sont des écosystèmes très difficiles d'accès et demeurent des milieux très peu étudiés. Les interactions qu'ils ont avec les masses d'eaux peuvent augmenter localement la productivité biologique, en surface et sur le fond. Ils se caractérisent par une grande variété d'habitats benthiques (liée à la topographie et aux courants) et jouent un rôle de relais dans la connectivité des organismes. Ils sont ainsi souvent des lieux de rassemblement, de vie, de nurserie de nombreuses espèces marines et assurent une connectivité biologique pour les espèces à faible dispersion. Le peu de données actuellement disponibles sur les monts sous-marins à l'échelle de l'océan mondial suggère que ces milieux sont sensibles aux perturbations et probablement peu résilients.

Dans un objectif à moyen terme de protection de ces écosystèmes (FA7), cette action vise à réaliser un état de l'art sur les monts sous-marins sur la base des données actuellement disponibles selon une double approche fonctionnement du vivant/culture et société.

Pour éclairer la décision publique et orienter les besoins en matière d'acquisition de connaissances, des recommandations scientifiques seront formulées.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Etat de l'art sur les monts sous-marins – réalisée oui/non
- Nombre de missions de terrains réalisées par archipel pour travailler à la caractérisation socio-culturelle et à la protection des monts sous-marins
- Identification et caractérisation des monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal – réalisée oui/non

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Réaliser un état de l'art sur les monts sous-marins – fonctionnement du vivant et formuler des recommandations scientifiques quant à la caractérisation des différents monts sous-marins
- **Opération 2 :** Identifier et caractériser les monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuite ensuite
Opération 2	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuite ensuite



**Opération n°1 : Réaliser un état de l'art sur les monts sous-marins – fonctionnement du vivant et formuler des recommandations scientifiques quant à la caractérisation des différents monts sous-marins**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à rassembler les données disponibles sur les monts sous-marins en Polynésie française et à émettre des hypothèses en termes de fonctionnement et de vulnérabilité au regard des connaissances disponibles au niveau international.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer un catalogue des données disponibles sur les monts sous-marins en Polynésie française en matière de biologie, d'écologie, de géophysique océanique et de géologie sous-marine</li> <li>Formuler des hypothèses sur le fonctionnement et les vulnérabilités aux perturbations des monts sous-marins en se basant sur ce catalogue et sur des études intégratives disponibles dans d'autres régions</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'état des connaissances sur les monts sous-marins est réalisé et des recommandations scientifiques sont proposées</li> <li>Livrable n°1 : Etat de l'art sur les monts sous-marins en Polynésie française</li> <li>Livrable n°2 : Formulation des hypothèses sur le fonctionnement des communautés associées aux monts sous-marins en Polynésie Française basées sur une analyse bibliographique des connaissances sur ces environnements</li> <li>Livrable n°3 : Recommandations scientifiques quant au classement des différents monts sous-marins</li> <li>Livrables n°4 : concaténation des 3 livrables</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	OFB et DRM
	<b>Acteurs associés</b>	MNHN, DIREN
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein de l'OFB et de la DRM pour le pilotage de l'opération Etude réalisée par le MNHN
	<b>Moyens financiers requis</b>	5 M CFP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	OFB (financements acquis)

**Opération n°2 : Identifier et caractériser les monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	Certains monts sous-marins, proche des côtes, sont utilisés par les populations locales comme garde-mangers (notamment aux îles Marquises). D'autres peuvent être représentés selon leur caractère sacré ou selon d'autres valeurs culturelles d'intérêt pour les populations. Cette opération vise à compléter l'état de l'art sur les monts sous-marins (opération 1) par l'identification et la caractérisation des monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager un processus de consultation des parties prenantes</li> <li>Réaliser des missions de concertation dans les archipels pour recenser la toponymie, les traditions orales et les usages des monts sous-marins ainsi que les souhaits des habitants sur les modalités de protection de ces espaces</li> <li>Préciser le périmètre et les termes de référence de cette étude</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les valeurs socio-culturelles des monts sous-marins sont identifiées</li> <li>Livrable n°1 : Dossier de consultation</li> <li>Livrable n°2 : Etude sur l'identification et la caractérisation des monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM et/ou DCP
	<b>Acteurs associés</b>	OFB, organisme de recherche et/ou consultants retenus pour cette étude complémentaire
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein de l'OFB et de la DRM pour le pilotage de l'opération
	<b>Moyens financiers requis</b>	3.5 M CFP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Ministère de la culture (Etat) – Mission aux affaires culturelles (MAC)

# Fiche action n°6 : Protéger les monts sous-marins par l'utilisation d'outils de gestion adaptés

**Objectif long terme n°2 :** Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels

**Objectif opérationnel n°4 :** Protéger les écosystèmes des monts sous-marins

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Les monts sous-marins sont des écosystèmes profonds méconnus. Au regard de la bibliographie existante, ces écosystèmes sembleraient renfermer une biodiversité exceptionnelle, probablement vulnérable aux perturbations et de fait très peu résilients.

Cette action s'inscrit logiquement dans un continuum des opérations de la fiche action n°6 relative à la catégorisation des monts sous-marins selon une approche écologique et socio-culturelle.

Cette action vise, en s'appuyant sur les hypothèses et recommandations scientifiques qui seront formulées dans le cadre de l'action n°5 à i) spatialiser les monts sous-marins ou groupes de monts sous-marins d'intérêt patrimonial selon une double approche écologique et socio-culturelle, ii) identifier les mesures et outils de gestion adaptés pour la préservation de ces écosystèmes et iii) transposer les mesures de protection identifiées en dispositions réglementaires adaptées.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces actions et assurer la robustesse des mesures qui seront engagées, l'ensemble des parties prenantes sera consulté sur un projet commun de zonage de manière à garantir un équilibre entre la préservation des écosystèmes « monts sous-marins » et les usages.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Dossier technique à destination des décideurs : réalisé oui/non
- Pêcheurs hauturiers impliqués dans la concertation : oui/non
- Habitants et élus impliqués dans la concertation relative aux monts sous-marins de leur archipel : oui/non
- Société civile impliquée dans la concertation : oui/non
- Projet(s) de texte(s) rédigé(s) : oui/non
- Texte(s) réglementaire(s) adopté(s) oui/non

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 : Constituer un dossier technique d'aide à la décision en vue d'une protection réglementaire des monts sous-marins de Polynésie française**
- **Opération 2 : Rédiger une proposition de texte(s) réglementaire(s) visant à la protection des monts sous-marins de Polynésie française**

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuite ensuite
Opération 2	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuite ensuite

**Opération n°1 : Constituer un dossier technique d'aide à la décision en vue d'une protection réglementaire des monts sous-marins de Polynésie française**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	En lien avec la fiche action n°6, cette opération vise à constituer un dossier technique à destination des décideurs, étayé notamment par les hypothèses et recommandations scientifiques et des outils de gestion adaptés pour la protection de certains monts ou groupes de monts sous-marins.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spatialiser les monts sous-marins d'intérêt patrimonial (écologique et socio-culturel)</li> <li>• Identifier les mesures de protection adaptées pour les monts sous-marins ou groupes de monts sous-marins (outil de code de l'environnement, zones de pêche réglementées, etc.)</li> <li>• Concerter l'ensemble de parties prenantes</li> <li>• Etablir un zonage « monts sous-marins » à l'échelle de l'AMG au regard des usages, de leur importance écologique et culturelle</li> <li>• La carte des zones de protection au sein de l'espace maritime polynésien est mis à jour - en lien avec la fiche action n°13</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les monts sous-marins ou groupes de monts sous-marins font l'objet d'un zonage concerté</li> <li>• Livrables : dossier technique et cartographie de zonage « monts sous-marins »</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM, DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	OFB, organismes de recherche, UICN, communauté des pêcheurs, populations locales, société civile
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Personnel existant au sein des directions techniques du Pays, de l'OFB et des organismes de recherche
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Sans objet

**Opération n°2 : Rédiger une proposition de texte(s) réglementaire(s) visant à la protection des monts sous-marins de Polynésie française**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	A l'issue des travaux de l'opération n°1, l'opération n°2 vise à transposer les prescriptions techniques édictées en droit local dans un objectif de protection des monts sous-marins au regard des outils juridiques disponibles et adaptés.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger un projet de texte réglementaire (ou plusieurs, si différents outils de protection sont envisagés)</li> <li>• Initier la procédure de classement en suivant les circuits de décisions ad-hoc</li> <li>• Proposer le texte à l'approbation de l'instance de décision (ou plusieurs, si différents outils de protection sont envisagés)</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les monts sous-marins ou groupes de monts sous-marins font l'objet d'une protection réglementaire</li> <li>• Livrable : Texte réglementaire</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge de l'environnement
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, DIREN, juriste
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Personnels existants au sein du ministère et des directions techniques du Pays
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services ou prestation juridique
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Ministère en charge de l'environnement si prestation juridique

# Fiche action n°7 : Renforcer les connaissances sur les écosystèmes profonds, avec une priorité sur les monts sous-marins

**Objectif long terme n°2 :** Renforcer la protection des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique et les savoirs traditionnels

**Objectif opérationnel n°5 :** Encourager la connaissance et la préservation des écosystèmes profonds

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

*N b : les « écosystèmes profonds » sont ici entendus dans une acception large comprenant les écosystèmes associés aux plaines abyssales, aux failles, aux talus et à l'ensemble des monts sous-marins, y compris ceux dont le sommet est proche de la surface.*

Malgré l'immense surface et volume occupés par les écosystèmes profonds dans la ZEE de Polynésie française, leur connaissance reste très parcellaire en raison des difficultés d'accès à ces milieux et aux coûts élevés des campagnes océanographiques.

Au-delà des îles, le relief sous-marin (bathymétrie) de la Polynésie française est essentiellement estimé à partir de données satellitaires de très faible précision. Seules de minces espaces disposent d'une bathymétrie fine acquise lors de passages de navires dotés d'un sondeur multifaisceaux, souvent de façon opportuniste, c'est-à-dire sans passer de manière délibérée au-dessus de structures sous-marines d'intérêt. L'acquisition d'une bathymétrie fine de ces structures est pourtant un élément essentiel à la cartographie des fonds qui alimentera la compréhension de ces milieux et permettra de cibler des zones pour acquérir des connaissances physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques.

Concernant la description des écosystèmes profonds, les données existantes sont très parcellaires mais laissent d'ores et déjà présager de la richesse et de la sensibilité de ces écosystèmes, notamment des monts sous-marins. D'importants efforts de recherche scientifique restent à mener pour évaluer plus précisément la diversité, la richesse, la connectivité, le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes profonds de Polynésie française.

Le Président de la Polynésie française a annoncé à plusieurs reprises vouloir déployer une stratégie d'acquisition de connaissances sur les monts sous-marins. Dès lors, et étant donné la temporalité de cette fiche action (5 ans), il est proposé d'accentuer l'effort sur les monts sous-marins même si d'autres structures sous-marines d'importance (talus, failles, plaines abyssales) pourraient à l'avenir faire l'objet d'une démarche de recherche scientifique similaire. Considérant l'interconnexion forte entre le fond et la colonne d'eau dans ces écosystèmes profonds, l'acquisition de connaissances ciblera les compartiments benthiques et pélagiques.

- La mise en œuvre de cette fiche action se fera en lien étroit avec les fiches 6 et 7 :
- la fiche 6 relative à la typologie des monts sous-marins orientera la stratégie d'acquisition de connaissances.
- les connaissances acquises par le biais de la présente fiche pourront renforcer l'objectif de la protection des monts sous-marins. Toutefois, étant donné le temps nécessaire à l'acquisition de connaissances et l'impossibilité d'acquérir des connaissances sur un nombre important de monts sous-marins, la mise en place d'outils de protection des monts sous-marins (fiche action 7) n'attendra pas la réalisation de la présente fiche.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de campagnes océanographiques (et jours à la mer) dédiées à la connaissance des écosystèmes profonds
- Moyens financiers mobilisés pour la connaissance des écosystèmes profonds de Polynésie française
- Nombre de monts sous-marins disposant d'une bathymétrie fine partielle ou complète
- Nombre de monts sous-marins ayant fait l'objet d'une campagne d'acquisition de connaissances
- Nombre de monts sous-marins ayant fait l'objet d'une description écologique complète (ou quasi complète)

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Etablir un cadre favorable à la recherche scientifique sur les écosystèmes profonds et formuler auprès de la communauté scientifique les besoins de connaissances prioritaires pour la gestion et la protection de ces écosystèmes
- **Opération 2 :** Cartographier les fonds de certains reliefs, notamment de certains monts ou groupes de monts sous-marins
- **Opération 3 :** Acquérir des connaissances physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques sur certains monts ou groupes de monts sous-marins

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 2	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite

**Opération n°1 : Etablir un cadre favorable à la recherche scientifique sur les écosystèmes profonds et formuler auprès de la communauté scientifique les besoins de connaissances prioritaires pour la gestion et la protection de ces écosystèmes**

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à installer un cadre propice à l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes profonds de Polynésie française en formalisant un programme d'acquisition de connaissances, centrée prioritairement sur les monts sous-marins.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solliciter et obtenir le détachement d'un(e) expert(e) des milieux profonds dans une des collectivités françaises du Pacifique</li> <li>Lister les zones sur lesquels l'acquisition de connaissance semble prioritaire dans les 5 prochaines années au regard : <ul style="list-style-type: none"> <li>Des usages qui se sont exercés, s'exercent ou pourraient s'exercer sur certains monts sous-marins : pêche côtière ciblant les poissons pélagiques, pêche côtière ciblant les poissons de fond, pêche hauturière ciblant les poissons pélagiques, acquisition de molécules d'intérêt pharmaceutiques</li> <li>De la disponibilité des moyens d'acquisition de connaissances mobilisables sur les écosystèmes profonds en Polynésie française</li> <li>Des recommandations d'acquisitions de connaissance sur les monts sous-marins qui seront formulées par le MNHN</li> <li>Des perspectives de coopération régionale : connaissances des chaînes de monts sous-marins « partagées » avec les îles Pitcairn, Kiribati ou Cook ; état zéro écologique d'un écosystème profond à l'Ouest de la ZEE (par exemple le mont sous-marin Marara ou la plaine abyssale à proximité) pour pouvoir le cas échéant évaluer le potentiel impact diffus d'une exploitation des nodules polymétalliques dans la ZEE Cook adjacente</li> </ul> </li> <li>Capitaliser sur les analyses bibliographiques existantes portant sur (1) des techniques d'acquisition de connaissances sur les écosystèmes profonds, (2) de leurs impacts potentiels et (3) des réglementations existantes ailleurs en matière d'encadrement de la recherche dans les écosystèmes profonds</li> <li>Elaborer un régime d'autorisation scientifique pour l'étude des écosystèmes profonds</li> <li>Si nécessaire, formaliser ces éléments dans un programme d'acquisition de connaissances sur les écosystèmes profonds de Polynésie française, incluant un focus sur les monts sous-marins (le Pays ayant clairement identifié ce besoin pour alimenter leur gestion/protection)</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un ou des experts des écosystèmes profonds sont mobilisables au niveau local</li> <li>Les sites sur lesquels l'acquisition de connaissances est prioritaire sont identifiés</li> <li>Le régime d'autorisation de la recherche sur les écosystèmes profonds est clarifié et préconise l'usage de méthodes non-impactantes pour les écosystèmes</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	REC, Ministère en charge de l'environnement
	<b>Acteurs associés</b>	RESIPOL, DTRT, DIREN, organismes de recherche (IFREMER, MNHN, etc.), DRM
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

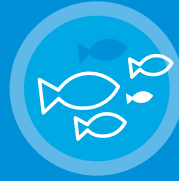
**Opération n°2 : Cartographier les fonds de certains reliefs, notamment de certains monts ou groupes de monts sous-marins**

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	<p>Cette opération vise à acquérir des connaissances bathymétriques fines (sondeurs multifaisceaux) sur certaines zones prédéterminées, notamment des monts ou groupes de monts sous-marins. Plusieurs sources de données bathymétriques pourront être mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Données récoltées de façon opportuniste par des navires dotés de sondeur transitant à l'aplomb des reliefs d'intérêt</li> <li>Données récoltées de façon « semi-opportuniste » par des navires dotés de sondeur transitant dans la zone, acceptant de décaler légèrement leur trajectoire pour sonder certains reliefs</li> <li>Données récoltées de façon ciblée par un navire hydrographique, dans le cadre de campagnes bathymétriques dédiées</li> <li>Données récoltées de façon ciblée par un navire disposant d'un sondeur multifaisceaux à l'occasion d'une campagne océanographique dédiée à ces écosystèmes</li> </ul> <p><i>L'existence de certains outils permet aujourd'hui de mutualiser l'acquisition de données bathymétriques et physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques. Ainsi, il serait pertinent d'associer autant que possible dans cette opération de l'acquisition de connaissances physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques.</i></p>
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire et mettre à jour une carte de la ZEE faisant figurer l'ensemble des monts sous-marins et leur niveau de couverture par une bathymétrie fine (ex : mont sous-marin « non couvert », « couvert partiellement », « couvert en grande partie », « couvert entièrement »)</li> <li>Diffuser cette carte aux navires dotés de sondeurs multifaisceaux transitant régulièrement dans la ZEE, en recommandant si possible de légères modifications de trajectoire</li> <li>Encourager la mise à disposition des données bathymétriques des navires de pêche (mono-faisceau)</li> <li>Acquérir, via des campagnes de relevés hydrographiques dédiées, une cartographie fine de certains monts ou groupes de monts sous-marins, à commencer par les zones d'intérêt identifiées dans le programme d'acquisition de connaissances afin de faciliter d'éventuelles campagnes océanographiques sur ces monts</li> <li>Actualiser la carte bathymétrique de la Polynésie française / Produire et actualiser un Modèle Numérique de Terrain</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les lacunes de connaissances bathymétriques fines sont progressivement comblées pour certains monts ou groupe de monts sous-marins</li> <li>La carte bathymétrique de la Polynésie française est actualisée et partagée aux acteurs susceptibles de produire des données bathymétriques sur la zone</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	SIT
	<b>Acteurs associés</b>	SHOM, LDG (Laboratoire de géophysique) REC, DTRT, Ministère en charge de l'environnement, organismes de recherche, GT hydrographie de la CMM, DRM
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	A préciser
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	France 2030

**Opération n°3 : Acquérir des connaissances physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques sur certains monts ou groupes de monts sous-marins**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	<p>Cette opération vise à acquérir des connaissances physico-chimiques, biologiques et/ou géologiques sur les zones d'intérêt pour la recherche scientifique marine déterminée à l'opération 1. Elle consiste de fait à engager une ou plusieurs campagnes océanographiques pour l'étude des écosystèmes profonds, en particulier des monts sous-marins.</p> <p><i>Nb : dans une logique de mutualisation des moyens, les campagnes en mer permettront également l'acquisition de données bathymétriques. Cette opération doit donc être pensée en lien étroit avec l'opération 2 relative à la connaissance bathymétrique.</i></p>
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier de la zone d'étude et des compartiments à étudier (conditions physicochimiques de la colonne d'eau, groupes d'espèces pélagiques, groupes d'espèces démersales ou benthiques, substrat etc.)</li> <li>• Monter des équipes pluridisciplinaires</li> <li>• Identifier du matériel d'étude à mobiliser, en évitant l'utilisation de techniques susceptibles d'engendrer une perturbation physique, lumineuse ou sonore des écosystèmes, et/ou une destruction même partielle des habitats benthiques. Favoriser l'innovation</li> <li>• Déposer le dossier de campagne à la FOF</li> <li>• Réaliser des campagnes</li> <li>• Valoriser des connaissances acquises par les scientifiques auprès (1) des services du Pays et de l'Etat, (2) du grand public polynésien - en lien avec le fiche action n°17</li> <li>• Valorisation des connaissances sur la richesse et la vulnérabilité des écosystèmes profonds, et notamment des monts sous-marins, dans les enceintes régionales, en particulier auprès de nos voisins dans le cadre de l'ambition <i>Te moana o Hiva – le grand mur bleu du Pacifique</i>. - en lien avec le fiche action n°19</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les connaissances sur la richesse et la vulnérabilité des écosystèmes profonds progressent</li> <li>• Les campagnes réalisées ont peu d'impact sur les écosystèmes marins</li> <li>• Les campagnes réalisées sont restituées auprès de l'ensemble des acteurs, en particulier auprès des polynésiens</li> <li>• Livrables : rapports de campagnes, articles scientifiques</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	Organismes de recherche, REC
	<b>Acteurs associés</b>	DTRT, Ministère en charge de l'environnement, DIREN, DRM
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser selon le périmètre des campagnes à la mer
	<b>Sources de financement potentielles</b>	France 2030





## OBJECTIF À LONG TERME N°3 :

### Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière

Les espèces ciblées par la pêche hauturière ont une importance majeure pour la Polynésie française au titre de sa sécurité alimentaire et des emplois et des revenus générés. Leur maintien en bon état revêt ainsi d'une priorité économique autant qu'écologique et sociale.

Dès lors, il s'agit, d'ici 15 ans, de contribuer au maintien en bon état de conservation des espèces ciblées en participant à la connaissance de ces espèces et des captures réalisées en Polynésie française (notamment par le biais des observateurs embarqués et du e-monitoring), en assurant l'adéquation des stratégies de pêche au sein de la ZEE à l'état régional des populations, en surveillant la ZEE et en proposant des mesures en vue d'une gestion durable et équitable des pêcheries à l'échelle régionale.

Du fait de leur large distribution et de la migration des populations dans et hors de la ZEE, la connaissance et la gestion de ces espèces se fait essentiellement à l'échelle régionale dans le cadre d'Organisation Régionale de Gestion des Pêches (WCPFC, IATTC) et avec des

organismes régionaux (e.g CPS). La Polynésie française contribue à ce titre en matière de données de captures, de données biologiques et de proposition de mesures de gestion et de conservation. En raison de la proximité de la ZEE de Polynésie française avec des eaux étrangères et internationales, les espèces ciblées sont soumises à des pressions directes (captures accidentelles, prises accessoires, risque de surpêche) et indirectes (utilisation de DCP dérivants, pollutions etc.). Cet objectif long terme doit ainsi permettre d'encourager la coopération régionale en matière de connaissances et de gestion durable des espèces exploitées (**objectif opérationnel n°6**).

Les connaissances actuelles sur les espèces ciblées en Polynésie française sont issues (i) des données déclaratives des capitaines de pêche, (ii) des données récoltées à la DRM et (iii) des programmes de suivi scientifique (observateurs embarqués, échantillonneurs à quai et e-monitoring). Ces programmes permettent ainsi de mieux connaître les espèces ciblées (niveau de captures, interactions avec les espèces non-ciblées). Dans le



cadre du plan de gestion de l'aire marine gérée Tainui Atea, l'objectif est ainsi de pérenniser, renforcer et promouvoir les programmes de suivis scientifiques de la pêche (objectif opérationnel n°7). Enfin, le bon état de conservation des espèces ciblées par la pêche hauturière et la gestion durable des activités maritimes s'appuient actuellement sur le contrôle et la surveillance de la ZEE qui devront être poursuivies dans le cadre du plan de gestion (objectif opérationnel n°8)

L'efficacité de cet objectif à long terme sera mesurée par les indicateurs suivants:

- A l'échelle locale:
  - la taille des espèces pêchées
  - les quantités d'individus pêchées, pour chaque espèces ciblée
- A l'échelle régionale (et si possible local) : l'état des stocks de chaque espèce ciblée par la pêche palangrière PF

## Plan d'action 2023 - 2027

### **Objectif opérationnel n°6**

Encourager la coopération régionale en matière de connaissances et de gestion durable des espèces exploitées

### **Objectif opérationnel n°7**

Pérenniser, renforcer et promouvoir les programmes de suivis scientifiques de la pêche

### **Objectif opérationnel n°8**

Poursuivre la surveillance et le contrôle des pêches

# Fiche action n°8 : Contribuer à la connaissance des espèces ciblées par la pêche hauturière, notamment l'état des stocks, et adapter si besoin l'effort de pêche

**Objectif long terme n°3 :** Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière

**Objectif opérationnel n°6 :** Encourager la coopération régionale en matière de connaissances et de gestion durable des espèces exploitées

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

A l'échelle de la Polynésie française, les connaissances relatives aux espèces pélagiques d'intérêt halieutique sont principalement issues du suivi de l'activité de pêche hauturière et de pêche côtière collectées par la Direction des Ressources Marines (DRM) et de campagnes océanographiques, notamment le programme ECOTAP (1993-1999). Ce programme a permis l'étude des ressources en grands poissons pélagiques (thonidés et espèces associées) dans la ZEE de la Polynésie française et reste encore à ce jour la meilleure référence pour la connaissance du comportement et de la répartition des thonidés dans les eaux polynésiennes.

A l'échelle régionale, compte tenu du caractère hautement migratoire des espèces pêchées dans la ZEE polynésienne (thons et poissons à rostre principalement), leur gestion est réalisée dans le cadre des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP). La Polynésie française se trouve dans la zone couverte par deux commissions : 100% de la ZEE polynésienne est dans la zone d'influence de la Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central (WCPFC) et 80% dans la zone de la Commission Interaméricaine du Thon Tropical (IATTC) pour l'est de l'Océan Pacifique. Ces deux commissions sont dotées de services scientifiques en charge de la collecte des données de toutes les pêcheries hauturières du Pacifique (dont la Polynésie française) permettant ainsi de veiller à la conservation et l'utilisation durables des stocks de poissons d'intérêt halieutique. Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) a en charge de compiler et d'analyser les données relatives aux stocks de thonidés et aux pratiques de pêche et d'évaluer ces stocks.

L'action vise à poursuivre et à renforcer la contribution de la Polynésie française à la connaissance des espèces pêchées, dont l'état des stocks, au travers notamment de son implication au sein des ORGP et dans la mise en œuvre de programmes halieutiques dédiés. En fonction de la connaissance des espèces ciblées, l'effort de pêche dans la région, mais aussi au sein de la ZEE, devra au besoin être adapté/plafonné pour certaines espèces qui seraient surexploitées ou surpêchées. De même, une analyse de l'état de conservation des espèces utilisées comme appâts permettra si besoin d'adapter l'approvisionnement de la pêcherie hauturière.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de campagnes océanographiques menées portant sur l'étude des espèces d'intérêt halieutique
- Nombre d'espèces ciblées faisant l'objet d'acquisitions de connaissances en PF (campagnes scientifiques en mer, échantillonnage à bord)
- Nombre d'espèces ciblées (ou capturées accessoirement) dont l'état du stock est inconnu
- Nombre de campagnes d'information/sensibilisation sur l'état régional des stocks auprès des armateurs et pêcheurs
- Pourcentage des quantités d'appâts importés issu de pêcheries durables

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 : Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces ciblées et leur exploitation, au sein de la ZEE et dans le reste de la région, ainsi que sur les espèces accessoires d'intérêt commercial**
- **Opération 2 : Encourager les progrès au sein des ORGP en matière d'évaluation des stocks**
- **Opération 3 : Assurer l'adéquation des stratégies de pêche et des quantités pêchées, tant dans la région qu'au sein de la ZEE, à l'état des stocks**
- **Opération 4 : Documenter les espèces, quantités et origines des appâts, ainsi que l'état de leur stock, afin de s'assurer qu'ils proviennent de pêcheries durables.**

## Calendrier prévisionnel

<b>Opération 1</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuite ensuite
<b>Opération 2</b>	En continu					
<b>Opération 3</b>	En continu					
<b>Opération 4</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuite ensuite

**Opération n°1 : Développer l'acquisition de connaissances sur les espèces ciblées et leur exploitation, au sein de la ZEE et dans le reste de la région, ainsi que sur les espèces accessoires d'intérêt commercial**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	L'opération vise à acquérir des connaissances au sein de la ZEE mais aussi dans le reste du Pacifique, sur les espèces ciblées et accessoires d'intérêt commercial afin d'alimenter la connaissance de ces espèces à l'échelle régionale
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des lacunes de connaissances sur les zones fonctionnelles des espèces pêchées (notamment zones de reproduction et d'alimentation) les aires de répartition des stocks, l'existence et la localisation d'éventuelles populations sédentaires, les phénomènes de déplétion localisée, la croissance et les schémas migratoires des espèces, les effets du changement climatique sur la répartition des stocks, sur le recrutement, la croissance et la saisonnalité, l'impact des grandes pêcheries aux abords de notre ZEE .</li> <li>• Prioriser des secteurs d'étude en fonction des intérêts de la pêche polynésienne</li> <li>• Identifier des champs de collaboration possibles avec la CPS (« scientifique services provider » pour la WCPFC) et le secrétariat de l'IATTC</li> <li>• Budgéter et concevoir les projets pour lesquels la CPS ne peut intervenir et chercher des bailleurs de fonds.</li> <li>• Participer activement aux comités administratifs et financiers des commissions thonières pour orienter les programmes d'investigations vers les projets d'intérêt de la Polynésie.</li> <li>• Élaborer une méthodologie d'étude : campagne scientifique ou échantillonnage à bord. Présentation de la démarche aux armateurs, marins, observateurs embarqués et échantillonneurs à quai.</li> <li>• Comparer avec les résultats du programme ECOTAP et caractériser les facteurs ayant entraîné ou non une modification des zones fonctionnelles (impact des changements climatiques ?)</li> <li>• Lecture et revue des papiers scientifiques d'intérêt soumis aux ORGP par les parties prenantes</li> <li>• Mobiliser l'expertise halieutique thonière de la recherche française pour participer de manière pérenne aux réunions des comités scientifiques des ORGP (SC et SAC) et réaliser le travail en intersession nécessaire dans la délégation française en soutien aux délégations des territoires français du Pacifique, notamment la PF.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un référent halieute français est impliqué dans le suivi halieutique de la pêche, et des travaux halieutiques régionaux</li> <li>• La DRM est en capacité de dédier les ressources humaines et financières nécessaires à ces travaux.</li> <li>• Les lacunes de connaissances précédemment identifiées sont comblées (par exemple les zones fonctionnelles des espèces exploitées sont mieux connues et spatialisées)</li> <li>• Livrables : rapports techniques, cartographies (par ex des zones fonctionnelles etc.)</li> </ul>
<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	DIREN, REC, Organismes de recherche (IRD, IFREMER etc.), porteurs privés, prestataires de service de la DRM en charge des programmes d'observation humaine et électronique, ONG, armateurs, capitaines, CPS...

<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	0.5 ETP halieute français pour suivre et participer aux travaux du SAC et SC, participer aux programmes de recherche en PF, etc. 0.5 ETP halieute DRM pour suivre et participer aux travaux du SAC et du SC, suivre et co-piloter les programmes de recherche en PF, faire l'interface avec les partenaires, etc.
	<b>Moyens financiers requis</b>	0 pour les travaux entrepris par la CPS (hors cotisation annuelle PF à la CPS) A définir pour les programmes où la CPS n'est pas en mesure de réaliser les études
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Commissions thonières, programmes européens, fonds Pacifique, budget PF...

**Opération n°2 : Encourager les progrès au sein des ORGP en matière d'évaluation des stocks en poursuivant le partage des données au niveau régional**

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	L'opération vise à poursuivre le partage des données sur les espèces exploitées et la pêche palangrière au niveau régional à la CPS et au sein des ORGP
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager les données relatives aux espèces capturées dans la ZEE au niveau régional</li> <li>• Encourager les progrès en matière d'évaluation des stocks, à la fois pour couvrir certaines espèces comme les requins et pour améliorer les évaluations (réduction des incertitudes, évaluation à une échelle plus appropriée)</li> <li>• Identifier les stocks pour lesquels une évaluation pan-pacifique serait pertinente (notamment espadon).</li> <li>• Identifier les stocks pour lesquels aucune évaluation n'est aujourd'hui conduite dans les ORGP et d'intérêt pour la pêche polynésienne (Mahi Mahi, Thazard par exemple).</li> <li>• Identifier les lacunes dans les informations nécessaires à ces évaluations et militer au sein des ORGP pour la collecte de ces informations.</li> <li>• Encourager les évaluations pan-Pacifique et davantage de coopération entre l'IATTC et la WCPFC là où les stocks, aujourd'hui considérés comme distincts entre ces 2 ORGP, pourraient s'avérer communs (notamment l'espadon par exemple). Cette coopération devra s'effectuer tant sur le plan de la mutualisation des données d'entrée, que sur l'évaluation des stocks à proprement parler, mais aussi en aval permettre d'informer le décideur sur l'échelle de gestion la plus pertinente au regard de ces évaluations.</li> <li>• Contribuer à l'actualisation des données sur l'état des stocks au niveau régional.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La connaissance sur les stocks au niveau régional est actualisée.</li> <li>• Les stocks sont évalués à l'échelle la plus pertinente au regard de la réalité de la biologie de l'espèce, de son aire de répartition et de son exploitation.</li> <li>• Livrables : rapports, cartographie des stocks régionaux</li> </ul>

<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	CPS, délégation française aux ORGP, secrétariat de l'IATTC
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Cf. opération n°1
	<b>Moyens financiers requis</b>	Cf. opération n°1
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Cf. opération n°1

### Opération n°3 : Assurer l'adéquation des stratégies de pêche et des quantités pêchées, tant dans la région qu'au sein de la ZEE, à l'état des stocks

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	L'opération vise à assurer l'adéquation des stratégies de pêche et des quantités pêchées à l'état des stocks
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication et sensibilisation auprès des armateurs et marins sur la localisation des zones fonctionnelles et l'état des stocks des espèces exploitées</li> <li>• Maintenir une veille active de l'état des stocks d'espèces ciblées à l'échelle régionale.</li> <li>• Si une espèce venait à être considérée comme surpêchée ou surexploitée, engager une adaptation des stratégies de pêche et/ou des quantités pêchées avec les différentes parties prenantes</li> <li>• Organiser régulièrement, a minima une fois par an, des réunions d'information des parties prenantes de la filière (armateurs, marins, observateurs embarqués, échantillonneurs à quai, organismes de formation maritime etc) sur l'état des stocks, la gestion régionale et ses enjeux, les nouvelles mesures de gestion pour que ceux-ci montent en compétence et comprennent les fondamentaux du contexte régional de la pêche.</li> <li>• La PF milite auprès des ORGP pour réduire les captures et l'effort là où la pression sur les stocks est la plus importante (par exemple dans la haute mer adjacente à la PF sur le thon blanc de + de 30 kg, autour des Marquises, dans la poche de haute mer à l'est de la PF (E-HSP), etc.) et mieux encadrer les activités dans ces zones (transbordement, taux d'observation, contrôle de la conformité aux mesures, etc.)</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les armateurs, marins, observateurs embarqués et échantillonneurs à quai sont informés et sensibilisés à la gestion des stocks des espèces pêchées</li> <li>• La pêche palangrière polynésienne ne cible aucune espèce surpêchée ou surexploitée</li> <li>• L'exploitation de la haute mer adjacente à la PF est rigoureusement encadrée, contrôlée, et les niveaux d'exploitation y sont maîtrisés</li> <li>• Livrables : flyers, cartographie de l'effort de pêche, réunions avec les parties prenantes de la filière</li> </ul>

<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, pêcheurs, SAM, AEM...
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	En plus des 0.5 ETP des 2 opérations précédentes, 0.5 ETP dédiés à la sensibilisation et dialogue avec les parties prenantes, ainsi qu'au contrôle de la conformité (participation au TC, préparation du rapport annuel à la WCPFC, négociation des mesures avant et pendant les plénières des 2 ORGP, etc.
	<b>Moyens financiers requis</b>	/ (hors frais de participation aux ORGP)
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/

### Opération n°4 : Documenter les espèces, quantités et origines des appâts, ainsi que l'état de leur stock, afin de s'assurer qu'ils proviennent de pêcheries durables.

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	L'opération vise à analyser la durabilité des pêcheries dont sont issus les appâts de la pêche hauturière et à envisager si nécessaire un approvisionnement plus durable.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertoire les espèces utilisées comme appâts, les quantités utilisées, et les pêcheries et les stocks dont elles sont issues.</li> <li>• Analyser la durabilité des pêcheries dont sont issus les appâts.</li> <li>• Au besoin, identifier des alternatives plus durables et inciter les armateurs à se tourner vers ces appâts alternatifs – action en lien avec la fiche 3 relative aux bonnes pratiques pour réduire les captures accidentelles, dans la mesure où le type d'appâts peut être un facteur influençant les captures accidentelles.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La traçabilité des appâts utilisés par la pêche palangrière PF est assurée</li> <li>• Les appâts utilisés par les palangriers hauturiers sont issus de pêcheries durables.</li> </ul>
<b>MOYENS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, douanes, importateurs d'appâts
	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	0.05 ETP DRM
	<b>Moyens financiers requis</b>	/
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/

# Fiche action n°9 : Soutenir une gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes)

**Objectif long terme n°3 :** Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière

**Objectif opérationnel n°6 :** Encourager la coopération régionale en matière de connaissances et de gestion durable des espèces exploitées

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Nb : cette fiche couvre uniquement l'implication au sein des ORGP. L'implication au sein des organisations régionales politiques et techniques impliquées dans la gestion des Pêches et des Océans (ex. Forum des Iles du Pacifique, la Communauté du Pacifique (CPS), Programme régional Océanien de l'Environnement (PROE)...OPOC...) fait l'objet d'une fiche action spécifique - fiche n°19

En raison de la forte connectivité entre la ZEE de Polynésie française, les autres ZEE des Pays et territoires du Pacifique et les eaux internationales, les activités de pêche réalisées au-delà de la ZEE (senne et palangre) génèrent d'importants impacts sur les écosystèmes en Polynésie française :

- Des impacts directs sur des espèces dont l'aire de répartition chevauche l'espace maritime polynésien, les autres ZEE du Pacifique et les eaux internationales : diminution des biomasses et captures de juvéniles de thons et espèces accessoires, captures accidentelles d'espèces marines emblématiques (requins, raies, oiseaux, tortues, mammifères marins), captures ciblées de requins.
- Des impacts indirects liés à la dérive de DCP dérivants mis à l'eau au-delà de la ZEE : pollutions des écosystèmes côtiers et hauturiers (matières synthétiques des radeaux, cartes électroniques, piles et batteries des bouées satellites), risque d'enchevêtrement d'espèces marines emblématiques.

Dès lors, la prise en compte des enjeux de protection de la ZEE PF au sein des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) sur la base des travaux scientifiques d'organisations régionales techniques impliquées dans la gestion des Pêches et des Océans (ex. Communauté du Pacifique (CPS), FFA, PROE) apparaît essentielle pour améliorer la gestion des pêches dans les zones de compétence de la WCPFC et de l'IATTC. La Polynésie française est d'ailleurs particulièrement légitime de porter des mesures ambitieuses au sein des ORGP à plusieurs titres :

- Elle est fortement touchée par l'impact des DCP dérivants tandis qu'elle est l'une des rares zones du Pacifique où leur utilisation est interdite ;
- Elle ne contribue qu'à hauteur de 0,2% aux captures totales de thons à l'échelle régionale tandis qu'elle est particulièrement dépendante du bon état de ces espèces pour sa sécurité alimentaire et son économie.
- Elle mène d'importants efforts pour protéger les espèces marines emblématiques dans ses eaux tandis que ces mêmes espèces peuvent être impactées par les activités hors ZEE. Particulièrement le transbordement et le débarquement de toutes espèces protégées par le présent code de l'environnement sont interdits sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française (LP n° 2023-11 du 23 janvier 2023).

Les ORGP définissent des mesures de conservation et de gestion issues des propositions des États et territoires. Si c'est l'Etat qui est membre des ORGP au titre de ses territoires ultramarins, la Polynésie française dispose également de son propre siège à la WCPFC en tant que territoire participant. En revanche, à l'IATTC, la Polynésie française siège au sein de la délégation française « France territoires ». L'Etat et le Pays sont représentés aux ORGP respectivement par la DGAMPA (qui missionne régulièrement le SAM PF) et par la DRM et la DAIEP.

Cette fiche action vise à assurer une protection des espèces et habitats de l'espace maritime polynésien vis-à-vis des activités de pêche s'exerçant au-delà de la ZEE, (1) en exigeant une réglementation forte sur les DCP dérivants, (2) en encourageant une gestion durable et équitable des stocks exploités et (3) en encourageant l'adoption et le déploiement de mesures visant à réduire les captures accidentelles d'espèces marines emblématiques et augmenter leurs chances de survie après remise à l'eau.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de mesures de conservation et de gestion portées par la Polynésie française au sein des ORGP portées par la Polynésie française au sein de la WCPFC et par l'Etat en concertation avec la Polynésie française auprès de l'IATTC
- Nombre de mesures de conservation et de gestion adoptées par les ORGP pour réduire l'usage/l'impact des DCP dérivants
- Nombre de mesures de conservation et de gestion adoptées par les ORGP pour préserver les espèces marines emblématiques
- Nombre de réunions régionales auxquelles les délégations PF et FR participent
- Nombre de représentants du Pays et de l'Etat composant les délégations aux réunions des ORGP
- Nombre de captures accidentelles d'espèces marines emblématiques recensées, tout pavillon confondu (PF mais surtout flottilles étrangères), au sein des ORGP
- Nombre de DCP dérivants échoués en Polynésie française

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Promouvoir une réglementation adaptée au sein de la WCPFC et de l'IATTC pour réduire le risque de dérive des DCP dérivants au sein de la ZEE de Polynésie française
- **Opération 2 :** Contribuer à la fixation de règles de gestion durable des stocks précautionneuses et équitables au sein de la WCPFC et de l'IATTC
- **Opération 3 :** Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à réduire les captures accidentelles d'espèces d'intérêt particulier (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins) et à améliorer leur taux de survie après remise à l'eau
- **Opération 4 :** Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à protéger les requins au sein des ORGP

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	En continu
Opération 2	En continu
Opération 3	En continu
Opération 4	En continu

## Opération n°1 : Promouvoir une réglementation adaptée au sein de la WCPFC et de l'IATTC pour réduire le risque de dérive des DCP dérivants au sein de la ZEE de la Polynésie française

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à porter auprès des ORGP des mesures nécessaires pour réduire le risque de dérive des DCP dérivants au sein de la ZEE de la Polynésie française.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le programme de recensement des DCP dérivants en PF (dont échouages)</li> <li>Poursuivre l'étude sur les coûts de traitement des DCP dérivants pour la Polynésie française</li> <li>Alimenter l'argumentaire politique et juridique à porter auprès des ORGP : nombre de DCP dérivants échoués, modélisation et parcours des DCP des zones de haute mer vers les eaux et îles de Polynésie française, coût de traitement, impacts sur les espèces marines emblématiques et les récifs coralliens, etc.</li> <li>Porter une ou plusieurs propositions de mesures au sein de la WCPFC et de l'IATTC</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ORGP établissent des mesures contraignantes à l'égard des DCP dérivants.</li> <li>Le nombre de DCP dérivants entrant dans la ZEE et/ou s'échouant sur le rivage diminue.</li> <li>Livrables : rapports de mission aux ORGP</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM et DGAMPA (en lien avec le SAM PF)
	<b>Acteurs associés</b>	DAIEP, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc.) armements senneurs
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Présence de l'Etat au sein des ORGP en fonction des moyens disponibles et forte présence du Pays dans les réunions de la WCPFC et au sein de la délégation France territoires pour l'IATTC : 2 agents DRM à chaque réunion ORGP (2 mois/an) et travail intersession (1 mois), soit 3 mois par an par agent Proposer à la DGAMPA une présence de l'Etat au sein des groupes de travail dédiés aux DCPD
	<b>Moyens financiers requis</b>	8 M F CFP/an hors frais de participation aux ORGP des agents 3 M F CFP/an de frais de participation de 2 agents PF aux réunions des ORGP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget Polynésie française, bailleurs de fond type ONG, programmes européens et Fonds Pacifique

## Opération n°2 : Contribuer à la fixation de règles de gestion durable des stocks précautionneuses et équitables au sein de la WCPFC et de l'IATTC

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise contribuer à la gestion durable et équitable des espèces ciblées au sein des ORGP de sorte à ce que les espèces ciblées restent en bon état de conservation et que d'éventuels efforts de réduction des captures à l'échelle régionale ne portent pas de manière disproportionnée sur la pêche polynésienne.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à définir les points de référence cibles (TRP) et limites (LRP) pour chaque stock exploité</li> <li>Encourager la définition de règles précautionneuses de maîtrise des captures en cas de changement de l'état des stocks</li> <li>Contribuer à aboutir dans l'élaboration des stratégies de gestion (dont la mise en place de Harvest Control Rules-HCR)</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les stocks des espèces ciblées et accessoires ne sont ni surpêchés ni surexploités et sont maintenus au niveau cible (TRP-target reference point) et des stratégies de gestion sont en place.</li> <li>la Polynésie française exerce son droit au développement et possède des quotas satisfaisants au regard de ses ambitions de développement</li> <li>Livrables : rapports de mission aux ORGP</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge des ressources marines/DRM et SAM PF
	<b>Acteurs associés</b>	PR/DAIEP, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc.)

MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Présence de l'Etat au sein des ORGP en fonction des moyens disponibles et forte présence du Pays dans les réunions de la WCPFC et au sein de la délégation France territoires pour l'IATTC : 2 agents DRM à chaque réunion ORGP (2 mois/an) et travail intersession (1 mois), soit 3 mois par an par agent
	<b>Moyens financiers requis</b>	3 M F CFP/an de frais de participation de 2 agents PF aux réunions des ORGP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF

## Opération n°3 : Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à réduire les captures accidentelles d'espèces marines emblématiques (requins, raies, tortues, oiseaux, mammifères marins), à améliorer leur taux de survie après remise à l'eau

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à porter ou appuyer des mesures au sein des ORGP contribuant à réduire les captures accidentelles d'espèces marines emblématiques, en particulier des espèces faisant l'objet d'une protection au code de l'environnement de Polynésie française.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur au sein des ORGP les efforts de réduction des captures accidentelles et d'amélioration de leur survie après leur remise à l'eau entrepris par la PF (mesures techniques, dispositifs de suivi, etc.)</li> <li>Contribuer à l'adoption de mesures de conservation et de gestion permettant la protection et la reconstitution des espèces marines emblématiques</li> <li>En cas d'évolution des standards des ORGP relatifs aux captures accidentelles (notamment des mesures techniques) fiche action n°3, appliquer au sein de la ZEE les éventuelles mesures mieux-disantes exigées par les ORGP – <b>en lien avec la fiche relative à la généralisation des bonnes pratiques pour réduire les interactions avec les espèces marines emblématiques</b></li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La représentation française et polynésienne au sein des ORGP contribue au portage et à l'adoption de mesures susceptibles de réduire les captures accidentelles d'espèces marines emblématiques, d'améliorer leur survie</li> <li>La Polynésie française applique à sa pêche hauturière les éventuelles mesures mieux-disantes exigées par les ORGP en matière de captures accidentelles d'espèces marines emblématiques</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge des ressources marines/DRM, SAM PF, DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	PR/DAIEP, Ministère en charge de l'environnement, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc)
	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Présence de l'Etat au sein des ORGP en fonction des moyens disponibles et forte présence du Pays dans les réunions de la WCPFC et au sein de la délégation France territoires pour l'IATTC : 2 agents DRM à chaque réunion ORGP (2 mois/an) et travail intersession (1 mois), soit 3 mois par an par agent
MOYENS	<b>Moyens financiers requis</b>	3 M F CFP/an (frais de participation de 2-3 agents PF aux réunions des ORGP)
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF

## Opération n°4 : Encourager l'adoption et le déploiement de mesures visant à protéger les requins au sein des ORGP

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à porter au niveau régional les efforts de protection des requins entrepris par la Polynésie française, en particulier l'interdiction de la pêche ciblée de requins. L'opération met en évidence l'importance écologique et culturelle des requins pour les peuples polynésiens et le risque que fait porter la pêche aux requins en haute mer sur les populations de requins présentes au sein de l'AMG,
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur au sein des ORGP les efforts de protection des requins entrepris par la PF : protection réglementaire au titre du code de l'environnement, surveillance et contrôle de l'interdiction de pêcher des requins assortis de peines d'amende, mesures techniques pour éviter leur capture accidentelle, etc.</li> <li>• Contribuer à l'adoption de mesures de conservation et de gestion permettant la protection et la reconstitution des stocks de requins, en soulignant l'importance écologique et culturelle des requins pour les peuples polynésiens et le risque que fait porter la pêche aux requins en haute mer sur les populations de requins présentes au sein de l'AMG</li> <li>• Renforcement de la réglementation sur les opérations de transbordement dans les eaux polynésiennes, notamment sur les obligations déclaratives pour les navires souhaitant accomplir des opérations de transbordement au port de pêche de Papeete.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	La PF contribue au portage et à l'adoption de mesures susceptibles de préserver les requins au niveau régional, en particulier l'interdiction de pêche ciblée. Arrêté CM portant réglementation sur les transbordements dans les eaux polynésiennes
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	PR/DAIEP, Participants aux ORGP (pays et territoires membres, ONG etc)
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Forte présence du Pays dans les réunions internationales 2 agents DRM à chaque réunion ORGP (2 mois/an) et travail intersession (1 mois), soit 3 mois par an par agent
	<b>Moyens financiers requis</b>	3 M F CFP/an (frais de participation de 2-3 agents PF aux réunions des ORGP)
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF



# Fiche action n°10 : Pérenniser et renforcer les programmes de suivi scientifique de la pêche (programme observateur, e-monitoring)

**Objectif long terme n°3 :** Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière

**Objectif opérationnel n°7 :** Pérenniser, renforcer et promouvoir les programmes de suivis scientifiques de la pêche

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

En complément des données déclarées par les capitaines et des données récoltées à la débarque, les programmes de suivi scientifique (observateurs embarqués, échantillonneurs à quai et e-monitoring) contribuent de façon substantielle à la bonne gestion de la pêche hauturière. En effet, ils fournissent des données détaillées, récoltées de façon indépendante et analysées par un personnel dédié et formé. Ces programmes permettent ainsi d'alimenter notamment la connaissance des espèces ciblées, des captures réalisées et des interactions avec les espèces non-ciblées.

En Polynésie française, le programme d'observateurs embarqués a été mis en place en 2002 et a progressivement gagné en compétences et en taux de couverture. En 2022, 8 observateurs embarqués permettaient de couvrir plus de 7% des marées. Ce taux de couverture est conforme aux standards de la WCPFC et va même au-delà, puisque seuls 5 % sont actuellement requis, mais il devra probablement atteindre 10% dans les prochaines années pour suivre la tendance d'augmentation de la couverture exigée au sein de nombreuses ORGP.

Le coût non-négligeable du programme d'observateurs embarqués exige de pérenniser ses sources de financement et d'envisager des dispositifs complémentaires moins onéreux. Le e-monitoring (caméras embarquées) peut ainsi compléter utilement le programme d'observateurs embarqués et contribuer à l'augmentation du taux de couverture des marées. Une phase pilote, financée par *The Nature Conservancy*, a permis l'équipement et l'analyse des données issues de 5 navires volontaires. Cette expérience fructueuse mérite d'être valorisée et déployée plus largement en s'appuyant sur un financement durable.

Par ailleurs, la présence d'observateurs à bord constitue un levier majeur d'amélioration des connaissances et de sensibilisation, aujourd'hui insuffisamment mis à profit. Il semble ainsi pertinent d'étendre progressivement les missions des observateurs au-delà de leur « cœur de métier » : mise en œuvre de protocoles scientifiques « simples », sensibilisation des équipages aux bonnes pratiques pour minimiser les captures accidentelles (matériel d'effarouchement, etc.) et pour maximiser la survie post-relâche (manipulation des espèces, etc.).

Cette fiche action vise à pérenniser et renforcer les programmes de suivi scientifique de la pêche (1) en consolidant le cadre administratif de ces programmes, (2) en assurant leur mise en œuvre opérationnelle et (3) en élargissant les missions des observateurs embarqués.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Taux de couverture des marées (par le programme observateurs et le e-monitoring)
- Nombre de navires équipés de caméras (e-monitoring)
- Nombre d'observateurs formés susceptibles d'être embarqués
- Financement mobilisé par le Pays pour les programmes d'observateurs embarqués et e-monitoring
- Nombre de programmes scientifiques s'appuyant sur les données et protocoles du programme observateurs

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 : Consolider le cadre administratif des programmes de suivi scientifique de la pêche en vue d'atteindre une couverture de 10% des marées**
- **Opération 2 : Mettre en œuvre les programmes d'observateurs embarqués et de e-monitoring**
- **Opération 3 : Élargir les missions des observateurs embarqués et des échantillonneurs à quai**

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	En continu					
Opération 2	En continu					
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite



## Opération n°1 : Consolider le cadre administratif des programmes de suivi scientifique de la pêche en vue d'atteindre une couverture de 10% des marées

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à consolider le programme d'observateurs embarqués et à poursuivre le programme e-monitoring, notamment en sécurisant les moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser le financement du programme d'observateurs embarqués et d'échantillonneurs à quai</li> <li>Sécuriser un financement pour le programme e-monitoring</li> <li>Consolider le statut des observateurs embarqués</li> <li>Confirmer le rôle et les responsabilités entre les différents partenaires du programme e-monitoring</li> <li>Lors des réunions entre la DRM et des armateurs de la pêche, encourager le déploiement du e-monitoring à bord des navires qui en sont dépourvus et partager les principales données récoltées par le biais du e-monitoring – <b>action à mutualiser avec les échanges DRM-armateurs relatifs aux captures accidentelles (fiche action 3) et aux pollutions (fiche action 4)</b></li> <li>Lors des réunions entre la DRM et les armateurs/équipages impliqués dans le programme e-monitoring : partager en détail les données récoltées par le biais du e-monitoring (à l'échelle de la pêche mais aussi spécifiquement à bord de leur navire) ; échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées par les équipages/armements</li> <li>Encourager le renouvellement/pérennisation des effectifs d'observateurs embarqués, notamment en valorisant leur rôle – <b>en lien avec l'opération 2 de la fiche action 14 liée à la formation et valorisation des marins pêcheurs en tant que veilleur de l'environnement</b></li> <li>Prévoir les moyens humains nécessaires à l'assistance à distance et à l'intervention à bord au port en cas de problème technique lié au e-monitoring</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les moyens humains et financiers nécessaires au programme d'observateurs embarqués et d'échantillonneurs à quai sont assurés</li> <li>Les moyens humains et financiers nécessaires au programme e-monitoring sont assurés</li> <li>La DRM est pleinement en mesure de reprendre le programme de e-Monitoring et de l'étendre après sa phase pilote en partenariat avec TNC et de le pérenniser</li> <li>Les moyens humains et financiers mobilisés sur les programmes de suivi scientifique sont progressivement augmentés pour permettre à la Polynésie de se conformer aux exigences régionales avec a priori un doublement du taux de couverture (10% des marées)</li> <li>Livrables : Cadre administratif consolidé</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC, organismes de recherche, ONG
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	0.4 ETP (agent DRM) pour le suivi des 2 programmes (humain et E-monitoring), (dont 0.3 sur le programme E-Monitoring car phase de reprise par la DRM et d'extension du programme)
	<b>Moyens financiers requis</b>	44 M CFP pour le programme d'observateurs embarqués 15 M CFP pour le programme de E-Monitoring
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF, programmes européens

## Opération n°2 : Mettre en œuvre les programmes observateurs et e-monitoring

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à mettre en œuvre de façon opérationnelle le programme d'observateurs embarqués et le programme e-monitoring.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser et mettre en place la formation des observateurs embarqués et échantillonneurs à quai.</li> <li>Renforcer la formation environnementale des observateurs par le biais d'interventions de la DIREN, d'associations et/ou de scientifiques, en priorité sur les espèces capturées accidentellement (notamment requins, raies pastenagues pélagiques, puffins et pétrels)</li> <li>Lors des réunions armateurs-DRM, communiquer sur les conditions de bonnes mises en œuvre du e-monitoring : nettoyage des caméras, etc.</li> <li>Analyser les données issues des caméras (analyse en propre au sein de la DRM ou externalisée) ; envisager le développement d'un algorithme de traitement automatisé des vidéos ou l'adaptation d'un algorithme existant dans une autre pêche</li> <li>Comparer régulièrement les apports et limites des programmes observateurs et e-monitoring afin de permettre leur amélioration constante de chaque programme et une meilleure complémentarité entre les deux</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un taux de couverture de 5 % d'observation humaine est maintenu sur le long terme</li> <li>Un taux de couverture de 5 % est atteint et pérennisé pour le e-monitoring</li> <li>Les observations effectuées permettent de fournir une donnée de qualité aux scientifiques afin d'évaluer l'état des stocks régis par les Commissions thonières</li> </ul>
MOYENS	<b>Pilote de l'opération</b>	DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC, organismes de recherche, ONG
	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Cf opération n°1
	<b>Moyens financiers requis</b>	Cf opération n°1
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Cf opération n°1

### Opération n°3 : Elargir les missions des observateurs embarqués et des échantillonneurs à quai

DESCRIPTIF	Objectif	Cette opération vise à élargir les missions attribuées aux observateurs embarqués, notamment pour fournir un appui technique à bord pour la mise en œuvre des bonnes pratiques de limitation des interactions avec les espèces marines emblématiques et pour mettre en place des protocoles scientifiques légers de suivis des écosystèmes marins.
	Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une plaquette à destination de la communauté scientifique pour mettre en évidence les caractéristiques du programme d'observateurs embarqués et d'échantillonneurs à quai en tant que potentiel levier d'acquisition de connaissances : nombre de jours de mer, distances parcourues, zones prospectées, temps potentiellement disponible pour la mise en place de protocoles simples, etc.</li> <li>Inscrire dans le marché d'observateurs embarqués et d'échantillonneurs à quai les nouvelles missions demandées aux observateurs, notamment un accompagnement à bord dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, par exemple pour montrer comment utiliser le matériel de libération des individus capturés ou les lignes d'effarouchement des oiseaux – <b>en lien avec l'opération 2 de la fiche action relative à la généralisation des bonnes pratiques pour réduire les interactions</b></li> <li>Mettre en place une ou plusieurs campagnes de capture/marquage/recapture des requins et des raies pour estimer la survie post-capture – <b>en lien avec l'opération 1 de la fiche action relative à la généralisation des bonnes pratiques pour réduire les interactions</b></li> </ul>
	Résultats attendus et livrables associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>La présence des observateurs à bord contribue à la sensibilisation des équipages et à l'appui à la mise en œuvre de bonnes pratiques</li> <li>La présence des observateurs à bord des navires est mobilisée pour contribuer à l'acquisition de connaissance sur la ZEE</li> </ul>
ACTEURS	Pilote de l'opération	DRM
	Acteurs associés	Armateurs, prestataires de service pour les programmes de suivi scientifique, SPC, organismes de recherche, ONG
MOYENS	Moyens humains et logistiques requis	Cf opération n°1
	Moyens financiers requis	Cf opération n°1
	Sources de financement potentielles	Cf opération n°1

# Fiche action n°11 : Maintenir et optimiser l'effort de contrôle et de surveillance des pêches et de l'environnement

**Objectif long terme n°3 :** Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière

**Objectif opérationnel n°8 :** Poursuivre la surveillance et le contrôle des pêches

## DESRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Au regard de l'immensité de la ZEE, le contrôle et la surveillance sont des éléments déterminants pour la gestion durable des activités maritimes et de la protection du patrimoine naturel au sein de l'AMG. Ils contribuent au respect des réglementations existantes, notamment en matière de pêche et de protection des espèces et espaces protégés.

Le contrôle des navires de pêche pour l'ensemble des eaux sous juridiction française est sous la responsabilité du Haut-commissaire de la République. En lien étroit avec le Président de la Polynésie française, les services de l'Etat définissent la politique de contrôle, fixent les objectifs à atteindre et coordonnent l'action des services en mer et à terre.

Cette fiche action vise à maintenir voire accroître la mobilisation des moyens de contrôle et de surveillance des pêches et de l'environnement sur l'ensemble de la ZEE en s'appuyant sur les enjeux de protection des espèces et des écosystèmes marins.

Le respect des dispositions réglementaires en matière de pêche permet de garantir le bon état de conservation des ressources halieutiques. En outre, une meilleure prise en compte des enjeux en matière de biodiversité à travers les opérations de contrôle et de surveillance permettra d'obtenir des résultats positifs sur la conservation des autres espèces et écosystèmes associés. Enfin, pour renforcer la lutte contre la pêche illégale et le trafic d'espèces protégées, des actions en matière de coopération avec les pays et territoires de la région pourront être entreprises.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	<b>Forte</b>	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	<b>Forte</b>	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	<b>Pêche durable</b>	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	<b>Coopération régionale</b>	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	----------------------	------------------------------	---	--------------------------------	------------------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de signalements pour suspicion de pêche illégale
- Nombre d'opérations de contrôle exercées dans le cadre de la police des pêches (aériens/nautiques/à terre)
- Nombre d'heures de vol et jours de mer consacrés à la surveillance et au contrôle des pêches
- Nombre d'heures de vol et jours de mer dédiés à la police de l'environnement marin
- Nombre d'agents formés à la police de l'environnement

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Mettre en œuvre le plan de contrôle des pêches dans une dynamique de protection des espèces et des écosystèmes marins
- **Opération 2 :** Surveiller la zone économique exclusive
- **Opération 3 :** Assurer la surveillance et le contrôle de l'environnement marin au sein de l'AMG.

## Calendrier prévisionnel

<b>Opération 1</b>	En continu
<b>Opération 2</b>	En continu
<b>Opération 3</b>	En continu

## Opération n°1: Mettre en œuvre le plan de contrôle des pêches dans une dynamique de protection des espèces et de l'environnement marin

DESCRITIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à identifier et mettre en œuvre des actions de police préventives et répressives à travers le plan de contrôle des pêches en renforçant les actions en faveur de la protection des espèces et de l'environnement marin.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à l'élaboration/révision du plan de contrôle des pêches en identifiant et en renforçant les actions en lien avec la protection des espèces</li> <li>Affirmer la police des pêches maritimes comme une police participant à la protection de l'environnement marin</li> <li>Diligenter des opérations de police orientées sur des enjeux de préservation des espèces et des écosystèmes</li> <li>Etablir un bilan des activités et évaluer les actions sur la base d'indicateurs préalablement définis</li> <li>Réformer la réglementation en matière de pêche pour une meilleure articulation entre l'Etat et le Pays</li> <li>Mettre en place la formation avec les experts de l'ENSAM et de la DRM au profit des unités de contrôle</li> <li>Rédiger un guide d'aide au contrôle des navires de pêche (polynésiens et étrangers)</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de contrôle des pêches est révisé et évalué selon des indicateurs préalablement définis</li> <li>Les opérations de contrôle sont réalisées sur l'ensemble du périmètre de l'AMG et renforcées sur des secteurs à enjeux forts pour la préservation de la biodiversité</li> <li>Les agents de contrôle sont sensibilisés et formés aux enjeux relatifs à la protection de la biodiversité</li> <li>Livrables associés : liste d'indicateurs de résultats, plan de contrôle des pêches, bilan annuel des activités associées aux enjeux, évaluation des actions, guide « aide au contrôle »</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	SAM-PF
	<b>Acteurs associés</b>	AEM, JRCC, DRM, DIREN
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Sans objet

## Opération n°2 : Surveiller la zone économique exclusive

DESCRITIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à garantir une surveillance accrue de l'ensemble de la ZEE en mobilisant les moyens mis à disposition à terre et en mer
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser et développer des outils d'observation satellitaire</li> <li>Ouvrir les droits d'accès à l'application de suivi VMS des navires de pêche polynésiens au centre maritime commun</li> <li>Mobiliser la surveillance en mer et le survol aérien de manière ciblée et aléatoire dans un double objectif de renforcer la dissuasion et de constater les actes de flagrance des navires de la flotte polynésienne et sous pavillon étranger</li> <li>Faciliter la remontée d'information par les marins et observateurs embarqués</li> <li>Poursuivre l'installation du VMS sur la flotte de pêche polynésienne et l'étendre aux navires côtiers</li> <li>Mobiliser les vedettes de surveillance côtières au contrôle du respect du zonage côtier</li> <li>Assurer une bonne synergie et une complémentarité entre les différents outils de surveillance</li> <li>Favoriser la collaboration opérationnelle Etat/Pays et le partage régulier d'informations entre eux pour optimiser les actions de terrain : meilleure compréhension de la réalité du terrain pour les acteurs impliqués afin de garantir une mobilisation pleine et efficace (e.g participation d'agents du Pays aux opérations de surveillance, visite du JRCC par les acteurs de la filière pêche, séminaires annuels Etat/Pays)</li> <li>Communication sur les actions de surveillance menées pour que les diverses parties prenantes et le grand public appréhendent mieux le travail effectué</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les moyens de surveillance sont pleinement mobilisés et développés</li> <li>Livrables associés : rapports de surveillance de la ZEE</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	JRCC
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, AEM, SAM-PF, DIREN
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Sans objet

### Opération n°3 : Assurer la surveillance et le contrôle de l'environnement marin au sein de l'AMG.

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération a pour objectif de garantir un haut niveau d'intervention par des moyens nautiques et aériens dans le cadre d'opérations de contrôle de police de l'environnement en mer.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une formation annuelle des agents de l'Etat sur la police de l'environnement en mer</li> <li>• Rédaction d'un guide d'aide à la surveillance et contrôle de l'environnement en mer adapté aux enjeux locaux</li> <li>• Orienter les contrôles vers des zones préalablement définies comme sensibles (avec l'aide du Pays)</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une surveillance et un contrôle efficient de l'AMG</li> <li>• Livrables associés : Guide d'aide au contrôle et bilan annuel de la mobilisation des moyens de surveillance et de contrôle en termes environnemental</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	AEM
	<b>Acteurs associés</b>	DIREN, CFIM, JRCC
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Sans objet



## OBJECTIF À LONG TERME N°4 : Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

L'immensité de la zone couverte par l'AMG, ainsi que la pluralité d'acteurs impliqués dans la connaissance et la protection des écosystèmes et la gestion des activités maritimes implique de s'appuyer sur une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG.

Dans la continuité des efforts de gestion entrepris depuis plus de 70 ans, le gouvernement de Polynésie française souhaite maintenir et conforter la protection de l'ensemble de l'espace maritime tout en s'appuyant progressivement sur des mesures spatialisées là où cela semble pertinent. Il s'agira donc de déployer des mesures de gestion spatialisées au sein de l'AMG (**objectif opérationnel n°9**) pour certains espaces écologiquement riches et vulnérables aux pressions générées par les activités maritimes.

Pour améliorer la connaissance et réduire l'impact des activités maritimes, il conviendra de mobiliser pleinement les personnes fréquentant régulièrement l'AMG, notamment les marins. De même, les citoyens, qu'ils soient pêcheurs, capitaines de navires de

transport ou pilotes de ligne, pourraient être davantage mobilisés pour récolter des données, de manière récurrente. A cet effet, le plan de gestion vise à conforter le rôle des usagers de la mer en tant que vigie de l'environnement (**objectif opérationnel n°10**).

La mer est omniprésente dans le quotidien des Polynésiens et encore plus dans les îles des archipels éloignés où les habitants tirent l'essentiel de leur nourriture et de leur revenu de l'exploitation des ressources marines. La sensibilisation, l'information et la contribution active de tous est ainsi primordial pour garantir le bon état de santé de l'océan. Cela ne sera possible qu'en intégrant tous les Polynésiens à la gestion de Tainui Atea (**objectif opérationnel n°11**).

Pour rendre concrète cette gestion spatialisée et partenariale de l'AMG, et mener à bien l'ensemble des actions déterminées dans le plan de gestion, la gouvernance de l'AMG sera renforcée et la mise en œuvre des actions sera suivie régulièrement et mise en valeur à l'échelle internationale (**objectif opérationnel n°12**).

L'efficacité de cet objectif à long terme sera mesurée par les indicateurs suivants :

- Zonage de la ZEE faisant figurer les outils de gestion et de protection spatialisés – réalisé oui/non.
- Surface de l'AMG en protection renforcée (outils du code de l'environnement ou ZPR)
- Les jeunes générations sont sensibilisées au patrimoine marin du large – oui/non
- Les marins sont impliqués dans la connaissance des écosystèmes de large – oui/non
- Les citoyens connaissent Tainui Atea – oui/non
- La gouvernance de l'AMG est stabilisée, avec une équipe dédiée – oui/non

## Plan d'action 2023 - 2027

### **Objectif opérationnel n°9**

Déployer des mesures de gestion spatialisées au sein de l'AMG

### **Objectif opérationnel n°10**

Conforter le rôle des usagers de la mer en tant que vigie de l'environnement

### **Objectif opérationnel n°11**

Intégrer les Polynésiens à la gestion de Tainui Atea

### **Objectif opérationnel n°12**

Evaluer et valoriser l'efficacité de l'AMG

# Fiche action n°12 : Engager les travaux nécessaires à la reconnaissance de certains espaces de la Polynésie française en tant que Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) auprès de l'OMI

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°9 :** Déployer des mesures de gestion spatialisées au sein de l'AMG

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Certains espaces marins présentent une vulnérabilité particulière aux pressions générées par le transport maritime international (pollutions, échouements, collisions avec des mammifères marins, etc.). L'Organisation maritime internationale (OMI) peut désigner ces espaces en tant que Zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) afin d'en assurer la protection par le biais de mesures destinées à réduire les impacts causés par les activités maritimes internationales, dont ceux issus du trafic maritime. De telles zones ont été désignées dans d'autres Etats du Pacifique, par exemple le monument national marin Papahānaumokuākea à Hawaï en 2007 et la grande barrière de corail en Australie en 1990.

Lors du One Ocean Summit de février 2022, le Président Edouard Fritch a exprimé le souhait de solliciter le classement de certains espaces de Polynésie française en tant que ZMPV. Pour réduire le risque d'échouement des navires, deux « voies maritimes recommandées » et une « zone maritime à éviter » ont d'ores et déjà été identifiées aux Tuamotu par arrêté du HC pour les navires de plus de 15 mètres. Ces voies maritimes recommandées seraient rendues obligatoires dans le cadre de la ZMPV.

Cette fiche action vise à constituer le dossier de demande de désignation de certains espaces de la Polynésie française en tant que ZMPV auprès de l'OMI : diagnostic des usages, objectifs de la proposition de désignation de la ZMPV, diagnostic de leur vulnérabilité aux activités maritimes, identification du besoin de protection et mesures de protection adaptées. Après un important travail de constitution du dossier, la demande de désignation pourra être portée à l'OMI par le biais de l'Etat au bénéfice de la Polynésie française.

La dimension régionale de ces travaux pourra être encouragée afin de bénéficier de partage d'expérience d'autres ZMPV et d'encourager d'autres Etats et territoires insulaires du Pacifique à solliciter leur désignation en tant que ZMPV, comme le suggère l'ambition de « *Te Moana o Hiva – grand mur bleu du Pacifique* » portée par le Pays.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Dossier constitué : oui/non
- Dossier déposé à l'OMI : oui/non
- ZMPV désignée : oui/non

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Mener les analyses préalables à la rédaction du dossier
- **Opération 2 :** Rédiger le dossier de demande de création d'une ZMPV par l'OMI
- **Opération 3 :** Solliciter la désignation de la ZMPV auprès de l'OMI

## Calendrier prévisionnel

<b>Opération 1</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
<b>Opération 2</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
<b>Opération 3</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite



## Opération n°1 : Mener les analyses préalables à la rédaction du dossier

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à mener les analyses préalables à la rédaction du dossier de demande de reconnaissance de la ZMPV. Ces analyses mobiliseront fortement les services du Pays et de l'Etat concernés.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solliciter un(e) expert(e) national(e) pour le suivi du dossier ZMPV, notamment pour s'assurer de l'ensemble des prérequis nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de ZMPV</li> <li>Solliciter (demande formelle) l'assistance de l'OMI pour un atelier de coopération technique sur les ZMPV. L'OMI a exprimé une position favorable en ce sens au bénéfice de la Polynésie française pour un atelier en 2023</li> <li>Lister les critères de désignation mobilisables en Polynésie française parmi les critères écologiques, socio-économiques, culturels et/ou scientifiques de la zone parmi les critères énoncés à la section 4 de la résolution A.982(24) de l'OMI</li> <li>Réaliser un diagnostic du trafic maritime international : intensité et spatialisation du trafic international</li> <li>Réaliser un diagnostic des facteurs naturels (hydrographiques, météorologiques et océanographiques) présentant un risque pour la navigation des navires de transport international et/ou pour la dispersion de pollutions en cas de rejets</li> <li>Réaliser un diagnostic des « obstacles » à la navigation des navires de transport internationaux : navires de pêche, de plaisance, etc.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter la présence de substances nuisibles transportées (types et quantités de substances nuisibles) en cas de dispersion dans le milieu (le processus de ratification est en cours concernant la convention sur les substances nuisibles et potentiellement dangereuses, dite convention SNPD 2010). Parallèlement au processus de ratification, l'obligation de déclaration annuelle par les réceptionnaires des SNPD a été prévue par l'introduction des articles L5435-1, L5435-2 et D5435-1 dans le code des transports national. En cas de ratification, adapter la réglementation locale.</li> <li>Rassembler les données susceptibles de documenter les dommages réels ou potentiels du transport maritime sur la zone (échouements, abordages, déversements, collisions avec les espèces marines emblématiques, etc.) ainsi que le l'importance de ces risques, leur caractère prévisible, récurrent ou cumulatif, etc.</li> </ul>

DESCRIPTIF	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Synthétiser les données susceptibles de démontrer la façon dont le transport maritime international peut porter atteinte aux critères de désignation pressentis. La présence de zones fonctionnelles des mammifères marins (routes migratoires, zones de reproduction et de mise base, zones d'agrégation) en est un élément important - <b>lien avec la fiche action 1 relative aux zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques</b></li> <li>Identifier, sur la base d'un retour d'expérience extérieur (ZMPV Hawaii, ZMPV Australie, ZMPV France/Italie), les mesures pouvant être exigées dans le cadre d'un dossier de ZMPV</li> <li>Recenser et évaluer l'adéquation des mesures de protection et des moyens d'intervention existants et/ou à exiger pour réduire les risques d'impacts du transport maritime international sur la zone (<i>Associated Protection Measures</i>)</li> <li>Au regard des étapes précédentes, arrêter le périmètre de la zone dont la désignation sera sollicitée. L'OMI analysera en effet l'adéquation de l'étendue de la zone aux besoins de protection identifiés</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le périmètre et les critères de désignation de la zone sont identifiés</li> <li>La connaissance de la zone (usages, vulnérabilité, etc.) est développée et/ou synthétisée</li> <li>Livrables : rapports d'analyses et de diagnostics (transport, pêche etc.)</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	AEM, DPAM
	<b>Acteurs associés</b>	SAMPF, DIREN, DRM, REC, JRCC, SHOM, IRD, CRIOBE, IFREMER
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

## Opération n°2 : Rédiger le dossier de demande de création d'une ZMPV par l'OMI

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération consiste à rédiger le dossier de demande de ZMPV, sur la base des analyses faites dans l'opération 1. Elle exige un travail de rédaction concertée entre les services concernés.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger la partie « Description » : description détaillée de l'emplacement de la zone proposée et des mesures de protection existantes</li> <li>Rédiger la partie « Importance de la zone » : justifier l'importance de la zone aux regards des critères écologiques, socio-économiques, culturels et/ou scientifiques pré-identifiés</li> <li>Rédiger la partie « Vulnérabilité de la zone aux dommages causés par les activités des transports maritimes internationaux »</li> <li>Rédiger la partie « Mesures de protection associées appropriées et aptitude de l'OMI à approuver ou adopter de telles mesures » : description des mesures existantes pour protéger la zone (ex : voies maritimes recommandées), description des mesures proposées, les catégories de navires de transport maritime international visées, la façon dont elles conféreront la protection contre les menaces identifiées, le fondement juridique de chaque mesure (en spécifiant ce qui relève de la mer territoriale et de la ZEE), l'impact potentiel de chaque mesure notamment sur la sécurité de la navigation et le risque de déport des impacts hors de la zone</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier de demande est constitué.</li> <li>Livrable : dossier de demande</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	AEM, DPAM
	<b>Acteurs associés</b>	SAMPF, DIREN, DRM, JRCC
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Sans objet
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Sans objet

## Opération n°3 : Solliciter la désignation de la ZMPV auprès de l'OMI

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à porter le dossier de demande auprès de l'OMI et d'assurer les échanges avec le comité en charge de l'évaluation de la demande.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumettre le dossier de demande au Comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI</li> <li>Assurer le portage auprès de l'OMI : la France pourra notamment réaliser un exposé de la proposition au MEPC, conformément au point 8.3 de la résolution A.982(24)</li> <li>Fournir les renseignements complémentaires qui pourraient être demandés par le MEPC en cas de non-approbation des mesures proposées</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier est déposé par la France auprès de l'OMI</li> <li>La France assure un portage du dossier efficace, notamment en répondant aux éventuelles demandes complémentaires du MEPC</li> <li>La ZMPV est désignée par l'OMI</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	AEM, DPAM, DGAMPA
	<b>Acteurs associés</b>	SAM PF
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Sans objet
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Sans objet

# Fiche action n°13 : Compléter le zonage de protection au sein de l'AMG

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°9 :** Déployer des mesures de gestion spatialisées au sein de l'AMG

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Dans la continuité des efforts de gestion entrepris depuis plus de 70 ans, le gouvernement de Polynésie française souhaite maintenir et conforter la protection de l'ensemble de l'espace maritime tout en s'appuyant progressivement sur des mesures spatialisées là où cela semble pertinent.

Le zonage de protection intégrera l'ensemble des outils de protection spatialisés qui seront progressivement désignés au sein de l'espace maritime de Polynésie française. Par mesure de cohérence, tous les outils de protection seront pris en compte dès lors qu'ils se situent dans la zone économique exclusive et/ou dans la mer territoriale (espaces lagonaires exclus).

Additionné au zonage côtier réservé à la pêche côtière, ce zonage de protection permettra d'atteindre une protection d'un million de kilomètre carrés de l'espace maritime au plus tard d'ici 2030, conformément aux annonces du Président Fritch au One Ocean Summit de Brest. Ce réseau de protection contribuera à l'atteinte des objectifs surfaciques de la stratégie nationale des aires protégées (30% de protection dont 10% de protection forte) et du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal visant à la protection de 30% des espaces naturels d'ici 2030.

Afin d'aboutir à ce zonage de protection, cette action vise à établir et à alimenter un réseau cohérent, écologiquement représentatif et effectivement géré d'outils de protection spatialisés au sein de l'espace maritime de Polynésie française.

importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Cartographie produite et mise à jour lorsque de nouveaux outils de protection spatialisés sont désignés : oui/non
- Pourcentage de l'espace maritime de Polynésie française couvert par des outils de protection
- Pourcentage de l'espace maritime de Polynésie française sous protection reconnue et inscrite à la WDPA

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Etablir et actualiser la cartographie des outils de protection
- **Opération 2 :** Accompagner et finaliser les projets de zones de protection déjà engagés
- **Opération 3 :** Compléter le zonage de protection afin d'aboutir à un réseau cohérent et écologiquement représentatif de zones de protection effectivement gérées

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 2	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite

## Opération n°1 : Etablir et actualiser une cartographie des outils de protection marine

DESCRPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à produire une cartographie des outils de gestion spatialisés qui courent l'espace maritime de Polynésie française.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rassembler les données cartographiques (ou les arrêtés définissant les périmètres) des outils spatialisés de protection marine existants : réserve de biosphère de Fakarava, espaces protégés autour de Scilly et Bellinghausen aux îles sous-le-vent, etc.</li> <li>Produire la cartographie, en mettant en évidence le pourcentage de l'espace maritime couvert par un outil de protection spatialisé</li> <li>Relayer les informations cartographiques auprès des organismes compétents pour la diffusion de l'information maritime (SHOM, MPA atlas, etc)</li> <li>Actualiser la cartographie en fonction des nouvelles zones de protection désignées dans le cadre des opérations 2 et 3</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones protégées au sein de la ZEE sont cartographiées</li> <li>Livrable : Cartographie des outils de protection marins existants</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	SIT, Ministère en charge de l'environnement, DRM, DPAM, OFB (appui géomatique), SHOM
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Ressources humaines au sein des services et du service géomatique de l'OFB pour la réalisation des éléments cartographiques
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/

## Opération n°2 : Accompagner et finaliser les projets de zones de protection déjà engagés

DESCRPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à accompagner la désignation des nouvelles zones de protection spatialisées d'ores et déjà engagés : zonage côtier réservé à la pêche côtière, réserve de biosphère des Australes, protection des monts sous-marins, etc..
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser les consultations relatives au zonage côtier réservé à la pêche côtière et prendre les arrêtés correspondants.</li> <li>Finaliser les consultations, le dossier de classement, le plan de gestion et les arrêtés de classement dans le cadre de la Réserve de Biosphère des Australes</li> <li>Porter jusqu'à l'inscription le dossier de candidature des îles Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.</li> <li>Prendre les arrêtés relatifs à la protection des monts sous-marins selon les différents outils de protection envisagés (outils du code de l'environnement, ZPR) – <b>détaillé dans la fiche action 6 relative à la protection des monts sous-marins</b></li> <li>Intégrer à la cartographie les nouveaux outils de protection spatialisés dès lors qu'ils ont été désignés</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le zonage côtier réservé à la pêche côtière est adopté pour tous les archipels</li> <li>Le projet de Réserve de Biosphère des Australes abouti</li> <li>Les monts sous-marins de l'espace maritime de PF sont protégés</li> <li>Livrable : Cartographie à jour, faisant apparaître la superficie couverte par un outil de protection spatialisé</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge de l'environnement, ministère en charge des ressources marines
	<b>Acteurs associés</b>	DIREN, DRM, OFB
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Ressources humaines au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/

### Opération 3 : Compléter le zonage de protection afin d'aboutir à un réseau cohérent et écologiquement représentatif de zones de protection effectivement gérées

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	<p>Cette opération vise à mettre en place des outils de protection spatialisés supplémentaires afin d'aboutir au plus tard d'ici 2030 à un réseau cohérent et écologiquement représentatif de zones de protection effectivement gérées.</p> <p>Il s'agira de capitaliser sur les données existantes, ainsi que sur la mise en œuvre des autres fiches actions, pour identifier de nouvelles zones nécessitant une protection renforcée.</p>
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En lien avec les fiches 1 et 2</b>, identifier des zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques susceptibles de nécessiter une protection spatialisée</li> <li>• <b>En lien avec la fiche 3</b>, identifier des zones de fortes captures accidentelles qui seraient susceptibles de nécessiter une protection spatialisée, par exemple pour renforcer la mise en œuvre de bonnes pratiques dans ces zones</li> <li>• <b>En lien avec la fiche 15</b>, identifier d'éventuels « hotspots » de collisions entre les navires et les mammifères marins et envisager le cas échéant de mobiliser un outil de protection spatialisé (en plus des mesures de sensibilisation et des recommandations de bonnes pratiques)</li> <li>• <b>En lien avec la fiche 7</b>, identifier des écosystèmes profonds susceptibles de nécessiter une protection spatialisée (autres que celles déjà prises d'ici 2024 sur les monts sous-marins)</li> <li>• <b>En lien avec la fiche 8</b>, identifier d'éventuelles zones fonctionnelles halieutiques susceptibles de bénéficier d'une protection spatialisée, en s'assurant d'abord de l'adéquation des outils spatialisés pour contribuer à la gestion durable des espèces ciblées souvent fortement migratrices</li> <li>• <b>En lien avec la fiche 16</b>, identifier des zones traditionnellement considérées comme <i>tapu</i> et pouvant bénéficier d'une protection réglementaire</li> <li>• Pour chaque zone identifiée, évaluer l'intérêt d'une protection spatialisée pour répondre aux enjeux soulevés</li> <li>• Echanger avec l'ensemble des parties prenantes sur les connaissances disponibles et des scénarii de zones de protection</li> <li>• Identifier les outils de protection pertinents</li> <li>• Rédaction des projets de classement</li> <li>• Consultation des parties prenantes, notamment du conseil de gestion de l'AMG et l'instance de consultation de la société civile</li> <li>• Désignation des outils de protection</li> <li>• Le cas échéant, faire reconnaître certains outils de protection au niveau international par inscription sur la base de données WDPA</li> <li>• Pour des zones de protection incluses dans la ZEE, s'appuyer sur la gouvernance existante de l'AMG pour piloter des travaux d'élaboration de plans de gestion simplifiés pour les espaces classés (ces plans de gestion simplifiés pourront être adossés au plan de gestion de l'AMG, par exemple en précisant les objectifs spécifiques de la zone)</li> </ul>

<b>MOYENS</b>	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des protections spatialisées sont envisagées en fonction de l'amélioration des connaissances sur les habitats et espèces et des besoins de protection liés aux interactions avec les activités humaines</li> <li>• 1 millions de kilomètres carrés de l'espace maritime de Polynésie française sont couverts par des outils de protection à l'horizon 2030</li> <li>• Livrable : cartographie mise à jour des zones de protection, faisant figurer les différents statuts et les surfaces correspondantes</li> </ul>
	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge de l'environnement
<b>ACTEURS</b>	<b>Acteurs associés</b>	DIREN, DRM, Ministère en charge des ressources halieutiques, DPAM, Ministère en charge des affaires maritimes, OFB, UICN, instance de la société civile, armateurs
	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Ressources humaines au sein des services
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	

# Fiche action n°14 : Développer la dimension environnementale des formations de marins

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°10 :** Conforter le rôle des usagers de la mer en tant que vigies de l'environnement

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

En plus des connaissances fondamentales qu'elles visent à transmettre, les formations des marins constituent des occasions importantes pour sensibiliser au fonctionnement et à la vulnérabilité des écosystèmes marins et aux bonnes pratiques pour les préserver.

En Polynésie française, la réglementation en matière de formation professionnelle relève du ministère en charge des affaires maritimes. Elle est mise en œuvre dans le cadre de la politique de formation professionnelle définie par le ministère chargé de la formation professionnelle et le ministère en charge des secteurs concernés. La formation et la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche sont fixées par l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014. Nul ne peut exercer à bord des navires de pêche ou de cultures marines, les fonctions de capitaine, second capitaine, officier chargé du quart à la passerelle, matelot pont, chef mécanicien, s'il ne possède les titres correspondants. Les titres de la formation professionnelle maritime sont divers et se répartissent entre les titres du service « Machine » et les titres du service « Pont » qui comprennent le certificat de marin de quart à la passerelle, le certificat de patron lagonaire option pêche et cultures marines (CPLP), le brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), le brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) et le brevet de capitaine de pêche hauturière (BCPH). La délivrance de ces titres de formation est basée sur des référentiels qui recensent et organisent les savoirs et savoir-faire associés aux normes de compétence requises pour la délivrance du titre. Ils s'appuient sur l'analyse des activités professionnelles mises en œuvre à bord des navires de pêche et notamment celles concernant la sauvegarde de la vie humaine et des biens en mer et la protection du milieu marin.

En termes de contenu, les formations dispensées actuellement sont essentiellement axées sur les bases de la navigation et de la pêche, notamment la sécurité en mer. La dimension environnementale y est insuffisamment développée, alors même que les capitaines et marins (notamment les marins-pêcheurs) sont les acteurs de terrain sur lesquels reposent la durabilité des activités maritimes et le respect des écosystèmes marins.

L'ensemble des formations se déroule dans les établissements de formation maritime publics ou privés, agréés par le Président de la Polynésie française (e.g CM-MPF etc.). Bien que ces formations soient dispensées dans d'autres îles et prises en charge par le SEFI pour les demandeurs d'emplois, elles demeurent encore peu fréquentes et rarement délocalisées malgré une augmentation continue de la flotte et une forte demande de professionnalisation des habitants des archipels éloignés.

Cette action vise ainsi à renforcer les formations des marins et à en développer la dimension environnementale pour renforcer la durabilité des activités mari-

times, en particulier de la pêche hauturière et ainsi préserver les ressources halieutiques, les espèces marines emblématiques et plus largement le milieu marin.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de référentiels de formation modifiés pour intégrer un plus large contenu environnemental
- Nombre d'action de communication sur le métier de marin-pêcheur

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Pérenniser, délocaliser et augmenter la fréquence des formations
- **Opération 2 :** Renforcer la dimension environnementale des référentiels de formation
- **Opération 3 :** Valoriser le rôle environnemental des marins et des capitaines afin de contribuer à l'attractivité de ces métiers

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 2	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite

## Opération n°1 : Renforcer la dimension environnementale des référentiels de formation

DESCRIPTIF	<b>Étapes de réalisation</b>	<p>Identifier les connaissances environnementales essentielles à intégrer aux référentiels de formation des marins-pêcheurs spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>connaissances des espèces ciblées et principes de gestion durable des stocks ; en lien avec la fiche action n°8</li> <li>importance écologique et culturelle des espèces emblématiques, impacts de l'activité de pêche sur ces espèces (captures accidentelles, pollutions, déprédation, etc.) et bonnes pratiques pour éviter ces impacts. en lien avec la fiche action n°3</li> </ul> <p>Dans le cadre des formations, valoriser les outils de sensibilisation existants : affiches de bonnes pratiques liées aux interactions entre la pêche et les espèces emblématiques, affiche de bonnes pratiques pour éviter une collision avec un cétacé, etc.</p> <p>Diffuser les référentiels modifiés auprès des organismes de formation agréés</p>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les futurs capitaines et marins connaissent le fonctionnement, la richesse et la vulnérabilité des écosystèmes marins polynésiens.</li> <li>Prise de conscience des impacts susceptibles d'être générés par leur activité sur les écosystèmes marins et des bonnes pratiques associées.</li> <li>Livrables : référentiels de formation actualisés</li> </ul>
DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'opération vise à faire évoluer les référentiels de formation des capitaines et marins afin que la dimension environnementale soit davantage développée.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un groupe de travail dédié à l'évolution des référentiels pour y intégrer un contenu « environnemental »</li> <li>Identifier les connaissances environnementales essentielles à intégrer aux référentiels de formation de tous les marins : <ul style="list-style-type: none"> <li>fonctionnement des écosystèmes marins hauturiers polynésiens (chaîne alimentaire), espèces et espaces classés au code de l'environnement</li> <li>menaces régionales et locales sur les espèces emblématiques et les espèces ciblées</li> <li>impact des pollutions maritimes</li> <li>risque de collisions avec les grands cétacés (en particulier en hiver austral avec les baleines à bosse), importance d'une veille permanente, de réduction ponctuelle de la vitesse en cas de présence de cétacés à proximité, légère modification de trajectoire en cas de risque imminent de collision</li> <li>rappel des obligations déclaratives en lien avec la préservation de l'environnement et des moyens de signalement d'événements particuliers : observation de DCP dérivants, collision avec un mammifère marin, pollution accidentelle, observation d'espèces marines emblématiques etc. – <b>en lien avec la fiche 15</b></li> </ul> </li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DPAM
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, DIREN, organismes de formation agréés, experts...
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser avec le pilote
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser avec le pilote

## Opération n°2 : Valoriser le rôle environnemental des marins et des capitaines afin de contribuer à l'attractivité de ces métiers

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Dans un contexte de baisse d'attractivité du métier et au regard de l'élargissement continu de la flotte, cette opération vise à valoriser le rôle environnemental des marins pêcheurs et des capitaines dans la promotion des métiers de la pêche hauturière.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les pratiques et perceptions des marins susceptibles d'être valorisées, par exemple: <ul style="list-style-type: none"> <li>lien privilégié des pêcheurs avec les oiseaux marins (indicateurs de zones poissonneuses) et bonnes pratiques pour éviter leur capture involontaire</li> <li>lien privilégié des pêcheurs avec les requins (garant de la bonne santé des écosystèmes marins) et bonnes pratiques pour les relâcher vivants en cas de capture involontaire</li> <li>Sentiment de responsabilité du marin pour la protection de l'océan et bonnes pratiques mises en œuvre pour ne pas jeter de déchets par-dessus bord</li> <li>les marins comme gardiens de Tainui atea, qui participent à la connaissance de l'océan (remontée d'information sur la présence d'espèces emblématiques par exemple) et des pressions qui l'affectent (remontée d'information sur la présence d'un DCP dérivant par exemple)</li> </ul> </li> <li>Produire des supports de communication sur les métiers de la pêche hauturière (marins pêcheurs et capitaines) en mettant en avant le lien privilégié des marins avec les écosystèmes marins : vidéos, reportages, etc.</li> <li>A l'occasion de campagnes visant à renforcer l'attractivité des métiers de marins et de capitaines, mettre en valeur leur rôle en tant que sentinelle de l'environnement, notamment à travers la dimension environnementale de leurs formations</li> </ul>
ACTEURS	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	Le rôle des marins et capitaines en matière d'étude et de protection de l'environnement est valorisé
	<b>Pilote de l'opération</b>	DPAM
MOYENS	<b>Acteurs associés</b>	DRM, Agence de communication, organismes de formation agréés, SEFI, CCISM
	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

# Fiche action n°15 : Inciter les usagers de la mer à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la ZEE

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°10 :** Conforter le rôle des usagers de la mer en tant que vigies de l'environnement

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Du fait de l'attention quotidienne qu'ils portent au milieu marin, les usagers de la mer peuvent contribuer de manière significative à la connaissance des écosystèmes de *Tainui Atea* et des pressions qui les affectent. Pêcheurs, marins des navires de transport interinsulaire, de croisière ou de la Marine Nationale, plaisanciers, habitants du littoral, pilotes d'avions interinsulaires, etc. peuvent par exemple signaler la présence d'espèces marines emblématiques, la présence de pollutions en mer ou littorale (DCP dérivants, hydrocarbures, déchets), la dérive en mer ou l'échouement sur le littoral d'espèces marines emblématiques ou une atteinte involontaire à l'environnement provoquée par leur navire (collision avec un mammifère marin, pollution accidentelle). Les armateurs et capitaines peuvent également se porter volontaires pour accueillir des programmes de suivis scientifiques.

L'apport des citoyens et notamment des marins à la connaissance scientifique est aujourd'hui indispensable pour documenter et suivre l'état de la biodiversité au sein de l'AMG (répartition de certaines espèces, hot spot de biodiversité, tendances temporelles). Ce soutien est aussi essentiel pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement de ces écosystèmes, leurs réponses aux changements locaux et globaux tel que le changement climatique et aux activités maritimes pour assurer leur gestion durable. L'implication des citoyens constitue un véritable atout car elle permet de récolter une grande quantité de données de manière répétée dans le temps et l'espace ; données qui sont parfois difficiles à acquérir par les chercheurs.

Les sciences participatives regroupent ainsi des programmes d'étude ou de recherche dont la philosophie repose sur le partage de la démarche scientifique entre participants volontaires (citoyens) et chercheurs académiques. Ces programmes s'appuient ainsi sur la participation de citoyens volontaires : gestionnaires d'espaces maritimes, naturalistes amateurs ou confirmés, plaisanciers, associations, promeneurs, pêcheurs à pied, pêcheurs professionnels, observateurs embarqués, armateurs, capitaines de navires de transport, etc. Ces suivis participatifs ont un objectif scientifique (améliorer les connaissances) et pédagogique (sensibiliser à la démarche scientifique et à la connaissance de la biodiversité) et contribuent *in fine* aux politiques environnementales par l'alimentation d'indicateurs et la mise en évidence de tendances temporelles et spatiales intéressant la gestion de *Tainui Atea*.

La fiche action vise à conforter l'implication des usagers de la mer en faveur de la connaissance des écosystèmes de *Tainui Atea* et des pressions qui les affectent, à la fois depuis le littoral et depuis la mer.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre d'îles impliquées dans le suivi des DCP dérivants échoués
- Nombre de navires impliqués dans l'étude, la veille et la déclaration de collisions avec des mammifères marins
- Nombre de déclarations d'observation d'espèces marines emblématiques
- Nombre de référents mobilisés dans le réseau local d'échouage
- Nombre de programmes de sciences participatives mis en œuvre

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Pérenniser et conforter les suivis participatifs littoraux vis-à-vis des espèces et pollutions du large
- **Opération 2 :** Inciter les usagers de la mer à signaler la présence d'espèces emblématiques ou un évènement particulier (pollution marine, collision avec un cétacé, etc.)
- **Opération 3 :** Encourager les navires fréquentant régulièrement la ZEE à contribuer à des programmes de suivis scientifiques

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	en continu					
Opération 2	2023	2024	2025	2026	2027	à reconduire
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027	à reconduire



### Opération n°1 : Pérenniser et conforter les suivis participatifs littoraux vis-à-vis des espèces et pollutions du large.

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'opération vise à conforter les suivis participatifs littoraux qui contribuent à la connaissance des espèces emblématiques fréquentant <i>Tainui Atea</i> et des pollutions venues du large.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser et animer le programme de recensement des DCP dérivants échoués</li> <li>• Pérenniser et animer le réseau d'échouage d'espèces marines emblématiques.</li> <li>• Développer et animer le réseau de primo-intervenants en cas de pollutions – en lien avec la fiche n°4</li> <li>• Faire connaître les suivis existants par le biais d'affiches, de posts sur les réseaux sociaux, spots télé/radio, participation à la fête de la science, etc.</li> <li>• Valoriser les données acquises dans le cadre de la gestion de <i>Tainui Atea</i>. – pour les DCP dérivants, lien avec la fiche n°9 pour porter ces données au sein des ORGP</li> <li>• Evaluer régulièrement ces dispositifs afin de les améliorer continuellement.</li> <li>• Envisager de développer de nouveaux suivis littoraux, en fonction de ce qui est réalisé ailleurs, notamment dans le Pacifique</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes de suivis participatifs sont poursuivis et alimentent la gestion de <i>Tainui Atea</i></li> <li>• Les habitants sont impliqués dans les suivis participatifs littoraux.</li> <li>• Livrables : bilan annuel des données récoltées par les différents suivis.</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN, DPAM, DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Habitants, réseau d'échouage, naturalistes amateurs ou confirmés, plaisanciers, associations, promeneurs, pêcheurs à pied
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A définir avec les pilotes
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF, programmes européens et Fonds Pacifique

### Opération n°2 : Inciter les usagers de la mer à signaler la présence d'espèces emblématiques ou un évènement particulier (pollution marine, collision avec un cétacé, etc.)

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'opération vise acquérir des données régulières sur la présence d'espèces marines emblématiques et sur les pressions qui les affectent par le biais de signalements en mer.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître auprès des marins les applications collaboratives de signalement d'espèces emblématiques : Observatoire des espèces marines emblématiques de Polynésie française, Obsenmer, etc.</li> <li>• Rappeler aux équipages des navires de transport, de croisière et de pêche l'importance de signaler au JRCC toute menace pour l'environnement marin (et pour la navigation) : pollution accidentelle, DCP dérivants, collision avec un cétacé, cétacé mort à la dérive, etc.</li> <li>• Encourager les marins des navires de transport, de croisière (et, le cas échéant, de pêche) à rapporter de façon détaillée tout évènement de collision avec un cétacé selon les standards internationaux de la Commission Baleinière internationale : date et coordonnées GPS de la collision, port de départ et d'arrivée du navire, espèces concernée (et degré de confiance dans l'identification de l'espèce), taille estimée de l'individu et si possible estimation de l'âge et du sexe, individu observé ou non avant la collision et comportement de l'animal avant collision, état estimé de l'individu post-collision, présence ou non de sang, éventuel dommage causé au navire, vitesse du navire au moment de la collision, conditions météo. Renseigner annuellement la base de données de la Commission Baleinière internationale (« IWC database portal »)</li> <li>• Sensibiliser les compagnies aériennes et les pilotes de ligne à l'intérêt de noter leurs observations en mer (pollution par hydrocarbures, DCP dérivants, agrégations d'espèces marines emblématiques notamment de cétacés, etc.) et de transmettre à intervalle régulier les informations aux services concernés. En cas de danger pour la navigation, le JRCC doit être prévenu immédiatement.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers de la mer connaissent les outils dont ils disposent pour contribuer à la connaissance des écosystèmes et des menaces au sein de la ZEE.</li> <li>• Les usagers de la mer renseignent et signalent toute observation utile à la connaissance et à la gestion de la ZEE.</li> <li>• Livrables : synthèse annuelle des données issues des usagers de la mer, à diffuser auprès de ceux qui y ont contribué</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DPAM, DRM, DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	Usagers de la mer, JRCC, associations
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A définir avec les pilotes
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF, programmes européens et Fonds Pacifique

### Opération n°3 : Encourager les navires fréquentant régulièrement la

## ZEE à accueillir des programmes de suivis des pressions susceptibles d'affecter l'AMG

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'opération vise à proposer aux navires fréquentant régulièrement la ZEE une implication active dans des programmes d'acquisition de connaissances sur le milieu marin.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le déploiement de protocoles scientifiques légers à bord des navires de pêche par le biais des observateurs embarqués – <b>en lien avec l'opération 3 de la fiche n°10</b></li> <li>• Envisager l'équipement de navires volontaires en capteurs de paramètres environnementaux (sonde de température, Continuous Plankton Recorder) pour suivre les effets du changement climatique en milieu marin – <b>en lien avec la fiche n°2</b></li> <li>• Sur la base d'un retour d'expérience du programme VigiSanctuaire, envisager l'extension au large du dispositif d'observateurs embarqués à bord de navires de transport volontaires afin d'évaluer si il existe un risque de collisions entre les navires et les mammifères marins au large.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence régulière des navires en mer est valorisée et mobilisée à des fins de collecte de données sur de longues séries spatiales et temporelles.</li> <li>• Le risque de collision entre les navires et les mammifères marins est évalué au large.</li> <li>• Livrables : conventions ou accord écrit des navires volontaires, rapport</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DPAM, DIREN, DRM
	<b>Acteurs associés</b>	Armateurs, équipages, associations, scientifiques.
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A définir avec les pilotes
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF, programmes européens et Fonds Pacifique

# Fiche action n°16 : Recenser et valoriser le patrimoine culturel du large

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°11 :** Intégrer les Polynésiens à la gestion de Tainui Atea

## DESRIPTIF DE LA FICHE ACTION

Les Océaniens, et les Polynésiens en particulier, conçoivent leur environnement comme une immense généalogie reliant le monde des dieux, les phénomènes naturels, la biodiversité, les Hommes et les ancêtres, sans distinction nette entre la nature et la culture, ni entre le monde matériel visible (*ao*) et le monde spirituel invisible (*pō*). Dans les sociétés occidentales, la culture est souvent perçue comme dissociée de la nature et de la biodiversité, séparation inexistante dans les sociétés traditionnelles polynésiennes.

Le milieu océanique du large (*te moana nui*), lieu des origines, était considéré comme un espace hautement *tapu*. Il était à la fois sacré et d'accès réservé aux initiés. Pour cette raison, l'océan était gardé et défendu par de nombreuses créatures marines qui pouvaient causer la mort des hommes qui venaient à lui manquer de respect, ou ne suivaient pas les règles d'accès prescrites. Le terme *moana* traduit l'océan en termes de profondeur et signifie « le bleu profond du large ». *Te Moana-nui a Hiva* est le nom de l'océan des migrations polynésiennes et illustre l'idée d'un océan fédérateur des peuples d'aujourd'hui, après une longue épopée migratoire.

Malgré cette profonde connexion des Polynésiens avec l'océan, assez peu d'acquisitions de connaissances ont été entreprises pour recenser le patrimoine culturel matériel et immatériel lié au large (espèces et habitats) alors même que ces connaissances et pratiques ancestrales tendent à être oubliées de nos jours. De ce fait, il n'existe à ce jour pas d'ouvrage synthétisant l'ensemble de ces connaissances. Les données déjà acquises semblent aujourd'hui dispersées entre différentes organisations, sous différents formats et différents niveaux de qualité et de précisions. Néanmoins, la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) assure tout de même une partie de ces missions, notamment au travers des cellules « Patrimoine culturel » et « Langues Polynésiennes » pour le recueil et l'archivage des récits et mythes. Enfin, le Musée de Tahiti et des îles abrite également une collection d'objets ethnologiques, de spécimens d'histoire naturelle et d'œuvres d'art liées au grand large.

Afin de mettre en lumière le lien profond et ancestral unissant les polynésiens avec le milieu du large (*atea*), cette action vise à recenser l'ensemble des connaissances culturelles liées au large et à les rendre accessibles à la population.

- Etant donné le périmètre de l'AMG (12 – 200 milles), cette fiche action ne traite pas du patrimoine associé au littoral ou aux lagons mais se concentre sur :
- le patrimoine culturel immatériel (mythes et légendes) lié aux espèces marines emblématiques du large et aux écosystèmes profonds ;
- le patrimoine culturel matériel et immatériel lié aux pratiques ancestrales au large : navigation, pêche ancestrale, etc.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre d'îles ayant fait l'objet d'un premier recensement du patrimoine culturel lié au large (mythes et légendes liés aux espèces marines emblématiques et aux milieux profonds, pratiques ancestrales, patrimoine culturel matériel)
- Nombre et nature des supports valorisant le patrimoine culturel du large (ouvrages, expositions, films, etc.)

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Rassembler et synthétiser les connaissances disponibles sur le patrimoine culturel du large
- **Opération 2 :** Poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel du large
- **Opération 3 :** Bancariser et valoriser les données sur le patrimoine culturel du large

## Calendrier prévisionnel

<b>Opération 1</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
<b>Opération 2</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
<b>Opération 3</b>	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite

## Opération n°1 : Rassembler et synthétiser les connaissances disponibles sur le patrimoine culturel lié au large

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'opération vise à rassembler et synthétiser les connaissances existantes sur le patrimoine matériel et immatériel lié au large.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les sources de données disponibles : collections et archives de la DCP, parties 1 et 2 du guide <i>Te Ara Moana</i> (guide des Aires marines éducatives de Polynésie française), parties 2, 4 et 5 de <i>l'Etat des lieux des connaissances sur la Zone économique exclusive de Polynésie française</i>, etc.</li> <li>Inventaire, numérisation et rassemblement de toutes les sources existantes concernant le patrimoine immatériel via la littérature orale au sein d'archives (noms vernaculaires des espèces, mythes, légendes, toponymie des zones marines...)</li> <li><b>En lien avec la fiche action n°6</b> relative à la catégorisation des monts sous-marins selon une approche socio-culturelle, recenser les connaissances socio-culturelles disponibles sur les monts sous-marins, notamment leurs noms vernaculaires</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les connaissances sont inventoriées</li> <li>Livrables : rapports techniques...</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DCP
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, MTI, SPAA prestataire, associations
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Recrutement d'une personne dédiée et possiblement dans le cadre d'une thèse
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A définir

## Opération n°2 : Poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel du large

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'opération vise à poursuivre l'inventaire des connaissances sur le patrimoine matériel et immatériel lié au large.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<p>Sur la base du recensement des données disponibles (opération 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les lacunes et besoins de connaissances</li> <li>Poser les jalons du lancement de programmes d'inventaire de connaissances</li> <li>Inventorier les publications et objets (ornements et outils) du patrimoine culturel liés aux espèces marines emblématiques et aux écosystèmes profonds dans chaque archipel</li> <li>Mettre en place d'un comité des sages pour recueillir les savoirs</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les lacunes et besoins de connaissances sont identifiés.</li> <li>Livrables : rapports techniques</li> </ul>

ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DCP
	<b>Acteurs associés</b>	DRM, MTI, SPAA prestataire, associations
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A définir

## Opération n°3 : Bancariser et valoriser les données sur le patrimoine culturel matériel et immatériel

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'opération vise à centraliser sur une base de données les connaissances sur le patrimoine culturel matériel et immatériel du large et à les valoriser.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centraliser dans la base de données de la DCP les données relatives au patrimoine culturel immatériel du large.</li> <li>Compléter et mettre en valeur les collections sur le patrimoine culturel matériel (construction navale et navigation, pêche ancestrale, etc.)</li> <li>Publication des sources inventoriées et dématérialisées sur le site internet de la DCP, accessible à tous.</li> <li>Publications sous forme de textes, films, enregistrements sonores des recueils de récits</li> <li>Exposition au Musée des Îles</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les connaissances du patrimoine culturel lié au large sont accessibles à tous (en ligne et via des supports de vulgarisation)</li> <li>Les connaissances du patrimoine culturel lié au large sont diffusées et progressivement appropriées par les polynésiens</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DCP
	<b>Acteurs associés</b>	SIT, associations culturelles, prestataires, musée de Tahiti et ses îles
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A préciser
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A définir

# Fiche action n°17 : Sensibiliser les citoyens et les jeunes générations à la richesse de notre patrimoine naturel et culturel marin du large

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°11 :** Intégrer les Polynésiens à la gestion de Tainui Atea

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

La protection de l'océan est primordiale et doit concerner tous les Polynésiens. La mer est omniprésente dans leur quotidien et encore plus dans les îles des archipels éloignés où les habitants tirent l'essentiel de leur nourriture et de leur revenu de l'exploitation des ressources marines. Ce lien particulier des Polynésiens à leur océan est certainement l'une des clés pour comprendre et prendre conscience des enjeux de préservation des ressources et des services rendus par un océan partagé par tous.

A ce titre, de nombreux acteurs œuvrent pour sensibiliser les polynésiens à l'environnement et à leur culture, notamment concernant l'océan. L'éducation et la sensibilisation sont appuyées par de nombreuses initiatives et outils tels que les Aires Marines Educatives (AME), des interventions dans les écoles, l'organisation d'évènements pour le grand public, la réalisation de supports pédagogiques, des sorties sur le terrain, etc. Ces actions sont mises en œuvre par les services du Pays tels que la Direction de l'Environnement, la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements, la Direction de la Culture et du Patrimoine et la Direction des Ressources Marines mais également par les enseignants, les chercheurs, des associations ou des entreprises locales.

Au-delà de la communication institutionnelle, il convient d'étudier le déploiement d'outils adaptés aux citoyens afin de faciliter l'accès aux informations. Il convient également de soutenir les projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement par les associations voire d'autres porteurs de projet, au travers notamment d'appels à projets.

L'action vise ainsi avant tout à communiquer davantage et à diffuser plus largement la vulgarisation des résultats de la recherche, encore trop peu accessibles au grand public.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre d'évènements grand public pour la préservation de l'océan
- Nombre de campagnes de sensibilisation grand public (TV, internet, etc.)
- Nombre de projets éducatifs initiés
- Nombre d'interventions dans les écoles sur le patrimoine naturel et/ou culturel du large

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Vulgariser et diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des citoyens et usagers de la mer
- **Opération 2 :** Diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des jeunes générations
- **Opération 3 :** Promouvoir l'organisation d'évènements fédérant les citoyens polynésiens autour de la préservation de l'océan

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	2023	2024	2025	2026	2027	à reconduire
Opération 2	En continu					
Opération 3	En continu					

## Opération n°1 : Vulgariser et diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des citoyens et usagers de la mer

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'action a pour objectif de vulgariser l'ensemble des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel de manière à pouvoir les diffuser au plus grand nombre.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et centraliser les connaissances, supports et outils de vulgarisation existants</li> <li>Création de supports adaptés aux différents publics</li> <li>Identification des publics cibles</li> <li>Diffusion des connaissances vulgarisées</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les connaissances sont vulgarisées et à la portée de tous</li> <li>Des outils de médiation variés, complémentaires et inclusifs à destination de tous les publics sont produits</li> <li>Livrables : articles, flyers, spot TV, vidéos, reportages, réseaux sociaux, infographies...</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN, DRM, DCP
	<b>Acteurs associés</b>	Associations, prestataires
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A définir avec les pilotes
	<b>Sources de financement potentielles</b>	A préciser

## Opération n°2 : Diffuser les connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel et culturel auprès des jeunes générations

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'action vise à diffuser les connaissances aux jeunes générations pour les sensibiliser à la préservation de l'océan à l'image de ce qui est réalisé dans le cadre des Aires Marines Educatives (AME).
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser et former les enseignants aux enjeux de préservation de l'océan</li> <li>Elaborer des supports pédagogiques sur la richesse et la préservation de l'océan (capitaliser sur le guide des AME de Polynésie française)</li> <li>Diffuser les connaissances sur l'océan au travers des : AME (pour les écoles labélisées) ; sorties pédagogiques (écoles labélisées/non labélisées)</li> <li>Renforcer la dimension « océan » dans les AME : biodiversité du large, usages...</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de formation des enseignants</li> <li>La jeune génération est sensibilisée à la préservation des richesses de l'océan</li> <li>Utilisation de supports pédagogiques par les établissements scolaires</li> <li>Livrables : expositions, livrets pédagogiques...</li> </ul>

ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DGEE
	<b>Acteurs associés</b>	Groupe formateurs EDD (DGEE) , enseignants, OFB, associations, prestataires
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	2M F.CFP
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Partenariat financier OFB-DGEE Appels à projets OFB (TEMEUM, AME...)

## Opération n°3 : Promouvoir l'organisation d'évènements fédérant les citoyens polynésiens à la préservation de l'océan

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'action vise à promouvoir l'organisation d'évènements autour de la protection de l'océan (et donc de la ZEE) afin de sensibiliser et fédérer les polynésiens (habitants, scolaires, usagers de la mer) autour de sa préservation
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des publics cibles</li> <li>Création et promotion d'évènements fédérateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>Expositions temporaires</li> <li>Evènements thématiques sur l'océan (e.g L'effet mer...)</li> <li>Concerts pour l'océan</li> <li>Régates</li> </ul> </li> <li>Pour les scolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>Expositions itinérantes dans les écoles</li> <li>Organiser des concours de dessins / écriture</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	· Livrables : expositions, livrets pédagogiques, festivals
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	DIREN
	<b>Acteurs associés</b>	DGEE, DRM, associations
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	A définir
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Appels à projets, budget de la PF

# Fiche action n°18 : Evaluer l'efficacité et la bonne gouvernance de l'AMG

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°12 :** Evaluer et valoriser l'efficacité de l'AMG

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

La gouvernance de l'AMG est assurée par un conseil de gestion institué par arrêté CM du 3 avril 2018 portant classement de la ZEE en Aire marine gérée. Il se réunit *a minima* une fois par an et constitue l'organe de décision. Pour garantir la transparence et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, une instance consultative a été créée en 2021 regroupant la FAPE, le Cluster maritime, la CCISM et le CESEC. Cette instance dite « de la société civile » est consultée systématiquement sur l'ordre du jour du conseil de gestion et peut se saisir de tout sujet relatif à la gestion de l'aire marine gérée.

- Le plan de gestion constitue l'outil qui permet de définir, de programmer, de contrôler et d'évaluer la gestion de manière objective et transparente. Son élaboration permet de tirer le plus grand profit de toutes les expériences positives et négatives, dans un processus d'adaptation progressive, au fur et à mesure des évaluations. C'est donc un document évolutif qui doit laisser la place à l'adaptation. Ce plan de gestion est à la fois :
  - un outil indispensable à la continuité de la gestion et à l'organisation, la programmation du travail du gestionnaire au quotidien ;
  - un outil de partage avec les acteurs du territoire, qui clarifie les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se sont fixés ;

un outil de suivi et d'évaluation de la gestion.

L'évaluation du plan de gestion est une étape importante dans le dispositif de gouvernance. Elle permet de déterminer la réussite de la mise en œuvre du plan de gestion (réalisation, efficacité des actions) et l'atteinte des résultats attendus. Elle constitue un support important pour aider le gestionnaire à la prise de décision pour atteindre les objectifs et cibles visés. L'évaluation contribue de ce fait au développement d'une gestion adaptative.

Pour mesurer l'efficacité de la gestion, les indicateurs élaborés (état/réponse/pression) doivent être correctement renseignés à tous les niveaux (OLT/OO/Action). De manière opérationnelle, le gestionnaire mettra en place un tableau de bord qui rassemblera l'ensemble des indicateurs. Cet outil se verra simple, explicite et renseigné régulièrement. Il constituera le document-clé pour garantir le rapportage au conseil de gestion et auprès des différents partenaires impliqués dans la démarche de gestion de l'AMG (gestionnaire, partenaires scientifiques et techniques, acteurs de la société civile, etc.).

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre de réunions du conseil de gestion
- Nombre de réunions de l'instance de consultation de la société civile
- Installation d'une cellule de coordination interservices pour l'AMG : oui/non
- Prise en compte par le comité de gestion des avis de l'instance de la société civile oui/non
- Les indicateurs du tableau de bord sont renseignés annuellement (oui/non)

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 :** Maintenir un de gouvernance évolutif et opérationnel de gouvernance de manière à garantir la concertation des parties prenantes
- **Opération 2 :** Élaborer et renseigner le tableau de bord de suivi des actions, définir le plan de charge, valoriser et diffuser les résultats produits
- **Opération 3 :** Évaluer le plan de gestion à échéance 5 ans

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	en continu					
Opération 2	en continu					
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite

## Opération n°1 : Maintenir un cadre de gouvernance opérationnel et évolutif de manière à garantir la concertation des parties prenantes

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à maintenir le conseil de gestion dans son format initialement défini tout en favorisant la concertation avec l'ensemble des parties prenantes.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunir le conseil de gestion sur une base annuelle</li> <li>Installer une cellule technique interservices chargée de la coordination du plan de gestion</li> <li>Réunir périodiquement l'instance de consultation de la société civile</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La coordination du plan de gestion est assurée par les services et la concertation est facilitée</li> <li>Livrables : compte-rendu de réunions</li> </ul>
AC-TEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines
	<b>Acteurs associés</b>	DIREN, DRM, DPAM et autres membres du conseil de gestion Instance de consultation de la société civile, OFB
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/

## Opération n°2 : Élaborer et renseigner le tableau de bord de suivi des actions, définir le plan de charge, valoriser et diffuser les résultats produits

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	L'objet d'un tableau de bord est de mesurer l'écart entre une situation réelle observée et une situation souhaitée. C'est un outil au service de la gestion qui offre au gestionnaire une vue synthétique de la situation et des tendances observées sur le terrain. Il sert à rapporter les résultats (outil d'évaluation) et adapter la gestion si besoin (outil de pilotage). Un tableau de bord doit nécessairement être simple tout en étant explicite et rigoureux. La valorisation et diffusion des résultats obtenus dans le cadre des actions de gestion garantira la transparence auprès de l'ensemble des acteurs.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renseigner le tableau de bord au fil de l'eau</li> <li>Analyser les écarts et réajuster les mesures si nécessaire</li> <li>Élaborer et mettre à jour le plan de charge des services et s'assurer de la mobilisation des budgets nécessaires pour la mise en œuvre des actions.</li> <li>Assurer la valorisation et la diffusion des résultats produits par l'intermédiaire de supports et outils adaptés</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau de bord est renseigné régulièrement et les résultats produits sont valorisés et diffusés</li> <li>Livrables : Tableau de bord, bilan annuel des actions pour diffusion à spectre large</li> </ul>

ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge de l'environnement, ministère en charge des ressources marines
	<b>Acteurs associés</b>	OFB (pour l'élaboration du canevas)
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens à mobiliser au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/

## Opération n°3 : Évaluer le plan de gestion à échéance 5 ans

DESCRIPTIF	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion à l'échéance des 5 ans. Il s'agit d'un bilan des actions menées et des niveaux d'atteinte des objectifs fixés. Elle permet de redéfinir les OO et les actions pour la prochaine période, si besoin. Elle permet une éventuelle réorientation si des problèmes techniques ou de nouvelles pressions sont identifiés.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir le bilan des actions sur la période 2023-2027 sur la base des travaux entrepris dans le cadre de l'opération n°2.</li> <li>Évaluer la pertinence de réaliser une étude sur les impacts socio-économique de l'AMG</li> <li>Mettre à jour, réviser, prolonger les actions ou prévoir de nouvelles sur la période 2028-2032, réviser les OO si nécessaire</li> <li>Valider par le conseil de gestion le volet opérationnel 2028-2032 du plan de gestion</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le volet opérationnel du plan de gestion est révisé et adopté sur la période 2028-2032</li> <li>Livrables : bilan 2023-2027 et perspectives 2028-2032</li> </ul>
ACTEURS	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines
	<b>Acteurs associés</b>	Services du Pays et de l'Etat concernés, OFB en appui technique
MOYENS	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	/



# Fiche action n°19 : Contribuer à la gestion durable des ZEE et des eaux internationales du Pacifique

**Objectif long terme n°4 :** Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

**Objectif opérationnel n°12 :** Evaluer et valoriser l'efficacité de l'AMG

## DESCRIPTIF DE LA FICHE ACTION

*Nb : cette fiche couvre les enjeux régionaux et internationaux en lien avec l'AMG, à l'exception de l'implication au sein des ORGP qui fait l'objet d'une fiche action spécifique.*

En raison de la forte connectivité entre la ZEE de Polynésie française, celle des autres Pays et territoires du Pacifique et les eaux internationales, les activités réalisées au-delà de la ZEE de la Polynésie française sont susceptibles de générer des impacts sur les écosystèmes en Polynésie française :

- des impacts directs sur les espèces dont l'aire de répartition chevauche l'espace maritime de la Polynésie française, des Pays et territoires du Pacifique et des eaux internationales : diminution des biomasses et captures de juvéniles de thons, captures accidentelles de requins, raies, oiseaux, tortues et mammifères marins, captures ciblées de requins, prospection minière et potentielle exploitation minière, entre autres.
- des impacts indirects liés à la dérive de pollutions générées hors ZEE finissant leur course dans la ZEE PF: pollution liée aux composants des DCP dérivants, risque d'enchevêtrement de tortues et de mammifères marins par des engins de pêche ou des DCP dérivants, dégazages ou fuites d'hydrocarbures, entre autres.

Plus largement, la Polynésie française souhaite contribuer à la gestion durable et à la protection de l'Océan Pacifique, comme l'a récemment rappelé l'ambition Te Moana o Hiva – le Grand Mur Bleu du Pacifique (délibération n°2022-25 de l'APF de mars 2022). En particulier, les Etats et territoires insulaires du Pacifique pourraient bénéficier du retour d'expérience de la Polynésie française notamment en matière :

- d'outils de gestion et de protection : outil « aire marine gérée », ZPR, rahui, zone côtière, etc.
- de gestion de la pêche hauturière : usage d'engins peu impactants, pêche interdite aux pavillons étrangers, etc.
- de protection d'espèces et d'habitats : protection des requins, mobula, mammifères marins, tortues ; interdiction des techniques de pêche susceptibles d'endommager les fonds marins ; interdiction de pêche commerciale des poissons de fond ; moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds, etc.

Cette action vise à contribuer à la gestion durable des eaux du Pacifique à travers (1) la promotion des mesures existantes en Polynésie française et du modèle AMG, (2) des coopérations sur des sujets d'intérêt commun et (3) la proposition de mesures par le biais des conférences BBNJ et autres forums pertinents.

Importance de commencer l'action au plus tôt :	Forte	Moyenne	Faible
Faisabilité de l'action :	Forte	Moyenne	Faible

## Orientations de gestion de l'AMG concernées :

Préserver le patrimoine naturel	Pêche durable	Activités maritimes durables	Améliorer et partager les connaissances	Gestion coordonnée des espaces	Coopération régionale	Rayonnement de la Polynésie française
---------------------------------	---------------	------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	---------------------------------------

## INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION

- Nombre d'événements/réunions régionaux et internationaux durant lesquels la Polynésie française a pu mettre en valeur son implication en faveur des Océans
- Nombre d'accords de coopération/conventions bilatérales ou multilatérales signés liés à la gestion durable des Océans

## OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2023-2027

- **Opération 1 : Promouvoir au sein des organisations/instances régionales et internationales les mesures ambitieuses portées en Polynésie française et le modèle AMG**
- **Opération 2 : Négocier des accords ou conventions de coopération avec les Etats et territoires insulaires du Pacifique en matière de gestion durable et de préservation des écosystèmes marins**
- **Opération 3 : Engager des discussions en vue de porter des propositions ambitieuses au sein des conférences BBNJ, co-construites et partagées avec les Pays et territoires du Pacifique**

## Calendrier prévisionnel

Opération 1	en continu					
Opération 2	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite
Opération 3	2023	2024	2025	2026	2027	à poursuivre ensuite

**Opération n°1 : Promouvoir au sein des instances et organisations régionales et internationales les mesures ambitieuses portées en Polynésie française et le modèle AMG (qu'il conviendra de faire reconnaître comme outil de gestion durable des océans)**

DESCRIPTIF	Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur les efforts de gestion durable des pêches (interdiction du chalut, de la senne et des DCP dérivants, mesures pour réduire les captures accidentelles, zones réservées à la pêche côtière pour éviter les conflits d'usage, etc.) – <b>en lien avec l'action 3 relative à la généralisation des bonnes pratiques pour réduire les captures accidentelles</b></li> <li>Mettre en valeur les efforts de connaissance et de protection des écosystèmes profonds (protection des écosystèmes des monts sous-marins, campagnes océanographiques, moratoire sur l'exploitation minière). <i>Nb : les chaînes de monts sous-marins partagées pourront être présentées comme un lien de coopération naturel entre les Etats et territoires insulaires du Pacifique et une source de coopération intéressante</i> – <b>en lien avec l'action 8 relative à la connaissance des écosystèmes profonds en ZEE PF et l'action 7 relative à la protection des monts sous-marins au sein de la ZEE PF</b></li> <li>Mettre en valeur les efforts de recensement et de valorisation du patrimoine culturel lié aux espèces et habitats du large – <b>en lien avec l'action 17 relative au patrimoine culturel du large</b></li> <li>Mettre en évidence les connaissances des effets du changement climatique sur les milieux marins de Polynésie française – <b>en lien avec l'action 2 relative aux effets du changement climatique sur les écosystèmes pélagiques</b></li> <li>Attirer l'attention sur la problématique des DCP dérivants dans la ZEE PF, leurs impacts et le nécessaire soutien d'autres parties pour porter des mesures ambitieuses au sein des ORGP – <b>en lien avec l'action 9</b></li> <li>Proposer des retours d'expériences en matière de désignation et de gestion d'espaces protégés ou autres mesures spatialisées : Réserves de Biosphère, Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, ZPR, AMG, ZMPV, Rahui Nui etc. – <b>en lien avec l'action 13 (ZMPV), 14 (Zonages de protection au sein de l'AMG), 18 (efficacité AMG)</b></li> <li>Faire reconnaître le modèle AMG auprès des instances internationales et de l'UICN en s'appuyant sur une coalition des Etats et territoires du Pacifique</li> </ul>
	Résultats attendus et livrables associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>La connaissance des mesures existantes dans la ZEE PF et de leurs bénéfices se diffuse.</li> <li>D'autres Etats et territoires, notamment du Pacifique, montrent leur intérêt pour ces mesures et s'en inspirent.</li> <li>L'outil AMG est reconnu au niveau international comme modèle de gestion durable des océans.</li> </ul>
ACTEURS	Pilote de l'opération	Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, PR
	Acteurs associés	DAIEP, DIREN, DRM, DPAM
MOYENS	Moyens humains et logistiques requis	Moyens humains mobilisés au sein des services
	Moyens financiers requis	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	Sources de financement potentielles	Budget de la PF

**Opération n°2 : Négocier des accords/conventions de coopération avec les Etats et territoires insulaires du Pacifique en matière de gestion durable et de préservation des écosystèmes marins**

DESCRIPTIF	Objectif	Conformément à l'ambition <i>Te Moana o Hiva</i> (APF, 2022), cette opération vise à développer des accords de coopération avec d'autres Etats et territoires insulaires du Pacifique en matière de gestion durable et de protection des écosystèmes marins.
	Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par le biais de conventions de partenariats techniques, soutenir la politique de formation des capitaines et marins-pêcheurs visant à développer une économie bleue durable, locale et autonome.</li> <li>Proposer aux îles Cook un partenariat en matière d'évaluation des impacts de la prospection et la potentielle exploitation minière en ZEE Cook. Cette action pourrait se formaliser par la réalisation d'un état zéro et d'un suivi écologique d'un écosystème profond dans la ZEE PF susceptible d'être impacté par les pollutions générées en ZEE Cook, par exemple le mont sous-marin Marara (à l'ouest de Motu One) ou la plaine abyssale à l'extrême Ouest de la ZEE PF – <b>action en lien avec la fiche action 8 relative à la connaissance des écosystèmes profonds dans la ZEE PF</b></li> <li>Développer une coopération avec Pitcairn, Kiribati et/ou les îles Cook sur les efforts de connaissances des écosystèmes associés aux chaînes de monts sous-marins partagées avec la Polynésie française : Cook-Austral volcanic chain, Kiribati Southern Line Group Seamounts (Boudeuse Ridge), Pitcairn-Gambier volcanic chain – <b>action en lien avec la fiche action 8 relative à la connaissance des écosystèmes profonds dans la ZEE PF</b></li> <li>etc.</li> </ul>
	Résultats attendus et livrables associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des coopérations sont engagées avec les Pays et territoires voisins du Pacifique afin de contribuer à la protection et la gestion durable de leurs ZEE.</li> <li>Les efforts de connaissances des écosystèmes (écosystèmes profonds, espèces marines emblématiques) sont coordonnés avec les Pays et territoires voisins du Pacifique</li> </ul>
ACTEURS	Pilote de l'opération	Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge des ressources marines, PR
	Acteurs associés	DAIEP, Etat (AEM, SAM-PF), DRM, DPAM
MOYENS	Moyens humains et logistiques requis	Moyens humains mobilisés au sein des services
	Moyens financiers requis	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	Sources de financement potentielles	Budget de la PF

### Opération n°3 : Engager des discussions en vue de porter des propositions ambitieuses au sein des BBNJ, co-construites et partagées avec les Pays et territoires voisins du Pacifique

<b>DESCRIPTIF</b>	<b>Objectif</b>	Cette opération vise à engager des discussions, à la fois au sein de la PF et avec les Pays et territoires voisins du Pacifique, en vue de porter des propositions ambitieuses en haute mer par le biais du dispositif BBNJ.
	<b>Étapes de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au sein des GT « environnement » et « pêches » de la CMM, engager des discussions quant à l'implication future au sein du dispositif BBNJ</li> <li><b>En lien étroit avec la fiche 10 relative à l'implication au sein des ORGP</b>, identifier les zones de haute mer adjacentes à la ZEE dans lesquelles des mesures de gestion pourraient être proposées par le biais des BBNJ, sans porter préjudice aux mesures portées au sein des ORGP.</li> <li><b>En lien étroit avec la fiche 1 relative à l'identification des zones fonctionnelles des espèces marines emblématiques dans la ZEE</b>, solliciter la désignation d'une ou plusieurs zones de la ZEE PF, des ZEE des Pays et territoires du Pacifique et eaux internationales adjacentes en tant qu'EBSA, IBA, IMMA ou KBA, si cela apparaît pertinent.</li> <li>Produire un rapport collégial (coordonné par le GT Pêche du CMM ?) identifiant des zones de haute mer adjacentes ou proches de la ZEE PF sur lesquelles des efforts de protection seraient bénéfiques. Ce rapport identifiera des zones (ex: poche de haute mer entre la ZEE PF et la ZEE Cook dont une partie est en EBSA, zone équatoriale de forte productivité au nord des Marquises identifiée comme EBSA, chaîne de monts sous-marins de Pukapuka/Rano Rahi à l'Est de la ZEE PF, etc.) en compilant les données écologiques et culturelles susceptibles de justifier une telle désignation, les bénéfices escomptés notamment en matière de réduction de pressions anthropiques hors ZEE, etc.</li> <li>Dialoguer avec les autres Etats et territoires insulaires du Pacifique des zones de haute mer du Pacifique Central nécessitant une protection par le biais des BBNJ. Identifier une zone-pilote sur laquelle concentrer les efforts dans un premier temps.</li> <li>A l'image du Dôme Thermal ou de la Mer des Sargasses, bâtir une association d'Etats et de territoires du Pacifique favorables à la mise en place d'une AMP (ou d'une autre mesure de gestion par zone) sur une zone de haute mer du Pacifique. La mise en commun de connaissances (ou d'acquisition de connaissances) sur la zone pourra ainsi être envisagée.</li> <li>Recenser les données disponibles sur ces zones (et éventuellement acquérir de nouvelles connaissances) afin d'alimenter une future proposition de mesure de gestion ou AMP auprès des BBNJ.</li> </ul>
	<b>Résultats attendus et livrables associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un dialogue Etat/Pays est amorcé quant à l'implication au sein des BBNJ.</li> <li>Des zones de haute mer nécessitant une protection supplémentaire sont identifiées par les services du Pays et de l'Etat.</li> <li>Les discussions avec les autres Etats et territoires du Pacifique relatives à la proposition de mesures au sein du dispositif BBNJ sont amorcées.</li> <li>Une ou plusieurs zones de haute mer du Pacifique font l'objet de travaux en vue de leur « candidature » à une protection accrue auprès des BBNJ</li> </ul>

<b>ACTEURS</b>	<b>Pilote de l'opération</b>	Ministère en charge de l'environnement
	<b>Acteurs associés</b>	DAIEP, Etat (AEM, SAM-PF), DIREN, DPAM, DRM
<b>MOYENS</b>	<b>Moyens humains et logistiques requis</b>	Moyens humains mobilisés au sein des services
	<b>Moyens financiers requis</b>	Moyens financiers mobilisés au sein des services
	<b>Sources de financement potentielles</b>	Budget PF

# Des mesures fortes pour la gestion durable et la protection de la ZEE de Polynésie française (AMG)

Schéma de synthèse des mesures existantes et à venir dans le cadre du plan d'actions 2023-2027

- ✓ Mesures existantes (début 2023)
- Mesures à venir (plan d'action 2023-2027)

## PÊCHE HAUTURIERE

- ✓ Interdiction des techniques de pêche impactantes (senne, filet dérivant, chalut, etc.)
- ✓ Pêche réservée aux navires de Polynésie française
- ✓ Obligation d'avoir une licence de pêche, de déclarer ses captures ciblées, accessoires et accidentelles, d'accepter un observateur des pêche à bord
- ✓ Obligation de mise en œuvre de certaines bonnes pratiques de la pêche hauturière pour réduire les captures accidentelles d'espèces emblématiques
- ✓ Certification de la durabilité de la pêcherie (MSC)
- ✓ Suivi des navires en temps réel par satellite (VMS) et contrôles à la débarque
- Généralisation des bonnes pratiques pour réduire les captures accidentelles d'espèces emblématiques
- Renforcement du programme observateur et du e-monitoring (suivi vidéo des navires)
- Développement de la dimension environnementale de la formation des marins-pêcheurs

## NAVIGATION MARITIME

- ✓ Réglementation internationale MARPOL
- ✓ Plan POLMAR et dispositif ORSEC pour les pollutions accidentelles
- ✓ Voies maritimes recommandées pour réduire le risque d'échouement
- Sollicitation auprès de l'OMI de la désignation d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable, notamment pour rendre obligatoires les voies maritimes recommandées
- Evaluation et prévention des pollutions issues des navires
- Participation des différents usagers de la mer à la connaissance de l'environnement

## COOPERATION REGIONALE

- ✓ Participation active aux événements régionaux et internationaux en faveur de la protection de l'océan
- Coopération renforcée en matière de connaissance des espèces emblématiques migratrices
- Partage d'expérience sur les mesures prises en PF et promotion du modèle AMG
- Aide technique aux autres Etats et territoires du Pacifique, dans le cadre du Grand Mur Bleu Te Moana o Hiva

## ESPECES EMBLEMATIQUES ET ECOSYSTEMES PROFONDS

- ✓ Protection réglementaire de toutes les espèces de mammifères marins, requins, raies Mobula et tortues, ainsi que de plusieurs espèces d'oiseaux marins
- ✓ Interdiction de l'exploitation minière (moratoire du Pays et positionnement de l'Etat)
- ✓ Interdiction de la pêche aux « paru » pour les palangriers hauturiers
- Protection des monts sous-marins
- Elaboration de zonages de protection au sein de l'AMG
- Amélioration des connaissances sur les espèces emblématiques et les écosystèmes profonds et sur les pressions qui les affectent (pêche, transport maritime, changement climatique, etc.)
- Recensement du patrimoine naturel et culturel du large et sensibilisation

## PÊCHE ETRANGERE

- ✓ Dans la ZEE, interdiction de pêche des navires étrangers
- ✓ Surveillance satellitaire et présence maritime pour éviter toute incursion dans la ZEE
- ✓ Interdiction du transbordement en Polynésie française, d'espèces protégées par le code de l'environnement polynésien et pêchées dans les eaux internationales
- ✓ Recensement et collecte des DCP dérivants échoués
- Evaluation des impacts environnementaux des DCP dérivants une fois entrés dans la ZEE

- ✓ Mesures techniques existantes au sein des ORGP pour éviter les captures accidentelles d'espèces emblématiques marines
- Implication de la PF au sein des ORGP pour des mesures fortes en faveur de la gestion durable des espèces ciblées, la protection des espèces emblématiques et une moindre utilisation des DCP dérivants

Mer territoriale

12-200 milles | Zone économique exclusive (AMG)

Eaux internationale ou ZEE d'autres Etats

# Annexe 1 :

## Matrice d'interaction entre les activités humaines et les espèces et habitats de la ZEE

Risque d'impact...

**Nul**

**Faible**

**Moyen**

**Fort**

**Majeur**

		PRESSIONS LIÉES À LA PÊCHE			PRESSIONS LIÉES A LA NAVIGATION		PRESSIONS DIFFUSES		AUTRES PRESSIONS					
		Pêche hauturière (palangriers)	Pêche côtière ( <i>poti marara</i> , bonitiers)	Pêche étrangère hors ZEE (senne et palangre)	Transport maritime, croisière	Plaisance	Déchets dérivants	Changement climatique	Câbles sous-marins	Recherche scientifique marine	Prospection minière au sein de la ZEE	Exploitation minière au sein de la ZEE ( <b>interdite</b> )	Exploitation minière dans d'autres ZEE	
ECOSYSTEME PELAGIQUE	Mammifères marins	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Majeur	Fort	
	Requins	Fort	Faible	Majeur	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Moyen	Majeur	Moyen	
	Raies	Moyen	Faible	Fort	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	
	Tortues	Moyen	Faible	Fort	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	
	Oiseaux marins	Moyen	Faible	Fort	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	
	Chaîne trophique (plancton et niveaux trophiques intermédiaires)	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
	Espèces ciblées	Moyen	Moyen	Majeur	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
BENTHIQUE	Poissons de fond	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	
	Habitats benthiques profonds (monts sous-marins, talus, plaines abyssales)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort	Faible	Faible	Fort	Majeur	Fort	

## EXPLICATIONS DE LA MATRICE D'INTERACTIONS

La notion de « risque d'impact » est ici utilisée pour mettre en évidence qu'une activité peut avoir un impact fort, sans forcément que cet impact ne soit aujourd'hui avéré. Par exemple, la pêche opérée par des navires étrangers, hors ZEE, peut avoir un impact fort sur les espèces ciblées sans qu'il ne soit aujourd'hui scientifiquement démontré que ces espèces sont surpêchées. La reconnaissance et le gain en valeur scientifique de la matrice seront obtenus par une mise à jour régulière des connaissances. Cette matrice a pour ambition d'être discutée avec la communauté scientifique afin d'affiner les niveaux de risque attribués, notamment en fonction de la sensibilité et l'état de conservation des espèces.

### Pêche hauturière (palangriers)

La pêche hauturière qui s'exerce au sein de la ZEE capture environ 6 000 tonnes d'espèces ciblées par an. Si les quantités semblent non négligeables, les captures réalisées en Polynésie française correspondent seulement à 0,2% des captures à l'échelle du Pacifique. Dès lors, il semble peu probable que les captures polynésiennes soient responsables d'un déclin des espèces ciblées. Il est donc proposé d'attribuer à cette interaction un **risque moyen**. Par ailleurs, la pêche des espèces ciblées peut potentiellement influencer les équilibres entre espèces de niveaux trophiques inférieurs, ce qui constitue un **risque faible** d'impact sur la chaîne trophique. La pêche palangrière hauturière est susceptible de capturer involontairement des individus d'espèces emblématiques, essentiellement des espèces de requins. En 2019, une estimation portait à plus de 15 000 le nombre de requins capturés au sein de la pêcherie, dont près de 3 000 auraient été relâchés morts (données déclarées par la DRM à la WCPFC, Etat des lieux des connaissances sur la ZEE). Considérant ces chiffres élevés, l'incertitude sur la survie post-relâche des individus relâchés vivants, le mauvais état de certains stocks et l'état de conservation défavorable de certaines espèces de requins concernées, il est proposé d'attribuer à cette interaction un **risque fort**. Dans une moindre mesure, peuvent être capturées involontairement des raies, notamment des raies pastenagues pélagiques, dont le taux de survie post-relâche est inconnu (**risque moyen**). Les données disponibles indiquent de faibles captures d'oiseaux marins au sein de la pêcherie. Néanmoins, les retours d'expériences internationaux indiquent que les oiseaux peuvent être capturés

en grand nombre de façon très ponctuelle, ce qui est difficilement observable avec un taux d'observation bas (**risque moyen**). Quelques individus de tortues sont également capturés de façon anecdotique. Le retour d'expérience de la pêcherie palangrière hawaïenne invite à la prudence quant aux nombreuses captures de tortues lorsque les palangres sont posées en zone épipélagique (domaine de vie des tortues), en particulier pour la pêche à l'espadon, qui est en cours de développement en Polynésie française (**risque moyen**). De façon exceptionnelle, des mammifères marins peuvent être capturés et remis à l'eau vivants. La déprédation peut par ailleurs modifier légèrement le comportement alimentaire de certains mammifères marins (**risque faible**).

Bien que les palangres de surface n'entrant pas en contact avec les habitats benthiques, la pêche d'espèces de surface est susceptible d'entraîner des modifications des écosystèmes benthiques profonds. En effet, les potentielles agglomérations de thonidés en surface pourraient entraîner la chute de fèces et d'individus morts constituant une source de nutriments pour les écosystèmes benthiques profonds. Ainsi, la pêche hauturière a *a priori* un impact **faible** sur ces habitats profonds. Enfin, la pêche aux poissons de fond à bord des palangriers est interdite (**risque nul**).

### Pêche côtière (*poti marara*, bonitiers)

La pêche côtière capture environ 2 200 tonnes d'espèces ciblées par an. Une évaluation détaillée de la compatibilité des captures avec l'état des stocks est nécessaire mais il est proposé en première approximation d'attribuer un **risque moyen** à cette interaction. Les captures réalisées peuvent potentiellement influencer la chaîne trophique, dont certaines espèces de petits pélagiques sont ciblées (**risque faible**).

Très peu de données sont disponibles sur les captures involontaires d'espèces emblématiques par la pêche côtière. Considérant le caractère artisanal des engins utilisés, et donc la facilité de remise à l'eau vivantes d'éventuelles espèces emblématiques capturées, il est proposé d'attribuer un **risque faible** pour l'ensemble des espèces emblématiques, à l'exception des mammifères marins dans la mesure où la taille réduite des engins de pêche utilisés rend *a priori* impossible leur capture (**risque nul**). Par ailleurs, la pêche côtière cible certains poissons de fond dits *paru*

(50 tonnes en 2020) ce qui pourrait constituer un **risque moyen** d'impact sur ces espèces compte tenu du caractère localisé des stocks et de la sensibilité écologique généralement plus élevée des poissons de fond. Du fait des prélèvements de *paru*, la pêche côtière pourrait potentiellement avoir une influence sur les communautés écologiques des monts sous-marins concernés (**risque faible**).

### Pêche étrangère hors ZEE (senneurs et palangriers)

Plus de 2 500 000 tonnes de thons sont pêchées par an à l'échelle du Pacifique, soit la moitié des captures mondiales de ces espèces. Considérant un tel tonnage et les phénomènes de surpêche/surexploitation documentés dans les autres océans, la pêche étrangère hors ZEE est en mesure de causer un déclin important des espèces ciblées (**risque majeur**). Par ailleurs, la pêche des espèces ciblées peut potentiellement influencer les équilibres entre espèces de niveaux trophiques inférieurs, ce qui constitue, compte tenu des quantités pêchées par les flottilles étrangères, un **risque moyen** d'impact sur la chaîne trophique.

D'après les données de la WCPFC sur la période 2013-2020, basées uniquement sur les données d'observation (qui ne couvrent donc pas l'ensemble des opérations de pêche), la pêche à la senne et à la palangre ont généré la mort de 139 000 requins, 5 600 oiseaux marins, 1 100 mammifères marins et 900 tortues. S'ajoutent à ces mortalités les individus capturés remis à l'eau vivants mais mourant ensuite du fait de blessures, les individus capturés lors d'opérations de pêche non observées, et le risque d'enchevêtrement de ces espèces par les DCP dérivants. Interdite en Polynésie française, la pêche ciblée de requins constitue également un facteur d'érosion des populations de requins dans le Pacifique. A partir de ces informations et considérant qu'il conviendrait d'estimer la part des individus capturés à l'échelle de la WCPFC imputée à des populations fréquentant la ZEE, il est proposé d'attribuer aux interactions avec les requins un **risque majeur**, avec les oiseaux marins un **risque fort**, avec les mammifères marins un **risque fort** et avec les raies un **risque faible**.

### Transport maritime, croisière

Bien que les collisions des navires avec les mammifères marins et les tortues soient identifiées comme une menace importante à l'échelle mondiale, les cas de collision (ou d'évitement *in-extremis*), lorsqu'ils sont documentés, sont rares en Polynésie française en raison du faible trafic maritime. Considérant néanmoins le fort risque de collision identifié en

milieu côtier sur les liaisons Tahiti-Moorea, il est proposé d'attribuer au large un **risque moyen** du transport maritime et de la croisière d'impacter les mammifères marins.

Plusieurs types de pollutions peuvent être produits par les navires. Les fuites d'hydrocarbures sont rares mais peuvent altérer l'ensemble des écosystèmes marins. *A priori* peu de déchets plastiques ou de rejets organiques sont dispersés par les navires en mer. Très localement, les eaux grises et noires peuvent modifier l'équilibre en nutriments et la peinture antifouling peut constituer une pollution chimique. La pollution sonore peut perturber les mammifères marins et la pollution lumineuse les oiseaux marins, mais le trafic maritime est faible. Les eaux de ballast et les coques peuvent transporter des espèces exotiques marines potentiellement envahissantes.

Pour toutes ces raisons, il est proposé d'attribuer un **risque faible** du transport maritime et de la croisière d'impacter les composantes pélagiques de la ZEE.

### Plaisance

Les pollutions générées par la plaisance, similaires à celle du transport maritime mais avec une intensité plus faible, ont *a priori* un **risque faible** d'impacter les écosystèmes pélagiques du large. Par ailleurs, la pêche de loisir réalisée par les voiliers ciblant les espèces du large est négligeable.

### Déchets dérivants

Les déchets dérivants dans la ZEE (générés hors ZEE) sont susceptibles d'enchevêtrer, d'étouffer et d'intoxiquer des individus de toutes les espèces emblématiques (**risque moyen**) ainsi que les habitats benthiques si ces déchets finissent leur course dans les profondeurs (**risque moyen**). En tant que vecteurs potentiels de polluants et d'espèces exotiques, ils peuvent impacter la chaîne trophique (**risque moyen**), jusqu'aux espèces ciblées susceptibles d'accumuler les polluants (**risque moyen**).

### Changement climatique

Le changement climatique peut affecter l'ensemble des composantes des écosystèmes marins du large, des premiers maillons de la chaîne alimentaire jusqu'aux écosystèmes profonds, en passant par les espèces emblématiques et les espèces ciblées par la pêche.

La variation des conditions physico-chimiques de l'océan (température, salinité, acidité, etc.) pourra en effet engendrer des modifications d'aires de répartition et une moindre disponibilité des proies en raison de la stratification de la colonne d'eau.

Au regard des modèles projectifs sur le climat et des tendances défavorables en termes d'érosion de la biodiversité, le **risque fort** d'impact est suggéré sur toutes les composantes, notamment sur les mammifères marins (possible modification des routes migratoires, moindre disponibilité des proies en Antarctique), les requins et les raies (possible modification de la répartition), les tortues (modification de la répartition, dégradation des habitats de ponte, modification du *sex ratio*), les oiseaux marins (modification des zones fonctionnelles, moindre disponibilité des proies), la chaîne trophique (baisse de productivité liée à la stratification, désoxygénation, arrivée d'espèces exotiques, etc.), des espèces ciblées (modification de la répartition), les poissons de fond (modification de la répartition) et des habitats profonds (réchauffement, acidification, désoxygénation, appauvrissement en matière organique).

### Recherche scientifique marine

La recherche scientifique marine a *a priori* un **risque faible** d'impacter les composantes qu'elle étudie.

### Câbles sous-marins

Les câbles sous-marins ont *a priori* un impact **faible** sur les habitats benthiques sur lesquels ils sont posés, et un impact **nul** sur le reste de l'écosystème.

### Prospection et l'exploitation minière au sein de la ZEE

L'exploitation minière est interdite dans la ZEE (moratoire adopté par l'Assemblée de la Polynésie française). Les cases correspondantes sont donc grisées car cette activité est désormais proscrite dans l'espace de l'AMG. Néanmoins, pour illustrer le bénéfice écologique du moratoire, il est proposé de faire apparaître les risques potentiels qu'auraient générés cette activité, sur la base des connaissances disponibles ailleurs.

La prospection minière (évaluation du potentiel minier) pourrait générer un impact **moyen** sur les mammifères marins en raison de la pollution sonore (sismique profonde). Elle aurait *a priori* eu un impact **faible** sur les

autres espèces et **fort** sur les habitats benthiques, qui auraient subi de fortes pollutions sonores et lumineuses ainsi qu'une destruction partielle d'habitat (par prélèvements de substrats notamment).

L'exploitation minière aurait pu générer un impact **fort** sur les mammifères marins en raison des nombreuses sources de pollutions sonores (au fond, dans la colonne d'eau et en surface). Elle aurait *a priori* eu un impact **moyen** sur les autres espèces notamment en raison des rejets de traitement en surface et un impact **majeur** sur les habitats benthiques qui auraient subi de vastes destructions de la faune et de la flore, une fragmentation importante des habitats, un étouffement par remise en suspension de sédiments, des modifications de courantologie et de substrat, d'importantes vibrations et de fortes pollutions sonores et lumineuses.

### Exploitation minière dans d'autres ZEE

L'exploitation minière peut avoir des effets diffus, notamment en raison des courants qui sont susceptibles de disperser les pollutions engendrées.

L'exploitation minière dans d'autres ZEE pourrait générer un impact **fort** sur les mammifères marins en raison de la pollution sonore. Elle pourrait également avoir un impact sur les autres espèces et la chaîne trophique du fait de la dispersion de sédiments sur de longues distances (**impact jugé moyen**). Les habitats profonds de la ZEE pourraient pâtir **fortement** d'un étouffement lié à la remise en suspension de sédiments et à la fragmentation des habitats (barrière à la connectivité).



# Annexe 2 : Tableau de bord

**Tableau de bord - suivi de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2027 de l'AMG**

	Indicateurs	Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Avancement général	Nombre d'opérations non-amorçées	Ministère en charge de l'environnement	60						↘ ↘
	Nombre d'opérations en cours	Ministère en charge de l'environnement	0						↗ ↗
	Nombre d'opérations pleinement mises en œuvre	Ministère en charge de l'environnement	0						↗ ↗

## OLT1 - Préserver les espèces marines emblématiques en atténuant les pressions générées par les activités maritimes

	Indicateurs	Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs d'état</b>	Nombre d'espèces marines emblématiques dans un état de conservation favorable (UICN)	DIREN							↗
	Nombre d'espèces marines emblématiques dans un état de conservation inconnu (UICN)	DIREN							↘
	Nombre d'espèces marines emblématiques dans un état de conservation défavorable (UICN)	DIREN							↘
	Tendance de populations par espèces / par groupes taxonomiques (en déclin, stable, en augmentation, inconnu)	DIREN							↗
<b>FA1 - Améliorer les connaissances sur les espèces marines emblématiques</b>									
		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	Nombre d'espèce faisant l'objet d'un programme de suivi télémétrique	DIREN							↗
	Nombre de zones fonctionnelles identifiées dans la ZEE de la PF	DIREN							↗
	Nombre de zones fonctionnelles identifiées interconnectées entre plusieurs ZEE	DIREN							↗
	Nombre de nouveaux suivis par photo-ID	DIREN							↗
	Nombre de nouveaux suivis par génétique	DIREN							↗
	Nombre de groupes taxonomiques marins faisant l'objet de partage de données ou d'expériences au niveau régional	DIREN							↗
<b>FA2 - Evaluer et si possible anticiper l'impact du changement climatique au large, notamment sur les espèces marines emblématiques</b>									
		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	Nombre de projets de recherche réalisés ou en cours sur les impacts du changement climatique sur le milieu marin du large en Polynésie française	Ministère en charge de l'environnement							↗
	Nombre de paramètres physico-chimiques suivis	Ministère en charge de l'environnement							↗
	Evolution des paramètres physico-chimiques suivis (T°C, pH, salinité)	Ministère en charge de l'environnement							→
	Nombre de de convention de partage des données engagées en lien avec l'impact du changement climatique à l'échelle régionale	Ministère en charge de l'environnement							↗

### FA3 - Généraliser les bonnes pratiques susceptibles de réduire les captures accidentelles et la déprédation

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	Pourcentage des prises totales de la pêcherie étant des captures accidentelles (donnée annualisée)	DRM							↘ ↘
	Nombre d'individus capturés par 1000 hameçons	DRM							↘ ↘
	Nombre annuel de captures accidentelles de chaque espèce, observées par les observateurs embarqués et déclarées par les pêcheurs (donnée brutes et données extrapolées à 100% de la flotte)	DRM							↘ ↘
	Nombre de palangres déprédées durant l'année	DRM							↘
	Pourcentage de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques obligatoires	DRM							↗ ↗
	Pourcentage de navires mettant en œuvre les bonnes pratiques recommandées	DRM							↗ ↗

### FA4 - Poursuivre et améliorer la surveillance et la lutte contre les pollutions susceptibles d'être générées par les navires dans la ZEE

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	Réseau primo-intervenants : Nombre d'agents du Pays formés (cumulé)	AEM							↗
	Réseau primo-intervenants : Nombre d'entraînements réalisés (cumulé)	AEM							↗
	Nombre de pollutions constatées (dont, le nombre de pollutions volontaires) ;	JRCC							↘
	Parmi les pollutions constatées, pourcentage de pollutions pour lesquelles le commettant a été identifié ;	JRCC							↗
	Parmi les pollutions constatées, pourcentage de pollutions poursuivies	JRCC							↗
	Nombre d'armements ou d'associations de navires engagés dans une démarche de diagnostic des pollutions et de réduction des pollutions	DPAM							

## OLT2- Eviter la détérioration des écosystèmes profonds, en s'appuyant sur la recherche scientifique marine

	Indicateurs	Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs d'état	Nombre de monts sous-marins couvert par un outil de protection dédié	DIREN/DRM	0						↗ ↗
	Niveau de connaissance des écosystèmes profonds (par archipel)	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	Marquises : très faible Tuamotu : nul Gambier : nul Société : très faible Australes : très faible						↗

## FA5 - Catégoriser et caractériser les monts sous-marins selon une approche écologique et socio-culturelle

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Etat de l'art sur les monts sous-marins – réalisée oui/non	DRM	Non						Oui
	Identification et la caractérisation des monts sous-marins d'intérêt culturel et sociétal – réalisée oui/non	Ministère en charge de la culture /DCP	Non						Oui
	Nombre de missions de terrains réalisées par archipel pour travailler à la caractérisation socio-culturelle et la protection des monts sous-marins	Ministère en charge de la culture Ministère en charge des ressources marines	0						↗

## FA6 - Protéger les monts sous-marins par l'utilisation d'outils de gestion adaptés

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Dossier technique à destination des décideurs : réalisé oui/non	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	Non						Oui
	Pêcheurs hauturiers impliqués dans la concertation : oui/non	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	Non						Oui
	Habitants impliqués dans la concertation : oui/non	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	Non						Oui

### FA6 - Protéger les monts sous-marins par l'utilisation d'outils de gestion adaptés

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
	<b>Société civile impliquée dans la concertation : oui/non</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	Non						Oui
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	<b>Projet(s) de texte(s) rédigé(s) : oui/non</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	Non						Oui
	<b>Texte(s) réglementaire(s) adopté(s) oui/non</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	Non						Oui

### FA7 - Renforcer les connaissances sur les écosystèmes profonds, avec une priorité sur les monts sous-marins

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	<b>Nombre de campagnes océanographiques (et jours à la mer) dédiées à la connaissance des écosystèmes profonds – donnée cumulée</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	6 (Zépolylf 1 et 2, Benthaus, Murosortom9, Tarasoc, Pakaihi i te moana)						↗
	<b>Moyens financiers mobilisés pour la connaissance des écosystèmes profonds de Polynésie française – donnée cumulée</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	?						↗
	<b>Nombre de monts sous-marins disposant d'une bathymétrie fine partielle ou complète – donnée cumulée</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	? (≈30)						↗
	<b>Nombre de monts sous-marins ayant fait l'objet d'une campagne d'acquisition de connaissances (autre que bathymétrique) – donnée cumulée</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	? (≈15)						↗
	<b>Nombre de monts sous-marins ayant fait l'objet d'une description complète (ou quasi complète) – donnée cumulée</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines	0						↗

### OLT3 - Maintenir en bon état de conservation les espèces ciblées par la pêche hauturière

	Indicateurs	Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs d'état	Taille des espèces pêchées (échelle locale)	DRM							↗ ou →
	Les quantités d'individus pêchées par espèces (échelle locale)	DRM							Objectif non précisé ici (cf politique sectorielle de la pêche hauturière) mais devant être compatible avec l'état des espèces ciblées
	Etat régional et éventuellement local des stocks ciblés par la pêcherie palangrière polynésienne	DRM							↗

### FA8 - Contribuer à la connaissance des espèces ciblées par la pêche hauturière, notamment l'état des stocks, et adapter si besoin l'effort de pêche

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Nombre de campagnes océanographiques portant sur l'étude des espèces d'intérêt halieutique menées	DRM							↗
	Nombre d'espèces ciblées faisant l'objet d'acquisitions de connaissances en PF (campagnes, échantillonnages à bord)	DRM							↗ ↗
	Nombre d'espèces ciblées (ou capturées accessoirement) par la pêche hauturière dont l'état du stock est inconnu	DRM							↗ ↗
	Nombre de réunions/messages d'information/sensibilisation sur l'état régional des stocks auprès des armateurs et pêcheurs	DRM							↗ ↗
	Pourcentage des importations d'appâts issus de pêcheries durables	DRM							↗ ou ↗ ↗ selon le diagnostic

### FA9 - Soutenir une gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes)

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Nombre de mesures de conservation et de gestion (CMM) portées par la Polynésie française au sein des ORGP	DRM/SAM PF							↗ ↗
	Nombre de mesures de conservation et de gestion (CMM) adoptées par les ORGP pour réduire l'usage/l'impact des DCP dérivants	DRM/SAM PF							↗ ↗

FA9 - Soutenir une gestion régionale durable des pêches (ORGP et organisations régionales pertinentes)									
		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Nombre de mesures de conservation et de gestion (CMM) adoptées par les ORGP pour préserver les espèces marines emblématiques	DRM/SAM PF							↗ ↗
	Nombre de réunions régionales auxquelles les délégations PF et FR participent	DRM/SAM PF							↗
	Nombre de représentants du Pays et de l'Etat composant les délégations	DRM/SAM PF							↗
	Nombre de captures accidentelles d'espèces marines emblématiques recensées tout pavillon confondu au sein des ORGP	DRM							↘ ↘
	Nombre des DCP dérivants échoués en Polynésie française	DRM							↘ ↘
FA10 - Pérenniser et renforcer les programmes de suivi scientifique de la pêche (programme observateur, e-monitoring)									
		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Taux de couverture des marées (à distinguer entre le programme observateurs et e-monitoring)	DRM							↗
	Financement mobilisé par le Pays pour les programmes d'observateurs et e-monitoring	DRM							↗
	Nombre de programmes scientifiques s'appuyant sur les données et protocoles du programme observateurs?	DRM							↗
	Nombre de navires équipés de caméras	DRM							↗
FA11 - Maintenir et optimiser l'effort de contrôle et de surveillance des pêches et de l'environnement									
		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Nombre de signalements pour suspicion de pêche illégale	SAM PF							Nul
	Nombre d'opérations de contrôle exercées dans le cadre de la police des pêches (aériens/nautiques/a terre)	SAM PF							→ ou ↗
	Nombre d'heures de vol consacrées à la surveillance et au contrôle des pêches	JRCC							→ ou ↗
	Nombre de jours de mer consacrées à la surveillance et au contrôle des pêches								
	Nombre d'heures de vol dédiés à la police de l'environnement	JRCC							↗
	Nombre de jours de mer dédiés à la police de l'environnement								
Nombre d'agents formés à la police de l'environnement	JRCC							↗	

### OLT4 - Assurer une gestion spatialisée et partenariale de l'AMG

	Indicateurs	Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs d'état</b>	Zonage de la ZEE faisant figurer les outils de gestion et de protection spatialisés - réalisé oui/non	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							Oui
	Surface de l'AMG en protection renforcée (code de l'environnement, ZPR, etc.)	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							↗ ↗
	Les jeunes générations sont sensibilisées au patrimoine marin du large - oui/non	DGEE							Oui
	Les marins sont impliqués dans la connaissance des écosystèmes du large - oui/non	DPAM							Oui
	Les citoyens connaissent l'outil AMG - oui/non	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							Oui
	La gouvernance de l'AMG est stabilisée, avec une équipe dédiée - oui/non	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							Oui

### FA12 - Engager les travaux nécessaires à la reconnaissance de certains espaces de la Polynésie française en tant que Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) auprès de l'OMI

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	Dossier constitué : oui/non	DPAM/AEM							Oui
	Dossier déposé : oui/non	DPAM/AEM							Oui
	ZMPV désignée : oui/non	DPAM/AEM							Oui

### FA13 - Compléter le zonage de protection au sein de l'AMG

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	<b>Cartographie produite et mise à jour lorsque de nouveaux outils de protection spatialisés sont désignés : oui/non</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							↗
	<b>Pourcentage de l'espace maritime de Polynésie française couvert par des outils de protection</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							↗ ↗



<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	<b>Pourcentage de l'espace maritime de Polynésie française sous protection reconnue et inscrite à la WDPA</b>	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines								↗ ↗
<b>FA14 - Développer la dimension environnementale des formations de marins-pêcheurs</b>										
		<b>Renseigné par</b>	<b>Début 2023</b>	<b>Fin 2023</b>	<b>Fin 2024</b>	<b>Fin 2025</b>	<b>Fin 2026</b>	<b>Fin 2027</b>		<b>Objectif pour la durée du plan d'action</b>
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	<b>Nombre de référentiels de formations modifiés pour intégrer un plus large contenu environnemental</b>	DPAM								↗
	<b>Nombre d'actions de communication sur le rôle environnemental des marins-pêcheurs</b>	DPAM								↗
<b>FA15 - Inciter les marins et les citoyens à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la ZEE par le biais d'outils participatifs</b>										
		<b>Renseigné par</b>	<b>Début 2023</b>	<b>Fin 2023</b>	<b>Fin 2024</b>	<b>Fin 2025</b>	<b>Fin 2026</b>	<b>Fin 2027</b>		<b>Objectif pour la durée du plan d'action</b>
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	<b>Nombre de programmes de sciences participatives mis en œuvre</b>	DIREN/DRM/DPAM								↗
	<b>Nombre d'îles impliquées dans le suivi des DCP dérivants échoués</b>	DRM/DIREN								↗ ↗
	<b>Nombre de déclarations sur l'observation des espèces marines emblématiques</b>	DIREN								↗ ↗
	<b>Nombre de référents mobilisés dans le réseau local d'échouage</b>	DIREN								↗
	<b>Nombre de navires impliqués dans l'étude, la veille et la déclaration de collisions avec les mammifères marins</b>	DPAM/JRCC								↗ ↗
<b>FA16 - Recenser et valoriser le patrimoine culturel du large</b>										
		<b>Renseigné par</b>	<b>Début 2023</b>	<b>Fin 2023</b>	<b>Fin 2024</b>	<b>Fin 2025</b>	<b>Fin 2026</b>	<b>Fin 2027</b>		<b>Objectif pour la durée du plan d'action</b>
<b>Indicateurs de suivi associés à la fiche action</b>	<b>Nombre d'archipels / d'îles ayant fait l'objet d'un premier recensement du patrimoine culturel lié au large (mythes et légendes liés aux espèces marines emblématiques et milieux profonds, pratiques ancestrales, objets...)</b>	DCP								↗
	<b>Nombre et nature des supports valorisant le patrimoine culturel du large (ouvrage, expositions, film, etc.)</b>	DCP								↗

### FA17 - Sensibiliser les citoyens et les jeunes générations à la richesse de notre patrimoine naturel et culturel marin du large

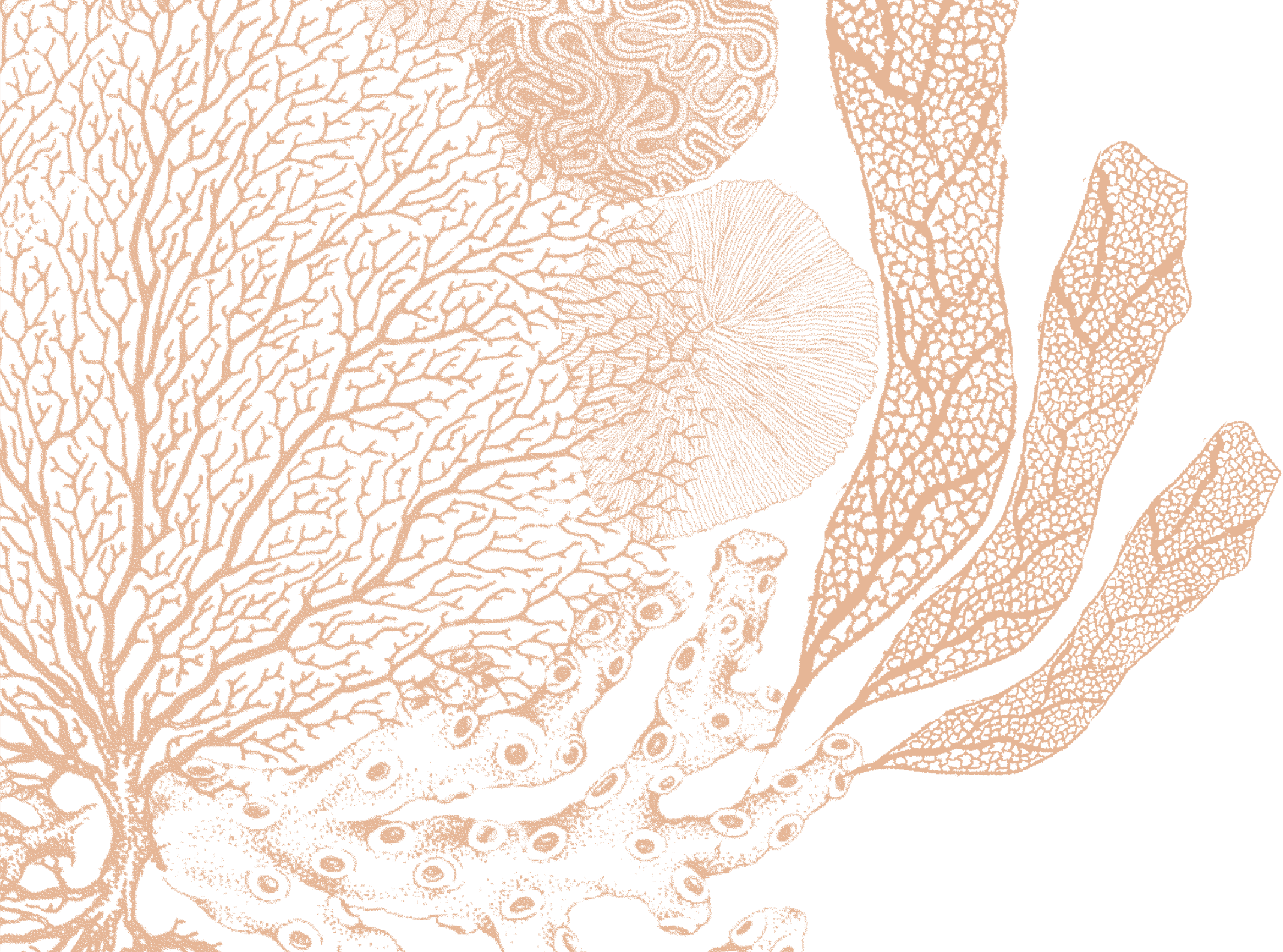
		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Nombre d'évènements grand public pour la préservation de l'océan	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							↗
	Nombre de campagnes de sensibilisation grand public (TV, internet, etc.)	Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge des ressources marines							↗
	Nombre de projets éducatifs initiés	DGEE							↗
	Nombre d'interventions dans les écoles relatives au patrimoine naturel et/ou culturel du large	DGEE							↗

### FA18 - Evaluer l'efficacité et la bonne gouvernance de l'AMG

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Nombre de réunion du conseil de gestion	Ministère en charge de l'environnement							→
	Nombre de réunion de l'instance de consultation de la société civile	Ministère en charge de l'environnement							→
	Installation d'une cellule de coordination inter-services de l'AMG oui/non	Ministère en charge de l'environnement							Oui
	Nombre d'avis rendus par l'instance de la société civile	Ministère en charge de l'environnement							→ ou ↗
	Nombre d'avis rendus par l'instance de la société civile pris en compte par le conseil de gestion	Ministère en charge de l'environnement							→ ou ↗
	Le tableau de bord est renseigné (oui/non)	Ministère en charge de l'environnement							Oui

### FA19 - Contribuer à la gestion durable des ZEE et des eaux internationales du Pacifique

		Renseigné par	Début 2023	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025	Fin 2026	Fin 2027	Objectif pour la durée du plan d'action
Indicateurs de suivi associés à la fiche action	Nombre d'évènements (ou réunions) régionaux et internationaux durant lesquels la Polynésie française a pu mettre en valeur son implication en faveur des Océans	Ministère en charge de l'environnement/Ministère en charge des ressources marines /DAIEP							↗
	Nombre d'accords de coopération/conventions bilatérales ou multilatérales signés liés à la gestion durable des Océans	Ministère en charge de l'environnement/Ministère en charge des ressources marines /DAIEP							↗



Logo watermark: OFB

Logo watermark: DIREN



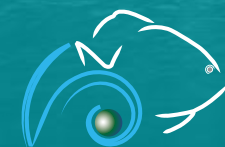
**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



Ministère de la Culture,  
de l'Environnement  
et des Ressources marines,  
en charge de l'Artisanat (MCE)



**DIREN**



DIRECTION DES  
RESSOURCES MARINES  
PU FA'AHOTU MOANA

